

# **Camps d'étrangers**

La Collection TERRA est animée par le réseau scientifique TERRA (<http://terra.rezo.net>) créé pour stimuler la production en sciences humaines et sociales sur un domaine saturé, dans l'espace public, par les idéologies et les croyances : celui des réfugiés, de l'asile, de la vie en exil, et, par suite, les rapports culturels à l'altérité, les formes de xénophobie, la place des étrangers dans la société, leur exclusion sociale, les politiques de mise à l'écart...

*Comité éditorial* : M. Agier, M. Bernardot, D. Bigo,  
A. Collovald, D. Fassin, J. Freedman, J. Valluy.

*Directeurs* : M. Bernardot ([cyberns@wanadoo.fr](mailto:cyberns@wanadoo.fr)),  
J. Valluy ([valluy@univ-paris1.fr](mailto:valluy@univ-paris1.fr)).

DANS LA MÊME COLLECTION

*Persécutions des femmes*

*Savoirs, mobilisations et protections*

Sous la direction de Jane Freedman et Jérôme Valluy

Correction : Carol Duheyon

Éditions du Croquant

Broissieux • 73340 Bellecombe-en-Bauges

[www.editionsducroquant.org](http://www.editionsducroquant.org)

Diffusion distribution : Les Belles Lettres

© Éditions du Croquant, mars 2008

ISBN : 978-2-9149-6840-9

Dépôt légal : mars 2008

Marc Bernardot

# Camps d'étrangers

Collection TERRA

éditions du croquant 



*À Anne Lafontaine  
À la mémoire de Henri et Marthe*

## Remerciements

Ce livre est le résultat d'une recherche entamée en 2001 et que j'ai pu mener à bien grâce à mon intégration à l'université. Je tiens à remercier l'Institut de sociologie et d'anthropologie de l'université de Lille 1 qui m'a accueilli en tant qu'enseignant-chercheur à partir de septembre 2002. Plusieurs équipes scientifiques m'ont reçu ces dernières années pour présenter mon projet puis mes résultats. L'appui et le soutien de mes collègues et amis de Paris 1 Sorbonne, Philippe Rygiel, animateur du séminaire « Histoire sociale de l'immigration », et Jérôme Valluy, cofondateur du réseau TERRA sur les réfugiés et l'asile, ont été décisifs.

J'ai reçu l'appui financier et j'ai pu profiter de l'environnement scientifique de l'Action concertée incitative (ACI) « Asiles » du CNRS et du programme thématique « Frontières » de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Plusieurs conservateurs des archives nationales et départementales m'ont facilité l'accès aux sources, (Mission Archives au ministère de l'Intérieur, Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, Centre des archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, Archives départementales des Bouches-du-Rhône). Je les en remercie.

De nombreux amis et collègues, m'ont permis de reconstituer cette sociohistoire des camps d'étrangers ou m'ont soutenu dans les moments plus difficiles. Je pense tout particulièrement à Michel Agier, Rémi Bazenguissa-Ganga, Didier Bigo, Frédéric Colomba, Christophe Daum, Yves Déloye, Francine Denimal, Jean-Thibaud Fouletier, Judith Hayem, Anne Lafontaine, Emmanuel Lazega, Françoise Lestage, Séverin Muller, Léon Nguyen, Anna Nowak, Christian Poiret, Jacques Rodriguez, Maryse Tripier.

Je remercie aussi Carol Duheyon qui a pris en charge la relecture finale.

Cet ouvrage doit plus que je ne peux dire en quelques lignes à ma compagne Hélène Thomas et à mon fils Jean Bernardot qui n'ont cessé de m'aider et de m'encourager.

« Ce n'est pas une prison, dit l'homme. Tu n'as pas entendu le policier te dire que ce n'était pas une prison? Ici, c'est Jakkalsdrif. C'est un camp. Tu ne sais pas ce que c'est, un camp? Un camp, c'est pour les gens qui n'ont pas d'emploi. C'est pour tous les gens qui vont de ferme en ferme quémander du travail parce qu'ils n'ont rien à manger, parce qu'ils n'ont pas de toit au-dessus de la tête. Ils rassemblent tous ces gens-là dans un camp pour qu'ils n'aient plus besoin de mendier. Tu me demandes pourquoi je ne m'enfuis pas. Mais pourquoi veux-tu que des gens qui n'ont nulle part où aller fuient la bonne vie que nous avons ici? Pourquoi fuir, quand nous avons des lits confortables, du bois gratuit, et un garde à l'entrée avec un fusil qui empêche les voleurs de venir la nuit nous prendre notre argent? D'où sors-tu, pour ne pas savoir tout ça? »

Coetzee J.-M. (1985), *Michael K, sa vie, son temps*, Paris, Seuil. (Traduction de l'anglais par S. Mayoux) [1983].

\* Cet ouvrage est tiré du mémoire principal de mon habilitation à diriger des recherches en sociologie : Bernardot Marc (2006), « Sociologie du camp d'internement. Langages, espaces et pouvoirs de la mise à l'écart », E. Lazega (dir.), tome I, 137 p., Lille I.

## **Présences des camps, absences de la sociologie**

Les camps ont acquis une nouvelle visibilité dans l'actualité mondiale. Ceux accueillant des réfugiés se sont multipliés dans des contextes divers comme les conflits militaires ou civils, les crises alimentaires ou les catastrophes environnementales. Ainsi d'après le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), plusieurs millions de personnes réfugiées et « déplacées internes » vivaient dans ces espaces humanitaires. Certaines de ces villes de toile, de parfois plus de cent mille habitants, ont été rendues visibles dans les années 1980-1990 par les médias à l'occasion de conflits en Afrique et en Asie. Durant les guerres civiles en Yougoslavie et en Algérie, les camps sont aussi devenus le domaine de l'épuration ethnique ou de la lutte contre des insurrections islamistes. En outre les régimes démocratiques recourent parfois également à l'internement administratif, comme mesure parmi d'autres dans leurs dispositifs de lutte contre le terrorisme ou de contrôle des migrations. Ces formes de regroupement forcé d'individus et d'internement administratif sont passées pour une nouveauté aux yeux des profanes et ont été, soit envisagées comme des moyens originaux de restriction des flux migratoires vers les pays occidentaux, soit présentées comme une technique de protection de la sécurité intérieure des États démocratiques.

Les camps sont omniprésents dans la littérature contemporaine. José Saramago fait d'un camp de quarantaine le cadre de son roman *L'Aveuglement* où un gouvernement parque les malades devant l'extension d'une épidémie de cécité<sup>1</sup>. Dans ce lieu de mise à l'écart les relations sociales se transforment radicalement comme dans la Florence du *Décameron*<sup>2</sup> ou le Londres du *Journal de l'année de la peste*<sup>3</sup>. J.-M. Coetzee fait transiter le héros éponyme de son roman *Michael K, sa vie, son temps* par plusieurs camps certains humanitaires, d'autres répressifs dans une pérégrination métaphorique de l'histoire du Grand Trek<sup>4</sup>. Dans *le Chercheur de traces* d'Imre Kertesz, le narrateur tente, lors d'un retour dans son village de Hongrie de comprendre l'attitude des voisins des déportés vers les camps de la mort<sup>5</sup>. Un camp d'internement constitue le décor d'une pièce de théâtre montée au festival d'Avignon en 2006 à partir du roman autobiographique de J. Brouwers, *Rouge décanté* qui évoque l'expérience des camps mis en place par l'administration japonaise en Indonésie<sup>6</sup>. Des peintres, des vidéastes, des musiciens donnent au phénomène concentrationnaire une place centrale dans la création contemporaine<sup>7</sup>. De très nombreuses productions médiatiques, de télé-réalité notamment, utilisent aussi le modèle du camp comme métonymie performative de l'espace social.

.....

1. Saramago José (2000), *L'Aveuglement*, Paris, Seuil.
2. Boccace Jean (1994), *Le Décaméron*, Paris, Librairie générale et Hachette.
3. Defoe Daniel, (1982), *Journal de l'année de la peste*, Paris, Gallimard.
4. Coetzee J.-M. (1985), *Michael K, sa vie, son temps*, Paris, Seuil.
5. Kertesz Imre (2003), *Le chercheur de traces*, Arles, Actes Sud.
6. Mise en scène Guy Cassiers, à partir du roman de Jeroen Brouwers (1985), *Rouge décanté*, Paris, Gallimard. La pièce de Jorge Semprun « Gurs » portant sur le camp des Pyrénées orientales a été montée au Théâtre du Rond-Point à Paris en mars 2006 avec une mise en scène de Daniel Benoin.
7. On peut évoquer le film, *La Blessure*, qui porte sur la condition des « retenus » dans les centres de rétention, (2005), N. Klotz, distribution Shellac, écrit par E. Perceval. Voir aussi des documentaires comme par exemple « Les hommes des trois KY », D.-L. Lièu, K. Production, (1996).

Qu'ils soient présents dans le réel ou dans la création<sup>8</sup> les camps constituent donc une réalité centrale du monde contemporain. Et comme objet de recherche propice à une réflexion sur les rapports d'une société contemporaine avec l'altérité, ils proposent une forme heuristique qui interroge la conception moderne du pouvoir sur les masses et de la violence politique. Mais malgré sa prégnance contemporaine le camp n'a pas fait l'objet de travaux systématiques de la part des sociologues. Pourtant, le monde peut s'observer de façon pertinente depuis un camp d'étrangers. Il s'agit d'un objet à la fois local et global dans la mesure où il est présent dans l'ensemble des aires géographiques et des régimes politiques depuis près d'un siècle comme une manière identique de traiter des populations diverses. C'est une institution dont la simplicité permet l'adaptation à des circonstances variées, afflux de réfugiés, guerre civile, épuration, domination coloniale, occupation militaire. Les techniques de l'internement administratif, qui constituent la version la plus perfectionnée de ce mode de surveillance et d'enfermement extrajudiciaire, y sont ainsi « routinisées », en temps de guerre comme en temps de paix. Comme la généralisation des procédés d'identification biométriques ou l'externalisation de la gestion des demandeurs d'asile, le développement de ces espaces répressifs et leur fonctionnement interrogent les sociétés démocratiques sur la remise en cause des libertés individuelles dans le cadre d'opérations militaires et de maintien de l'ordre.

### **Qu'est-ce qu'un « camp d'étrangers » ?**

C'est un regroupement imposé et arbitraire de civils enfermés sans jugement en dehors du système pénitentiaire, visant à les isoler, les expulser, les rééduquer ou les faire travailler.

.....

8. On peut mentionner les travaux de la plasticienne américaine Jenny Holzer sur Guantanamo à la 52<sup>e</sup> Biennale d'art de Venise en 2007 ou le mémorial aux détenus du même camp dressé par Gianni Motti à Lyon en février 2007.

Pratiqué sur des sites *ad hoc* ou existants, le plus souvent en dehors des villes, il se prête à des usages variés, militaires, policiers, économiques et sociaux. Les internés peuvent y être assignés à résidence, forcés à ou empêchés de travailler, préparés à être éloignés du territoire après y avoir été placés comme relevant d'une catégorie indésirable: ennemis politiques, nationaux suspects, étrangers non invités ou devenus importuns, nomades, vagabonds ou prostituées, etc.

Le mot de camp est d'usage malaisé et celui d'étranger particulièrement polysémique. Seul le terme d'internement a une signification stable même s'il recouvre des objectifs et des publics différents. Par rapport à l'expression « camp d'internement », restrictive, la formule de « camps d'étrangers » a le mérite d'être explicite et de pouvoir englober dans son champ sémantique différentes situations de mises à l'écart qui ne portent pas ce nom. Certes il reste toujours une ambiguïté dans la mesure où le camp représente tout à la fois un domaine répressif dans la forme fixée de l'assignation à résidence surveillée et un espace protecteur dans son acception de recours ultime pour le fuyard, le persécuté, le délogé qui y trouve un abri. Mais il faut la dépasser en englobant les deux aspects dans le même concept scientifique du camp d'étrangers. Quelle que soit sa destination il incarne dorénavant la marge comme l'ont fait le bannissement dans les sociétés traditionnelles, la léproserie au Moyen Âge ou le bagne à l'époque moderne. Son étude est l'occasion d'analyser tout d'abord les transformations du rapport des sociétés avec le déviant et avec l'étranger, ensuite les mutations de l'État et des formes collectives de projection sociale et politique sur les territoires et enfin des évolutions des systèmes économiques et sociaux.

Le dispositif du camp d'étrangers participe en effet du changement de paradigme économique et des rapports de production marqués par la précarisation, la flexibilité et la dérégulation. L'étude de ce type d'espace social laisse percevoir des aspects d'une transformation longue du processus de civili-

sation<sup>9</sup> en marquant la cohabitation entre une *pacification* de l'espace public et une sensibilité accrue à la vie, exacerbé dorénavant sous une forme humanitaire et même *immunitaire*<sup>10</sup> d'une part et un mouvement de *banalisation* de la violence<sup>11</sup>, de *brutalisation*<sup>12</sup> et d'*ensauvagement*<sup>13</sup> depuis la seconde colonisation et la Première Guerre mondiale d'autre part. En tant qu'objet social et politique atypique il donne l'occasion d'interroger le fonctionnement des sociétés à l'heure de la globalisation. Il ne s'agit pas d'une institution classique participant à la socialisation des individus par sa dimension disciplinaire car son objectif principal vise à contenir ou à retarder l'entrée voire à « corriger » la dispersion de certains groupes d'individus dans les sociétés dites ouvertes. C'est pourquoi je propose une sociologie des camps d'étrangers qui se fonde sur des modèles de sociologie historique de l'État, de sociologie urbaine et des migrations.

Les camps d'étrangers constituent aujourd'hui un modèle dominant de gestion des civils déplacés et migrants dans les démocraties européennes et pas seulement des individus suspects ou des civils ennemis en périodes de conflit. Dans leur conception ils sont homologues à d'autres formes de logement existant depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et en partageant des origines communes, comme le camp de travailleurs coloniaux

.....

9. Voir par exemple: Braud Philippe (dir.), (1993), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan; Elias Norbert (1973), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calman-Levy.
10. Brossat Alain (2003), *La démocratie immunitaire*, Paris, La Dispute.
11. « *La mémoire de la guerre s'était approprié la religion et la nature, ces forces traditionnellement consolatrices. Elle fut aussi travaillée par la banalisation, phénomène qui se chargea de rabaisser l'échelle de la terre à un niveau ordinaire et acceptable* », Mosse Georges Lachmann L. (2003), *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette. p. 145.
12. « *La poursuite, dans la paix, des attitudes agressives de la guerre entraîna une brutalisation de la vie politique et accentua l'indifférence à l'égard de la vie humaine* », Mosse Georges Lachmann L. (2003), *De la Grande Guerre au totalitarisme. op. cit.*, p. 181.
13. Ariès Philippe (1985), *L'Homme devant la mort*, t. II, « La mort ensauvagée », Paris, Seuil.

et d'autres types d'abris auto-construits ou de transit. On peut y associer les centres d'accueil d'urgence et de demandeurs d'asile, les résidences sociales et les foyers de travailleurs qui participent à l'occasion à la mise à l'écart et au contrôle de certaines populations. Le concept de camp d'étrangers offre la possibilité d'englober différentes formes de logement sous contrainte dans un modèle unique d'habitat constituant un continuum de prise en charge ségréguée de l'altérité<sup>14</sup>.

Je suis parti de l'hypothèse que le dispositif et la forme sociale que les camps d'étrangers et d'internement matérialisent n'ont jamais cessé d'être appliqués depuis leur apparition entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle et leur systématisation durant la Seconde Guerre mondiale. On peut certes repérer des phases de manifestations intenses puis des périodes de rétraction et de mise hors champ. Mais si l'on considère la seule pratique de l'internement administratif, elle n'a officiellement disparu en France métropolitaine que durant de courtes périodes. Quant aux regroupements forcés et encadrés des étrangers, ils sont une constante de la prise en charge de ces derniers par les autorités et on peut dire que le camp, sous la forme de la caserne d'hivernage ou d'industrie, du centre d'accueil et du foyer collectif surveillé, est le mode de logement principal des étrangers « coloniaux » en France avant les années 1950 et qu'il existe encore actuellement sous certaines de ces formes. Avec des appellations variées, les « centres fermés » restent des références mobilisables par les pouvoirs publics à telle ou telle occasion depuis plus d'un siècle pour évoquer la mise à distance des fous, des marginaux ou des étrangers.

Il faut aussi envisager une cohérence dans les politiques nationales de mise à l'écart des étrangers en raison de la récurrence des dispositifs d'internement et de logement contraint et

.....  
 14. Cette réflexion sur le camp d'étrangers prend place à la suite de mes travaux sur le logement des étrangers qui m'ont amené à étudier les formes d'intervention de l'État en France pour le contrôle résidentiel des populations migrantes et plus spécifiquement celles originaires des anciennes colonies françaises.

de la persistance des modes de gestion. Des cultures bureaucratiques spécifiques en matière de maintien de l'ordre, de politiques sociales et de logement modèlent et adaptent le camp en fonction d'objectifs et de circonstances, de populations et d'acteurs variés, qui créent des configurations internementales différentes selon les pays. Une démarche comparative, à la fois sociohistorique et spatiale, permet d'expliquer le développement actuel des procédés de mise à l'écart combinant des phases d'identification, de tris, d'enfermements, d'expulsions qui agissent par emboîtements d'espaces visant tour à tour à fluidifier les circulations, à clôturer les territoires, à isoler ou déporter les intrus.

L'instrumentalisation politique de la xénophobie et la radicalisation des discours publics concernant les étrangers, qu'ils soient dénommés jeunes d'origine étrangère, migrants ou demandeurs d'asile, et l'intégration progressive de l'internement, sous la forme de la rétention, dans l'arsenal officiel de lutte contre l'immigration et le terrorisme participent aussi de cette continuité. Mais la forme camp s'actualise en permanence et il faut faire porter son attention sur les facteurs de ruptures comme par exemple le mouvement de décolonisation, les transformations des sensibilités vis-à-vis du travail forcé et la globalisation de la question sécuritaire.

### **Annonce du plan de l'ouvrage**

L'ouvrage est organisé autour de trois parties qui abordent successivement la sociohistoire d'un mot, d'une technique et des populations concernées par les camps d'étrangers.

Dans une première partie je traite des significations du terme de camp, de ma méthode pour aborder la question et de la définition que j'en propose. Les recherches scientifiques qui abordent la question du camp sont principalement le fait d'historiens, de philosophes et d'anthropologues, et rarement de sociologues. Mais le mot de camp reste un mot malade associé

avec le terme de concentration. Lorsqu'il est employé à propos de situations contemporaines, il est perçu comme appartenant à un lexique militant. Cette tendance est renforcée depuis le 11 septembre et par la fusion des politiques migratoires et de sécurité (chapitre 1). Pour établir une sociohistoire des camps d'étrangers je me suis basé sur un corpus d'archives élargi couvrant une large période (la France métropolitaine depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle) à partir d'une méthode comparative (chapitre 2). À partir de ces sources et en le comparant et le distinguant des autres techniques de mise à l'écart des étrangers et des déviants tant historiquement que juridiquement je peux proposer une définition opératoire du concept de camp d'étrangers (chapitre 3).

Dans une deuxième partie je reconstitue une généalogie de la technique de l'internement et du camp d'étrangers. Le camp tient une place centrale comme technique de gestion des migrants (chapitre 4). Alors qu'ils semblent être exceptionnels dans une « société ouverte » comme la France, les camps d'étrangers sont pourtant centraux dans le développement institutionnel du ministère de l'Intérieur dont ils sont un « domaine réservé ». Ils fournissent un laboratoire de techniques policières de guerre psychologique et aussi le lieu d'apprentissage de l'espace pour les personnels et de contrôle d'un territoire pour l'administration centrale (chapitre 5). Les savoir-faire de l'internement progressivement perfectionnés et rationalisés, avant de se diffuser vers d'autres institutions, ne forment pas des configurations identiques selon les pays. Ils combinent plusieurs fonctions paradoxales associant dans des proportions variables d'une part la répression et la protection, et d'autre part la relocation et le transit (chapitre 6).

Dans la troisième partie j'évoque la sociohistoire des populations concernées par les camps d'étrangers. Souvent organisés en complexes, ces espaces réservés aux étrangers sont marqués par une intense circulation et sillonnés de nombreuses lignes de partage internes. En effet les frontières des camps

d'étrangers avec l'extérieur restent poreuses pour permettre l'arrivée de nouveaux publics, l'utilisation de la force de travail ainsi regroupée ou en raison des protections juridiques dont peuvent bénéficier les personnes assignées (chapitre 7).

Les publics qui ont été visés par cette technique appartiennent à deux grandes populations celle des réfugiés, résidents « sans État » et celle des colonies. Le point commun de ces deux populations tient fondamentalement à leur rapport avec le travail lorsqu'elles sont placées en camp. Ce dernier constitue une forme extrême d'espace économique flexible et malléable qui est compatible avec la dérégulation actuelle de la sphère économique (chapitre 8).

Ces différents éléments spécifiques participent d'une configuration propice à la prolifération de catégories administratives et politiques, de divisions sociales et ethniques mais aussi de mobilisations sociales et politiques qui subvertissent ses frontières. Le camp d'étrangers permet la réalisation d'une opération complète d'identification et de classement social qui consiste en une universalisation momentanée<sup>15</sup> puis de redifférenciation pour l'application concrète d'une biopolitique. Les mobilisations politiques qui s'y produisent favorisent l'émergence de figures anthropologiques et de frontières imaginaires qui donnent à voir les transitions, les combinaisons et les subversions, entre l'entre-nous et l'en dehors, la victime et l'ennemi, le national et l'étranger (chapitre 9).

Malgré tout, on peut se demander si les camps d'étrangers ne sont pas susceptibles à l'avenir d'être démantelés ou abandonnés – « liquidés » dans la langue administrative – car trop statiques par rapport au mouvement général de fluidification de la circulation globalisée. Sa banalisation relative aux yeux des opinions publiques, sa progressive externalisation aux frontières

.....

15. Jacques Lacan a évoqué le lien entre les camps de masse et l'universalisation, Lacan Jacques, (2004), *Le séminaire, Livre X, L'angoisse*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, p. 173-174.

militarisées des sociétés ouvertes et la dématérialisation de ses formes lorsqu'elles se trouvent à côté de chez soi sont autant d'éléments de transformation. À ce prix le camp, couplé à d'autres technologies répulsives, de détection et de surveillance, semble devoir rester un outil central de la guerre totale faite par les États aux étrangers, lorsqu'ils sont désignés comme pauvres, déviants ou ennemis (conclusion).

## Première partie

### Sociohistoire d'un mot

*« La faim, les maladies, la souffrance et la mort. Et tout le reste.*

*L'histoire de ces camps japonais risque de tomber dans l'oubli, car ceux qui ont traversé cette épreuve, n'en ont pas parlé, et ceux qui ont rompu le silence l'ont fait trop tard: quand leur indignation et leur haine s'étaient attiédies et même éteintes et quand ils étaient déjà morts de cette mort qui a pour nom: indulgence.*

*Plus tard, j'ai toujours entendu ceux qui ont survécu à l'enfer des camps japonais parler de ces camps d'un ton attendri et même nostalgique – cela contribuant à faire naître dans l'esprit de ceux qui n'ont pas vécu cette expérience l'impression que "finalement tout n'aura pas été si terrible". La littérature qui traite de ces camps japonais est de piètre qualité et se borne essentiellement à relativiser les événements par crainte de donner dans le larmoyant et le pathétique. »*

Brouwers Jeroen, *Rouge décanté*, Paris, Gallimard, 1995, [1985]. (Traduction du néerlandais P. Grilli)



## Discours scientifiques et polémiques sur les camps

### Camps du proche, camps du lointain

Alors qu'elles n'ont cessé de se multiplier après la Première Guerre mondiale et de s'étendre depuis la Seconde Guerre mondiale, et notamment depuis le processus de décolonisation, les situations de regroupements forcés dans des camps sont longtemps restées absentes de la littérature savante, occultées sans doute par l'effroi causé par les camps de concentration et d'extermination nazis et par l'ampleur des systèmes concentrationnaires des régimes communistes ; elles sont parfois perçues comme appartenant à un passé lointain. Ainsi une dichotomie s'est opérée entre des camps politiques au Nord, mais du passé – un passé disparu et impossible à égaler en horreur –, et des camps humanitaires contemporains dans le Sud. Ces deux catégories du prêt-à-penser du camp sont ainsi construites comme antinomiques puisque les premiers camps sont des lieux de mort alors que les seconds sont des lieux de vie et de survie<sup>1</sup>. Les camps contemporains ne sont envisagés que comme un décor de l'existence des réfugiés et sont rarement étudiés comme des organisations sociales à part entière

.....

1. Pérouse de Montclos Marc-Antoine, « Le camp de réfugiés, lieu de vie et de survie », *Le Monde*, 19 juillet 2007.

génératrices de modes de vie collectifs et de divisions sociales spécifiques. Ce qui est vrai pour les camps « lointains » l'est aussi pour les camps du « proche », car plus encore que les bidonvilles auxquels ils peuvent être comparés, ils représentent une part de la réalité indicible de la pauvreté dans des pays riches.

Le discours scientifique sur cet « espace autre<sup>2</sup> » est dominé par les historiens qui analysent essentiellement depuis les années 1980 les camps d'internement des périodes de guerre. La question des camps fait aussi retour dans la pensée philosophique avec la redécouverte de l'œuvre de David Rousset<sup>3</sup> et de nombreuses productions depuis une dizaine d'années<sup>4</sup>. De même les psychanalystes<sup>5</sup>, les anthropologues et les géographes se sont penchés sur cette réalité centrale du siècle écoulé. Mais les camps de réfugiés, d'étrangers et d'internés administratifs sont une réalité sociale encore peu étudiée par la sociologie.

## Les recherches historiques sur les camps

Les recherches concernant les camps demeurent surtout le fait des historiens. Ceux-ci ont progressivement constitué un corpus de connaissance sur les camps de la Seconde Guerre mondiale, tout particulièrement sur les camps nazis ou, dans le cas de l'historiographie française, sur les camps de la période de la collaboration. Cette dernière a montré les continuités et les ruptures dans le système d'internement mis en place par la III<sup>e</sup> République et le régime de Vichy<sup>6</sup>. Cette apparition tardive,

.....

2. Foucault Michel (2001), *Dits et Écrits 2*, Paris, Gallimard, p. 1571.
3. Rousset David (1947), *Les jours de notre mort*, Paris, Éditions du Pavois et (1971), *L'univers concentrationnaire*, Paris, U.G.F.
4. Agamben Giorgio (1997) *Homo sacer I, le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil; Brossat Alain (1996), *L'épreuve du désastre. Le xx<sup>e</sup> siècle et les camps*, Paris, Albin Michel.
5. Davoine Françoise, Gaudillière Jean-Max (2006), *Histoire et trauma. La folie des guerres*, Paris, Stock; Stern Anne-Lise, (2004), *Le savoir-déporté. Camps histoire psychanalyse*, Paris, Seuil.
6. Voir parmi de très nombreux travaux: Badia Gilbert (dir.) (1979) *Les barbelés de l'exil, études sur l'immigration allemande et autrichienne, (1938-1940)*, Presses universitaires de

même si elle s'est largement étoffée ces dernières années, de la question des camps d'internement dans l'historiographie française tient à plusieurs facteurs. Elle est d'abord liée à la lenteur des recherches concernant la collaboration et plus généralement la Shoah. La France n'est pas la seule concernée même si le phénomène y est particulièrement marqué. En fonction des traditions historiques nationales et des événements spécifiques à chaque pays, des recherches plus ou moins systématiques ont été conduites à partir de la fin des années 1980, après que quelques précurseurs eurent ouvert la voie de la réflexion sur ce thème<sup>7</sup>. Elles ont porté principalement sur les camps nazis et soviétiques mais aussi sur les formes nationales d'applications de la concentration des civils. Les problèmes qu'ont rencontrés les promoteurs de l'histoire sociale de l'immigration en France<sup>8</sup> pour rendre légitime celle-ci en tant qu'objet de recherche et d'enseignement<sup>9</sup> en sont une autre cause.

.....

- Grenoble; Cohen Monique-Lise et Malo Éric (1994), *Les camps du sud-ouest de la France. Exclusion, internement, déportation, 1939-1944*, Toulouse, Privat; Grandjoc Jacques, Grundtner Thérèse (1990) *Zones d'ombres: exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le sud-est de la France*, Aix-en-Provence, Alinéa-Erca; Peschanski Denis (2002), *La France des camps, l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard; *Bulletin du centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Étienne* (1983), « Répression, Camps d'internement en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Aspects du phénomène concentrationnaire », Actes de la journée d'études du 7 mai; *Les camps d'internement dans le midi de la France, 1939-1944*, (1990) Bibliothèque municipale de Toulouse; Delacor Regina (2000), « From Potential Friends to Potential Enemies: The Internment of Hostile Foreigners in France at the Beginning of the Second World War », *Journal of Contemporary History*, 35, 3.
7. Pour le cas de la France voir: Rousset David (1971), *L'univers concentrationnaire*, Paris, U.G.F., *op. cit.*; Weill Joseph, (1946), *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris, CDJC.
8. Noiriel Gérard (1992), *Le Creuset français, histoire de l'immigration, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil; Ponty Janine (1988), *Polonais méconnus*, Paris, Publications de la Sorbonne; Témime Emile, avec P. Echinard (1989), *Migrance, histoire des migrations à Marseille, La préhistoire de la migration (1482-1830) (t. I)*, Marseille, Edisud.
9. Bernardot Marc (2001), « Quel enseignement de l'histoire de l'immigration dans les manuels de terminale ? » *Migrance*, 19. Voir aussi Falaize Benoît (dir.) (2007), « Enseigner l'histoire de l'immigration à l'école », rapport d'enquête de l'Institut national de recherche pédagogique.

Les premiers ouvrages ont ainsi traité du système d'internement durant la Seconde Guerre mondiale et de son utilisation dans la déportation des Juifs français et européens. Puis elles ont porté sur des occurrences plus anciennes de l'internement en camp durant la Première Guerre mondiale<sup>10</sup> et entre les deux guerres, lorsque l'afflux et la présence de réfugiés sont devenus un fait commun à l'ensemble du monde européen et au-delà. D'autres situations de mise en camps de populations réfugiées en métropole comme les Espagnols<sup>11</sup> et d'autres encore moins connues ont progressivement été mises en évidence<sup>12</sup>.

Enfin il est maintenant possible d'avoir une idée plus précise des camps de l'espace colonial qui ont eu une place de premier plan comme technique de conquête, de contrôle et de gestion en Afrique notamment<sup>13</sup>. Ces recherches ont souvent été l'occasion de polémiques dans le contexte d'une recrudescence des conflits de mémoire.

.....

10. Becker Annette (2003), *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Hachette; Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, Paris, Anthropos – Economica. Pour une vue d'ensemble voir: Stibbe Matthew (2006), « The Internment of Civilians Belligerent States during the First World War », *Journal of Contemporary History*, 41.
11. BDIC (1989), *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France*, Centre universitaire de Nanterre; Charandeau Anne (1992), « Les réfugiés espagnols dans les camps d'internement d'Afrique du Nord », *Hommes et migrations*, 1158; Dreyfus-Armand Geneviève et Témime Émile, (1995), *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Paris, Éditions Autrement, H.S.
12. Témime Émile, Deguigné Nathalie (2001), *Le camp du Grand Arénas, Marseille, 1944-1966*, Paris, Éditions Autrement.
13. Babassana Hilaire (1978), *Travail forcé, expropriation et formation du salariat en Afrique noire*, Presses universitaires de Grenoble, université de Brazzaville; Bertaud Florence (1999), (dir.), *Enfermement, prison et châtement en Afrique. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala; Bouche Denise (1968), *Les villages de liberté en Afrique noire française, 1887-1910*, Paris, La Haye, Mouton, EPHE; Echenberg Myron (1991), *Colonial Conscripts. The Tirailleurs sénégalais in French West Africa, 1857-1960*, Heinemann, Portsmouth, NH, Currey, Oxford; Fall Babacar (1993), *Le travail forcé en Afrique Occidentale française, (1900-1945)*, Paris, Karthala; Roitman Janet (1998), « The Garrison-Entrepôt », *Cahiers d'études africaines*, 38, 150-152; Sellam Sadek (1999), « Algérie: des colons aux colonels. Camps, extermination, éradication », *Parler des camps, penser les génocides*, Coquio C. (dir.), Paris, Albin Michel.

## Problèmes épistémologiques

L'étude des génocides et des camps, et plus généralement de la violence ethnique et politique, pose des problèmes épistémologiques multiples<sup>14</sup>, parmi lesquels la disparition des traces ou l'inaccessibilité des sources, la faible fiabilité des témoins, la partialité des documents administratifs. Par ailleurs les premiers travaux sur l'extermination des Juifs d'Europe ont été le fait de chercheurs marginaux. Les témoins étaient alors peu enclins à se remémorer leur expérience. Les historiens, en particulier français, ont tardé à aborder la question de l'internement en tant que telle, ainsi que celle de la contribution volontaire de l'État français à l'extermination des Juifs, des Tsiganes et des malades mentaux<sup>15</sup> jusqu'à la fin des années 1970. Pourtant celle-ci avait été évoquée, dans le cadre de la reconnaissance officielle du phénomène de la déportation des prisonniers de guerre, dès les années d'après-guerre, mais elle a ensuite été occultée et refoulée durant les décennies suivantes, en raison du refus collectif de voir mise en évidence la participation de l'État français à la déportation<sup>16</sup>. Il faudra attendre les années 1980 pour que ces événements soient à nouveau pris en considération et en particulier que les camps français soient étudiés.

Durant les vingt dernières années, les historiens ont constitué une historiographie du système d'internement de la Seconde Guerre mondiale. Ces travaux ont montré qu'il n'était pas possible d'analyser les camps de la collaboration sans

.....

14. Voir par exemple Assayag Jackie (2004), « La face obscure de la modernité. Anthropologie et génocides », *L'Homme*, 231.
15. Voir par exemple parmi les travaux récents : Bueltzingsloewen Isabelle, (2007), *L'Hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Paris, Aubier; Filhol Emmanuel (2004), *La mémoire et l'oubli, L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, L'Harmattan.
16. *Les Annales, Économies Sociétés Civilisations* (1993), « Présence du passé, lenteur de l'histoire. Vichy, l'Occupation, les Juifs. », 48-3; Paxton Robert O. (1973), *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil; Rousso Henry (1987), *Le syndrome de Vichy, (1944-198...)*, Paris, Seuil.

s'intéresser à ceux mis en place par la III<sup>e</sup> République. Depuis lors, il est possible d'avoir une vue d'ensemble de cette période de l'internement en France<sup>17</sup>. D'autres recherches ont étudié les camps d'internement de la Première Guerre mondiale<sup>18</sup>. Les camps, particulièrement ceux de concentration, restent aujourd'hui encore difficilement traitables par les sciences sociales, car étroitement associés à la Shoah<sup>19</sup>.

### **Le camp figure de la modernité et de l'exception pour les philosophes**

Les camps, entendus au sens large d'espaces provisoires de regroupement contraint de populations altérisées et minorisées, constituent pourtant une forme sociale originale, caractéristique de la modernité. Ils sont en effet emblématiques d'une précarité renouvelée de la condition humaine, exposée aux aléas de l'existence et paraissent en rupture avec les perspectives de progrès et de protection de la vie humaine élaborées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils matérialisent un entre-deux spatial et statutaire, difficile à penser et dans les formes extrêmes qu'ils prennent et qui dominent leur appréhension habituelle, ils représentent le lieu du mal par excellence, ontologiquement indicible dont survivants, écrivains ou philosophes ont cherché à cerner les caractéristiques<sup>20</sup>.

.....

17. Grynberg Anne (1999), *Les Camps de la honte, les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, la Découverte [1991].
18. Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, Paris, Anthropos – Economica; Mauran Hervé (2003), *Les camps d'internement et la surveillance des étrangers en France durant la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, thèse pour le doctorat d'histoire, université de Montpellier III.
19. Bruneteaux Patrick (2004), « Obstacle aux recherches sur les camps de la mort. Une pensée scientifique prise entre l'insignifiance et l'offense », *Terrain, revue d'ethnologie de l'Europe*, 42.
20. Parmi les plus célèbres, Antelme Robert (1957), *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard; Blanchot Maurice (1973), *La Folie du jour*, Paris, Fata Morgana; Grossman Vassili (1980), *Vie et destin*, Paris, L'Âge d'Homme; Lévi Primo (1988), *Si c'est un homme*, Paris, Presses-Pocket; Pérec Georges (1975), *W ou le souvenir d'enfance*, Paris, Denoël, Semprun Jorge (1994), *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard; Soljenitsyne Alexandre

En revanche les camps ne sont pas encore étudiés comme un espace social à part entière de la civilisation contemporaine. Cela tient sans doute à plusieurs raisons. Tout d'abord le camp générique apparaît depuis la Seconde Guerre mondiale comme un phénomène du passé, appartenant fondamentalement à un ailleurs temporel associé à des régimes politiques (nazisme et stalinisme) disparus. C'est un peu comme si des camps ne pouvaient pas exister matériellement puisque le camp n'existe plus. Inversement tout camp est immédiatement placé sur une échelle de l'horreur dont les camps nazis, et principalement Auschwitz, constituent le sommet. Difficiles à appréhender comme réalité sociale en raison de la multiplicité de leurs possibles formes spatiales et temporelles, les camps sont de plus marqués par le sceau du secret et de la raison d'État, ce qui les rend peu visibles et accessibles. En outre, si avant 1945, les pouvoirs publics ne cherchaient pas systématiquement à dissimuler le recours à l'arrestation arbitraire, à l'internement ou au parage d'étrangers, l'impact de la découverte des camps nazis a transformé cette attitude.

Des auteurs comme Zygmunt Bauman ou Mike Davis s'intéressent au camp, l'un comme lieu de la condition d'étrangers et de rebuts de la postmodernité<sup>21</sup> et l'autre en clôturant le vieux modèle d'écologie urbaine de Burgess et donc la ville américaine d'un goulag constitué de prisons de sécurité maximum<sup>22</sup>. Mais il s'agit dans ces deux cas d'une évocation métaphorique et non du résultat d'une investigation empirique. Le camp sert bien souvent de repoussoir dans une comparaison théorique<sup>23</sup>.

.....

(1974), *L'Archipel du goulag*, Paris, Seuil, 1974, E. Wiesel (2007), *La Nuit*, Paris, Éditions de Minuit.

21. Bauman Zygmunt (2005), *La société assiégée*, Le Rouergue, Chambon, p. 160-162.
22. Davis Mike (2006), *Au-delà de Blade runner. Los Angeles et l'imagination du désastre*, Paris, Éditions Allia, p. 17 et 121-135.
23. Loïc Wacquant propose de dissocier pour l'analyse d'une part « *taudis urbains, quartiers populaires et enclaves immigrées* » et d'autre part « *le ghetto [...], les réserves, le camp de réfugiés et la prison* », Wacquant Loïc, (2006), « Les deux visages du ghetto, construire un concept sociologique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160, p. 21.

Il se prête parfois à un usage incantatoire, conjuratoire ou prophétique<sup>24</sup>.

C'est que le camp se prête aisément à la métaphore. Il renvoie à un parti ou une faction et même à une division du monde ou à une synecdoque philosophique du politique censée résumer l'arbitraire appliqué dans des circonstances exceptionnelles par le pouvoir souverain. L'exécutif s'affranchit alors de toutes limites pour agir sans contrôle. C'est l'usage qu'en fait Giorgio Agamben qui présente le camp comme le « paradigme biopolitique du moderne » ou encore comme le « *nomos* de la modernité »<sup>25</sup>. Sa lecture théorique du phénomène des camps est séduisante mais lui ont été reprochées des généralisations hâtives sur les camps et la condition moderne de témoin. C'est particulièrement son ouvrage *Ce qui reste d'Auschwitz* qui a fait l'objet d'une polémique<sup>26</sup>. Certains de ses détracteurs pensent que le philosophe n'appréhende pas correctement la réalité des centres de mises à mort tel qu'Auschwitz et que ce contresens, supposé, fait le jeu des thèses révisionnistes<sup>27</sup>.

L'usage qu'il fait du terme, quoique stimulant, est flou car il assimile l'internement, la concentration et jusqu'à l'extermination comme étant trois figures de l'abus de pouvoir souverain. Cette polysémie est le premier problème que pose l'usage du terme camp comme notion sociologique. D'autres expressions utilisées notamment pour décrire des situations

.....

24. Caloz-Tschopp Marie-Claire (2004), *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute; French Martin (2007), « In the Shadow of Canada's Camps », *Social & Legal Studies*, 16.1.

25. Agamben, Giorgio, (1997) *Homo sacer I, le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit. I, p. 128 et 179. Le philosophe italien aborde aussi le camp dans d'autres textes en particulier: (2002), *Moyens sans fins. Notes sur la politique*, Paris, Payot, Rivages et (2003) *État d'exception: Homo sacer*, Paris, Seuil.

26. Agamben Giorgio, (1998) *Homo sacer III, Ce qui reste d'Auschwitz, l'archive et le témoin*, Paris, Rivages.

27. Kahan Claudine, Mesnard Philippe, (2001), *Giorgio Agamben à l'épreuve d'Auschwitz*, Paris, Éditions Kimé.

urbaines et résidentielles spécifiques comme bidonville, ghetto ou banlieue ou favela connaissent aussi cette variation de sens en fonction des univers qui l'emploient, savants ou communs<sup>28</sup>. Mais l'autre difficulté majeure qui existe pour donner au terme de camp une signification cohérente et stabilisée est qu'elle peut apparaître comme « trop erratique pour permettre d'appréhender des phénomènes différents »<sup>29</sup>.

### Le camp des anthropologues

Des anthropologues ont analysé les modes de répartition et les systèmes de classement par les organisations gestionnaires des populations des camps de réfugiés contemporains<sup>30</sup>. Ils y ont vu un lieu contemporain de la redéfinition des catégories d'appartenance et des manières de faire une ville, de la sociabilité et de la citoyenneté. Il est difficile pour des chercheurs travaillant en Afrique ou en Asie de pas être confrontés à des populations en mouvement sous contrainte et qui sont regroupées parfois en masses immenses pour des durées plus ou moins longues dans des lieux quasi clos et séparés<sup>31</sup>. On peut évoquer les camps palestiniens, dont certains existent depuis 1948, mais des situations identiques se sont développées en Asie et en Afrique<sup>32</sup>. Les géographes également ont entrepris d'étudier l'impact spatial et environnemental

28. Voir par exemple Valladares Licia (2006), *La favela d'un siècle à l'autre. Mythe d'origine, discours scientifiques et représentations virtuelles*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

29. Wieworka Annette (1997), « L'expression camp de concentration au xx<sup>e</sup> siècle », *Vingt-tième siècle. Revue d'histoire*, 54, p. 4.

30. Agier Michel (2002), *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion; Malkki Liisa Helena (1995), *Purity and Exile: Violence, Memory and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago and London, University of Chicago Press.

31. Tallio Virginie (2007), « La fabrique du réfugié. Du camp au rapatriement. Lieux et processus de la construction du "réfugié". L'exemple des camps de Dadaab (Kenya) et Nkondo (RDC) », thèse de doctorat d'anthropologie, M. Agier (dir.), EHESS.

32. Guichaoua André (dir.) (2004), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala.

de ces immenses collectivités humaines des villes de tentes de réfugiés<sup>33</sup>.

Mais si l'histoire et la philosophie, l'anthropologie et la géographie se sont intéressées aux camps du xx<sup>e</sup> siècle ce n'est pas le cas de la sociologie. C'est un peu comme s'il n'y avait pas de paradigme sociologique disponible pour étudier les camps. L'argument du lointain pourrait expliquer ce non-intérêt. On ne saurait se contenter de cette explication et cette absence, à quelques rares exceptions près, pose problème. Les domaines classiques de la sociologie, comme ceux de la déviance ou de la prison, n'abordent pas, ou seulement de manière marginale, cet aspect lorsqu'ils évoquent les techniques répressives d'enfermement. De la même manière les sociologues de la ville, des migrations ou de l'exclusion n'incluent pas les camps dans leur domaine de recherche.

Ces dernières années, seul Michael Pollak a proposé une approche sociologique de l'expérience des déportés<sup>34</sup>. Cela tient au fait qu'appréhender le camp en sociologue oblige à une investigation scientifique périlleuse, marquée à la fois par les difficultés d'enquêtes propres à l'objet et par le risque d'enfermement dans une logique de la désoccultation d'un non-dit politique et social. Cette démarche s'affronte au danger de la révocation en doute *a priori* (« vous comparez des choses incomparables<sup>35</sup> ») et au risque d'être soit instrumentalisée et renvoyée à une position idéologique illégitime (« vous confondez science et activité militante »), soit réduite à une simple dimension de révélation scandaleuse d'un fait divers oublié (« Ah bon ! Il existait un camp à

.....

33. Lassailly-Jacob Véronique, Marchal Jean-Yves et Quesnel Alain (ed.) (1999), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Paris, Éditions de l'IRD.

34. Pollak Michael (2000), *L'expérience concentrationnaire, essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié; voir aussi sur les réfugiés yougoslaves: Chauvenet Antoinette, Lemaire Jean-Marie, Despret Vinciane (1996), *Clinique de la reconstruction, une expérience avec les réfugiés en ex-Yougoslavie*, Paris, L'Harmattan.

35. Voir à ce propos: Détienne Marcel (2000), *Comparer l'incomparable*, Paris, Éditions du Seuil.

Saint-Hippolyte ? Je connais bien le village car je m’y rends en vacances », les trois positions n’étant pas exclusives les unes des autres. Bien que les historiens aient tenté de la neutraliser, cette thématique – le mot même de camp – reste un enjeu de luttes idéologiques et politiques, qui enserrent le débat entre repentance et révisionnisme, entre commémoration officielle et réappropriation des mémoires collectives. Le contexte est, en France mais pas seulement, lourd de contentieux sur les questions liées à l’esclavage, à la colonisation et à l’histoire postcoloniale. L’un des principaux obstacles à cette constitution des camps d’étrangers comme objet de recherche tient donc à l’usage du terme lui-même.

### Origine et étymologie du terme

La difficulté de définition du concept de camp d’étrangers est triple. Elle tient d’abord au fait que le terme de camp a eu des significations changeantes dans le temps. Ensuite son usage dans l’expression « camp de concentration » est désormais étroitement corrélé à la Seconde Guerre mondiale et à la Shoah. Enfin, ses usages profanes dans des registres très disparates suscitent encore de nos jours des polémiques à répétition.

La signification du terme de camp est en effet particulièrement changeante. Son usage pour décrire le regroupement forcé de populations s’est généralisé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle et notamment avec la mise en œuvre de cette technique lors de la guerre des Boers. Depuis le terme est présent dans de nombreuses langues pour rendre compte d’une multiplicité de formes d’occupation de l’espace, qui ressortiraient toutes au final de la forme Camp. Cette hégémonie linguistique, fréquente pour les termes techniques, n’est guère contestée que par le vocable allemand de *Lager* que l’on trouve dans *Stalag* et dans son dérivé russe de *Goulag* qui est en fait le nom de la direction des camps soviétiques (les camps de travail sibériens de l’époque tsariste avaient pour nom les *Katorga* et étaient intégrés

au système judiciaire normal). Le terme allemand signifie couche ou lit et, par extension, gîte mais aussi camp, chantier, entrepôt voire sédiment<sup>36</sup>. Si *Lager* a une connotation de stockage allongé (*lage*, *lagern*), le terme en français sous-entend une position dressée comme dans le verbe « camper ». En afrikaans le terme de *Laager* a une signification de protection. Il désigne historiquement le cercle formé par les migrants *Voortrekker* avec leurs chariots pour repousser les assauts des armées zoulous et dans l'imaginaire politique raciste correspond à la défense de l'identité blanche.

À l'origine le terme de camp, emprunté fin xv<sup>e</sup> à l'italien *campo*, a le sens de terre labourable et s'emploie indifféremment avec celui de champ. Puis il prend le sens de terrain où une armée s'arrête et plante ses tentes. La proximité entre les deux termes s'entend encore dans des expressions comme « prendre le champ », « sur le champ », « à tout bout de champ », « champ de mars »<sup>37</sup>. Si leur étymologie est commune, l'un, camp, a pris le sens d'un espace clos ou du moins défendu alors que l'autre, champ, a conservé l'acception d'ouverture en lien avec la campagne. Le terme a été employé depuis le Moyen Âge dans les expressions de duels et de tournois, puis, à l'époque moderne, dans le lexique militaire avec souvent une acception de situation provisoire comme dans « camp volant » qui désigne au propre une troupe légère ou au figuré « celui qui n'est pas casé de manière définitive » voire « un homme sans domicile fixe »<sup>38</sup>. C'est aussi le cas avec le terme de « lit de camp », qui désigne un petit lit qui « se démonte et que l'on transporte où l'on veut », ou encore « lit de corps de garde composé de planches inclinées sur lesquelles on pose des matelas ». Roger Brunet souligne l'accep-

.....

36. Bertaux F. et Lepointe E. (1968), *Dictionnaire allemand-français*, Paris, Hachette, p. 702.

37. La curne de Sainte-Palaye (1877), *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort, Favre, Paris, Champion, t. III, p. 26.

38. Littré (1996), *Dictionnaire de la langue française*, T1, Britannica, Versailles.

tion de stérilité du camp militaire qui est coupé de son environnement et que l'on peut repérer dans la filiation étymologique *castrum*, castrer, château<sup>39</sup>.

Le sens contemporain le plus évident du mot est celui de camp de prisonniers, de concentration, de travail, de réfugiés ou d'hébergement. Que ce soit comme prison ou en tant qu'asile, il s'agit d'une forme d'aliénation pour des personnes que l'on ne veut pas voir ailleurs ou qui ont été chassées. Très proche de ce sens l'expression camp de nomades peut être considérée comme un espace d'assignation ou d'accueil provisoire de groupe itinérant. Dans ce cas il n'est pas clos et s'apparente à un campement. On retrouve aussi le terme dans les formules camp de loisir, de tourisme, de vacances. Il est alors bien délimité mais largement ouvert à des groupes qui ont choisi une mobilité temporaire ou une exposition volontaire à des conditions de vies sommaires (camp de survie ou d'entraînement). Les mots de camping et de campus dérivent en partie de ce sens. C'est la signification de nombreuses expressions anglo-saxonnes. La dureté des conditions comme situation formatrice ou rédemptrice se retrouve dans les camps de redressement d'adolescents (appelés parfois *Boots Camps* ou centres fermés).

### **Le camp de concentration : un mot malade**

L'usage est contesté, y compris quand les camps sont explicitement nommés ainsi par les autorités, à la fois parce que le fait de « concentrer » des populations ne relève pas toujours des mêmes logiques et que les camps de concentration ne sont pas immuables dans le temps ni semblables selon les pays. Le début du phénomène moderne des camps date de ceux mis en place par les Anglais en Afrique du Sud durant la guerre de Boers à partir de 1901 visant à éliminer les possibles soutiens à

.....

39. Brunet Roger (2001), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus, La Documentation française, p. 81.

la guérilla. Ces camps qui reçurent l'appellation « de concentration » ne s'intègrent pas dans un projet d'extermination, en dépit de très mauvaises conditions de vie des populations concernées et de leur fort taux de mortalité. Ils ne sont pas secrets et leur fonctionnement ne dure que le temps du conflit. C'est pour cela que le titre de l'ouvrage de Jean-Claude Farcy est critiqué car il conserve aux camps français de la Première Guerre mondiale leur qualificatif de « concentration<sup>40</sup> » alors que la signification de l'expression a radicalement changé, notamment depuis la parution en 1946 de l'ouvrage de David Rousset *L'univers concentrationnaire*<sup>41</sup>. « Les camps nazis sont si présents dans nos esprits qu'un lecteur pressé peut penser qu'il y a eu en France, pendant la Grande Guerre, un système concentrationnaire. Car le camp nazi est devenu, à juste titre, la référence du mal absolu, à l'aune duquel se mesure chaque situation d'internement<sup>42</sup>. » C'est pourquoi il faut distinguer nettement les camps d'internement de ceux de concentration d'une part et des centres de mises à mort d'autre part. La définition du camp de concentration donnée par le *Petit Robert* « un lieu où l'on groupe, en temps de guerre ou de troubles politiques, sous la surveillance des autorités de guerre militaires ou policières, les suspects, les étrangers et les nationaux ennemis » a elle aussi été remise en question. La spécialiste du système concentrationnaire nazi, Olga Wormser-Migot, auteur de *L'ère des camps*<sup>43</sup>, s'insurgea lors de la parution de cette définition, considérant qu'elle « excuserait les camps par les troubles politiques ou la guerre ». Certains camps liés aux troubles et à la guerre ne font pas partie du phénomène concentrationnaire. Apparaît cependant dans les premiers camps soviétiques l'idée de rééducation par le travail et progressivement de nouvelles fonctions sont dévolues à ces

.....

40. Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, Paris, Anthropos – Economica. *op. cit.*

41. Rousset David (1971), *op. cit.*

42. Wieworka Annette, *op. cit.*, p. 12.

43. Wormser-Migot Olga (1979), *L'ère des camps*, Paris, 10/18, UGE.

espaces économiques, et politiques surtout, qui atteindront leur développement maximal avec les camps chinois du *Laogai*<sup>44</sup>.

Le camp est devenu, notamment en association avec le terme de concentration, un « mot malade<sup>45</sup> ». « Les camps, dits de concentration, quoique recouvrant ici et là des réalités non superposables, sont partout ». Une première définition descriptive fait du camp « terrain rapidement et sommairement équipé, le plus souvent clos hermétiquement, où sont regroupés en masse, dans des conditions précaires et peu soucieuses de leurs droits élémentaires, des individus ou des catégories d'individus, supposés dangereux ou nuisibles<sup>46</sup> ». Le camp est supposé être temporaire et destiné à faire face à un afflux massif de personnes consécutif à une crise majeure, ce qui explique le caractère sommaire de l'installation. Il matérialise le domaine de l'arbitraire et vise les masses à travers un individu collectif car sa fonction est de regrouper des membres d'une catégorie perçue comme suspecte par définition et responsable collectivement. Une deuxième définition systémique distingue six fonctions du camp de concentration comme catégorie centrale du phénomène concentrationnaire totalitaire que l'on retrouve avec le *Konzentration Lager* nazi, le *Goulag* soviétique et le *Laogai* chinois dans lesquels on avilit, rééduque, fait travailler et anéantit. Il isole à titre préventif, punit et redresse par des mesures d'éducation, terrorise la population civile, exploite une main-d'œuvre, participe à la refondation du monde social par l'élimination des éléments considérés comme nuisibles, et il est prévu pour durer.

À l'inverse, les camps d'étrangers n'ont pas pour vocation de détruire mais d'expulser ou, en attente de l'éloignement ou à défaut, de mettre à l'écart. Ils ne visent pas des masses mais

.....

44. Courtois Stéphane et alii (1997), *Le livre noir du communisme, crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont.

45. Kotek Joël, Rigoulot Pierre (2000), *Le siècle des camps. Détention, concentration, extermination. Cent ans de mal radical*, Paris, Lattès, p. 11.

46. *Idem*, p. 11.

des catégories parfois suspectes parfois simplement marginalisées. Ils se distinguent donc nettement de ceux d'extermination, mais également de concentration, qui participent *in fine* d'un projet de destruction des individus et des groupes « ennemis » dans les régimes totalitaires, en ce qu'ils consistent avant tout à isoler temporairement, à empêcher, à retarder ou à restreindre les contacts avec le reste de la population. L'internement des étrangers peut permettre une exploitation de la main-d'œuvre mais toutes les fonctions évoquées précédemment ne s'appliquent pas, et en tout cas rarement, en même temps.

Depuis la fin des années 1990, les polémiques sur les usages du terme de camp ne se sont pas estompées, bien au contraire. Durant la guerre civile en Yougoslavie, l'usage du terme de camp participe de la réactivation du « schéma de lecture donné par le génocide juif<sup>47</sup> ». Les correspondances faites entre la Seconde Guerre mondiale et le conflit yougoslave ont fonctionné comme une trame événementielle rendant l'existence de ces camps probable et crédible malgré les informations lacunaires. La Bosnie tout entière a pu être décrite métaphoriquement comme un « camp de concentration ».

### L'usage contemporain du terme : un mot militant

Lorsqu'il s'agit de dispositifs et de procédés actuels, de lutte contre les migrations, de protection sanitaire, de « guerre contre le terrorisme » ou la criminalité, les camps d'étrangers semblent pouvoir n'être qu'un prétexte à un réquisitoire non scientifique. L'emploi du mot de « camp » par des associations comme la Cimade, l'Anafé et Migreurop<sup>48</sup> à propos des lieux

.....

47. Krieg-Planque Alice (2003), « *Purification ethnique* ». Une formule et son histoire, CNRS éditions, p. 32.

48. Cimade, « Centres et locaux de rétention administrative », rapport 2007, causes communes, Hors-série. Voir aussi le site de Migreurop <http://www.migreurop.org> et celui de l'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), <http://www.anafe.org/index.php>

actuels d'internement et de regroupement forcé de populations étrangères en France et en Europe comme les zones d'attente et les centres de rétention, d'accueil ou d'hébergement, a elle aussi été comprise comme une dénonciation. Les détracteurs de cet usage considèrent ainsi que la charge de scandalisation du terme fait courir un risque de simplification, de banalisation et d'amalgame. Mais on peut rétorquer que cela s'intègre dans une lutte d'influence des ONG avec les gouvernements. Des lieux d'accueil d'étrangers comme le centre d'accueil de Sangatte en France, de rétention de migrants dans l'île de Lampedusa en Italie ou de répression d'« ennemis combattants illégaux » comme les camps « Delta » et « X Ray » à Guantanamo (Cuba) peuvent en effet être considérés comme des éléments d'une stratégie de communication des États, qui les installent pour adresser des messages de fermeté et de détermination politique à l'égard des opinions publiques nationales ou internationales, en temps de paix pour les deux premiers et de guerre pour le second. Ces sites sont l'objet d'une succession de déclarations, procès, faits divers et révélations qui en dépolitisent progressivement l'existence. Les pratiques administratives attentatoires aux libertés individuelles sont plus aisément adoptées dans les différents pays occidentaux dans le cadre de leur lutte contre l'immigration. C'est le cas par exemple avec la politique de détention obligatoire (*Mandatory Detention*), sans limite de durée dans des camps spécialisés, de tout étranger y compris demandeur d'asile entrant sans visa en Australie. Cette politique combinant la répression par la détention et l'octroi d'un visa de protection temporaire a été très populaire mais a déclenché d'importantes controverses sur la légalité des procédures<sup>49</sup>. La situation concernant l'usage du terme est celle-ci : d'un côté des mouvements de soutien aux étrangers, contestant le principe ou

49. Jupp James (2002) *From White Australia to Woomera. The Story of Australian Immigration*, Cambridge, Cambridge University Press; Manne Robert, with Corlett David (2004), « Sending Them Home: Refugees and the New Politics of Indifference », *Quarterly Essay* 13.

les modalités de ces politiques répressives, utilisent le mot de camp pour décrire les lieux de détention extra-pénitentiaire des étrangers; de l'autre les autorités refusant farouchement tout rapprochement entre les dispositifs de rétention des étrangers rendus illégaux et la notion de camp.

## Nouvelles polémiques depuis le 11 septembre

Depuis le 11 septembre les polémiques ont rebondi. Peut-on dire que le centre de Sangatte est un camp dans la mesure où il n'est pas absolument clos? À quelle catégorie d'espace doivent être associés les camps-prison de Guantanamo? Est-ce qu'il s'agit de situations exceptionnelles et les pratiques qui s'y développent (tortures, humiliations, infra-droit) sont-elles des excès et des débordements impossibles à généraliser? Ces espaces et ces agissements hors normes et parfois hors-la-loi peuvent-ils au contraire être compris comme des prolongements des techniques ordinaires et des normes acceptées de traitement social, de maintien de l'ordre et de détention dans les institutions « normales » comme les prisons, les hôpitaux, les centres sociaux? C'est une thèse développée par certains chercheurs qui établissent une continuité entre les cadres juridiques et les comportements quotidiens des personnels du complexe pénitentier américain et les camps de prisonniers des guerres asymétriques, (usage banalisé de la violence, déshumanisation, exactions multiples)<sup>50</sup>.

Dans le même temps l'actualité mondiale laisse apparaître d'autres types de regroupements contraints, comme en Chine ou dans les pays du Golfe Persique par exemple, avec des cités-camps de travail géantes pour des migrants dont les passeports sont confisqués. L'existence de camps de travail en Italie gérés

.....

50. Gordon Avery (2006), « Abu Graib: imprisonment and the war on terror », *Race & Class*, 48; Wilke Christiane (2005) « War v. Justice: Terrorism Cases, Enemy Combatants, and Political Justice in U.S. Courts », *Politics & Society*, 33.4.

par la mafia a récemment été révélée<sup>51</sup>. Dans le langage commun les noms de camp sont également l'objet d'une grande variété d'usages. Un officier de la gendarmerie française a qualifié un rassemblement techno de « Guantanamo » comme contraction de Guantanamo et Technival. Une polémique est née dans les années 1990 de l'utilisation de l'expression « camp de concentration » par une exposition itinérante aux États-Unis à propos des centres de « relocation » des Américains d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>52</sup>. Cette association et ce rapprochement des termes ont été dénoncés comme ressortant d'un révisionnisme car ils ne distinguent pas la mesure de d'éloignement des Nippo-Américains des sévères procédures d'internement qui touchaient, durant la même période, les Allemands présents aux USA et tendent *in fine* à comparer le programme des camps nazis et la politique américaine envers les Japonais et les Américains d'origine japonaise<sup>53</sup>.

Pour conduire une réflexion scientifique sur le confinement des étrangers dans des camps il est donc nécessaire de différencier ceux-ci, d'abord de ceux de concentration et d'extermination mais aussi d'autres institutions d'enfermement. Une fois envisagé le champ sémantique disparate recouvert par le terme de camp que seule l'association avec celui d'internement ou d'étrangers permet de restreindre, on peut différencier ce type de privation et de restriction de liberté avec celui d'autres institutions « totales<sup>54</sup> » et de « renfermement<sup>55</sup> » comme le ghetto ou la prison.

.....

51. *Le Monde*, 23 septembre 2006.

52. Schiffrin Deborah (2001), « Language and public memorial: « America's concentration camps », *Discourse & Society*, 12.

53. C'est ce que fait par exemple F. Feeley. Cf. Feeley Francis (1998), « The Ideological Uses of Japanese-Americans in U.S. Concentration Camps », *Sources*, version abrégée par Genton B., IEP Strasbourg.

54. Goffman Erving (1968), *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit.

55. Foucault Michel (1961), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon; (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, GAL.

## Les nouveaux champs sémantiques : invention lexicale et euphémisation

Les travaux d'historiens sur les camps ont essentiellement pris comme objet ce que les administrations civile ou militaire désignent comme tels. Cependant les convergences entre les camps d'internement et diverses formes de logements d'étrangers et de réfugiés (dépôts, foyers...) ont déjà été signalées<sup>56</sup>. J'ai suivi cette ligne d'exploration en associant d'autres espaces aux seuls camps d'internement d'étrangers *stricto sensu* comme les cantonnements de travailleurs coloniaux, les casernements d'hivernage de tirailleurs coloniaux, les campements forcés de nomades. Les qualifications diverses et les dénominations fluctuantes rendent le repérage empirique et la délimitation théorique de l'objet difficiles. Le camp d'étrangers est un objet multiforme qui ne porte pas son nom. Certaines qualifications donnent à entendre la nature répressive du regroupement. C'est ce qu'expriment les termes comme surveillé, militaire, administratif, disciplinaire, spécial, de détention, d'otages, d'internement, de regroupement, d'assignation pour ne citer que les plus fréquents.

Diverses expressions rendent compte d'autres fonctions possibles des camps. Ils sont alors qualifiés de centres d'hébergement, d'acclimatation, d'accueil, de résidence, de séjour, d'urgence, ou encore associés à une fonction hospitalière ou sanitaire. Le mot de « centre », particulièrement fluide, attire l'attention sur le caractère assistantiel que ceux qui les gèrent prêtent à ces espaces, contribuant par là à l'occultation de la localisation périphérique ou inaccessibles des lieux dit d'accueil. Mais dans le langage des populations internées ou riveraines des sites d'internement, l'expression commune de camp est souvent privilégiée, associée par les premières à l'idée d'habitat (« j'habite

.....

56. Noiriel Gérard (1992), *Le Creuset français, histoire de l'immigration, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, p. 156-159.

au camp ») et par les secondes à celle de proscrits (« les gens du camp »). Lorsqu'il s'agit d'un camp de travail, les dénominations sont là aussi diverses : hameaux forestiers ou stratégiques, chantiers extérieurs ou mobiles, groupements de travailleurs, dépôts, cantonnements.

Ainsi plusieurs champs sémantiques coexistent dans les termes associés à celui de camp. Des items rappellent la fonction de groupement des masses dans un lieu de rassemblement. D'autres signalent les opérations de sélection qui s'y déroulent comme le tri, l'immigration et le transit. Des expressions font référence à la population du camp qu'elle soit étrangère, réfugiée ou rapatriée. Mais là encore le langage commun tend bien souvent à nommer le lieu avec des qualificatifs nationaux ou ethniques. On parlera ainsi du camp « des Juifs », « des Chinois », « des Espagnols », etc. La fonction résidentielle apparaît dans certains cas avec les termes de résidence, de séjour, ou d'hébergement qui signalent implicitement le caractère précaire et provisoire de ce domicile imposé. Cette volatilité des termes est commune aux politiques répressives et à celles de gestion des étrangers, des migrants et des réfugiés. L'euphémisation des termes pour désigner les pratiques répressives s'accompagne d'inventions lexicales. La manipulation linguistique est d'ailleurs devenue un registre d'action central dans les nouvelles politiques de lutte contre les flux de populations indésirables, avec l'usage de termes techniques ou élémentaires neutralisés. Ainsi les zones de retenues des migrants dans les enclaves de Ceuta et Melilla sont nommées « portails » par les ministères de l'Intérieur européens. On parle parfois de centres de « réception » ou de centres d'« inadmis » comme en Belgique. Dans d'autres cas les labels sont plus explicites avec des centres « d'internement des étrangers » en Espagne et des centres d'« expulsions » en Grande-Bretagne<sup>57</sup>.

.....

57. Guild Elspeth (2005), « A typology of different types of centres in Europe », Briefing paper of Centre for European Policy Studies, 22; Welch Michael, Schuster Lisa (2005), « Detention of asylum seekers in the U.S., UK, France, Germany and Italy. A critical view of the globalizing culture of control », *Criminal Justice*, 5.4.

Le processus de radicalisation<sup>58</sup> de la production normative, entamé dans les années 1960-1970 en matière des politiques publiques d'immigration, s'accompagne d'une association entre la clandestinité et le terrorisme. Des termes comme « terrorisme », « sécurité publique », « sécurité intérieure », mais aussi « trafic », « exploitation », « détournement » sont sans cesse utilisés dans les textes évoquant la présence « étrangère ». La lutte contre l'immigration dite irrégulière a engendré des dispositifs et des notions comme celles de « rétention administrative », de « reconduite à la frontière », de « zones d'attente » en France, et ailleurs de « permanent temporaire ». Les catégories juridiques sont sans cesse sophistiquées et se démultiplient. Les raisonnements pour justifier les mesures au regard du contrôle constitutionnel peuvent aller à l'encontre de l'évidence en prétendant par exemple que plus la durée de rétention augmente moins l'atteinte aux libertés est grande, ou que même si le placement en rétention des enfants est interdit par la loi, leur présence avec leurs parents peut répondre à une « exigence d'humanité ». De même les étrangers ne sont plus ni internés ni détenus mais ils sont « maintenus ». L'opinion publique y prête alors moins d'attention sauf en cas de scandale ponctuel. Et les populations concernées souffrent d'un complexe de culpabilité qui les pousse à ne pas évoquer leur expérience et leur passage dans un camp. Ce faisceau d'éléments contribue à rendre particulièrement ardue la reconstitution de l'existence et du fonctionnement des camps d'étrangers.

C'est pourquoi je propose d'utiliser, pour rendre compte des situations d'enfermement de civils différentes des systèmes classiques comme la prison et l'hôpital psychiatrique, l'expression de camps d'étrangers avec une définition élargie. Dans le sens où je l'emploie, cela recouvre l'ensemble des situations de

.....

58. Lochak Danièle (2002), « La place du droit dans la radicalisation de la politique d'immigration », contribution au VII<sup>e</sup> congrès de l'AFSP, Lille. Disponible sur <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslille/pdf/lille/tr4lochak.pdf>

mises à l'écart d'une minorité par l'attribution autoritaire d'une résidence ou d'un domicile. Il s'agit donc d'une institution répressive d'enfermement aux caractéristiques originales parce qu'intervenant sur des principes administratifs de mise en cause collective et aux durées potentiellement illimitées. D'autres institutions de ce type fonctionnent sur des bases judiciaires ou d'expertises médicales et visent des individus pour des durées de détention théoriquement bornées ou à visée thérapeutique.

À la différence des administrations pénitentiaires ou psychiatriques, les camps d'étrangers, tantôt affichés tantôt occultés, alors qu'ils sont utilisés de manière permanente, concrétisent une potentielle suspension préventive des libertés pour des raisons d'ordre public. Ils constituent en cela une hypostase d'institution sociale en recomposition permanente en fonction des circonstances sans se fixer dans une forme définitive. Cette forme institutionnelle qui ne porte pas son nom prend en charge des populations en déplacement de manière peu repérable voire secrète dans des lieux dont ce n'est pas la destination première et dont l'usage est sans cesse remodelé. Les populations et les acteurs qui les gèrent font de surcroît rarement mention de leur expérience. C'est pourquoi seule une méthode combinant analyse historique et sociologie de l'espace permet de replacer les camps d'étrangers dans la perspective du développement de l'État et de son rapport au territoire.



## Corpus, périodisation et comparaison

### Les rencontres avec les camps dans les archives

Dans mes recherches sur le logement des migrants, j'ai eu l'occasion d'exhumer des documents ou des textes concernant différents types de lieux d'habitation, qui tenaient plus du cantonnement forcé que du logement social et qui rappelaient les formes inaugurales de la prise en charge résidentielle des migrants venant des colonies. Certains en avaient l'aspect temporaire et presque abstrait comme par exemple ces villages modulaires de travailleurs migrants installés en Camargue au début des années 1970 au moment de la constitution du pôle industriel de Fos-sur-Mer<sup>1</sup>. Ils correspondaient à une tradition d'implantations provisoires dans ce territoire de marges<sup>2</sup>. D'autres résultaient de la reconversion d'anciens locaux industriels, tel ce foyer historique de Grenoble fonctionnant depuis 1945, appelé la Poudrerie<sup>3</sup>.

.....

1. Bernardot Marc (1999), « Chronique d'une institution : La Sonacotra, 1956-1976 », *Sociétés contemporaines*, 33-34.
2. Picon Bernard (1978), *L'espace et le temps en Camargue. Essai d'écologie sociale*, Arles, Actes-Sud.
3. Jeantet Alain (1982), « Les foyers en question », *Le logement des immigrés en France*, Actes de la journée d'étude de Lille des 13 et 14 mai 1982, OMINOR Lille.

Les travaux portant sur le phénomène exceptionnel de déplacement massif de populations civiles durant la guerre d'Algérie appelé « villages de regroupement » m'ont aussi permis de mieux comprendre les ressorts de l'attitude des pouvoirs publics en particulier la pression des autorités militaires et les conséquences sociales et politiques de ces actions, déstructuration des cadres sociaux et économiques des populations déportées<sup>4</sup>. Enfin il faut évoquer les casernements au Creusot et les modes de prise en charge des tirailleurs coloniaux durant la Première Guerre mondiale notamment les dépôts de travailleurs régis selon des principes militaires<sup>5</sup>.

C'est à partir de ces différents exemples que l'on peut reconstituer la généalogie de ces camps destinés aux étrangers et développer à leur propos une archéologie des espaces et une sociologie de leurs habitants malgré eux. Seule la prise en compte du camp sur une longue période paraît en mesure de rompre avec l'appréhension de cette réalité sociale dans l'immédiateté et l'urgence de la crise, de la guerre et de la menace. La « pensée d'État » et le traitement médiatique de l'étranger leur donnent en effet un caractère de nouveauté perpétuellement activée. La sociologie historique permet au contraire de repérer des temporalités différentes interagissant dans la genèse et la construction sociale du phénomène. À la différence de la plupart des travaux sur les camps d'internement ou sur les bidonvilles qui privilégient l'étude de périodes courtes et emblématiques, j'ai adopté la perspective d'analyse de la sociologie historique du mouvement ouvrier et des migrations, qui consiste à replacer les confi-

.....

4. Bennoune Mahfoud (2001), « La doctrine contre-révolutionnaire de la France et la paysannerie algérienne: les camps de regroupements (1954-1962) », *Sud/Nord*, 1.14; Bourdieu Pierre et Sayad Abdelmalek (1964), *Le déracinement*, Paris, Éditions de Minuit; Cornaton Michel (1967), *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Éditions ouvrières; Rocard Michel (2003), « Rapport sur les camps de regroupements et autres textes sur la guerre d'Algérie », Duclert V., Encrevé P. (ed.), Paris, Éditions Mille et une nuits.

5. Frey Jean-Pierre (1993), *La ville industrielle et ses urbanités, la distinction ouvriers employés. Le Creusot 1870-1930*, Liège, Bruxelles, Mardaga, p. 340.

gurations sociales dans le temps long<sup>6</sup>. Cela permet de combiner l'usage des modèles des sciences sociales et des instruments de l'histoire pour les faire converger en une démarche interprétative des fondements culturels et sociaux des différentes situations étudiées.

## Les problèmes méthodologiques des milieux fermés

Les camps comme d'autres milieux fermés<sup>7</sup> posent des problèmes à la fois théoriques, méthodologiques et déontologiques. La double dimension d'isolement et de secret des institutions totales s'y trouve redoublée car l'ensemble des acteurs – dans et hors du camp – sont tenus de garder le secret et/ou mis au secret. L'accès aux sources et aux témoignages est problématique car il implique que le chercheur soit mis dans le secret. Cette dimension du secret est omniprésente dans l'usage et le recours à la détention arbitraire et aux traitements ségrégatifs des étrangers. Les camps sont cachés comme les internés qui sont détenus en secret et les administrations et les membres de la garde qui sont tenus au secret. Enfin ces lieux d'enfermement et de confinement sont toujours discrets, aux deux sens du terme, c'est-à-dire dissimulés et peu visibles.

Le refoulement ou la confusion mémorielle contribuent de surcroît à l'oubli des situations d'internement et de confinement. Lorsque les contingents de populations sont peu importants, lorsque les populations ne sont pas liées à une « communauté » proche ou que le contexte global est bouleversé, comme par exemple pour les travailleurs forcés indochinois entre les

.....

6. Noiriél Gérard (2000), *Réfugiés et sans-papiers, la République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Pluriel; Noiriél Gérard (2001), *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin; Tripier Maryse (1990), *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, CIEMI, L'Harmattan.

7. Eliade Mircea (1959), *Initiation, rites, sociétés secrètes. Naissances mystiques. Essai sur quelques types d'initiation*, Paris, Gallimard; Simmel Georg (1976), « La société secrète », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, 14.

années 1930 et la fin des années 1940 ou les rapatriements de travailleurs indigènes après la Seconde Guerre mondiale, le placement dans des lieux de confinement reste anecdotique et laisse peu de traces dans la mémoire collective. Les autorités donnent souvent un caractère secret *a posteriori* aux documents concernant la conception et la gestion de ces espaces soulignant plus le caractère d'exception souveraine à la loi que préservant de la publicité le recours à l'arbitraire.

Mais elles n'ont pas toujours besoin d'occulter le souvenir de cette prise en charge répressive car les phénomènes de transferts de mémoire, à la suite de la guerre d'Algérie notamment, rendent de plus en plus difficile l'identification des camps de cette période. Les objets de scandalisation voire les catégories de victimes entrent en concurrence les uns avec les autres<sup>8</sup>. Les effets de cette concurrence se font sentir aussi dans le processus de construction mémorielle et dans la commémoration lorsque celle-ci advient. C'est ce que l'on a pu constater dans la reconnaissance de l'existence du camp d'internement de Septfonds dans le Tarn-et-Garonne. Les débats entre représentants des internés et des déportés ont été vifs pour savoir qui, des Espagnols, des Juifs ou des Polonais successivement passés par le camp, devaient être mis en avant dans le récit commémoratif officiel<sup>9</sup>. Si le recours à la torture par l'armée durant la guerre d'Algérie fait encore aujourd'hui scandale, cela n'a pas été vraiment le cas pour les villages de regroupements ni pour l'internement administratif pendant le conflit ou après, alors même que ces événements sont pour partie liés.

Ces différents problèmes nécessitent de sortir de cette double logique d'évitement ou de dénonciation en proposant une analyse sociopolitique des camps pour étrangers en France

.....  
 8. Chaumont Jean-Michel (2000), « Du culte des héros à la concurrence des victimes », *Criminologie*, 33.1; Stora Benjamin (1999), *Le transfert d'une mémoire. De l'Algérie française au racisme anti-arabe*, Paris, la Découverte.

9. Zorzin Sylvain (2000), « Le camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne). Soixante ans d'histoire et de mémoires, (1939-1999) », J. Petaux (dir.), mémoire IEP Bordeaux.

au xx<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi j'ai appliqué à cet objet particulier une méthode combinant les approches de sociologie historique de l'État-nation et de son rapport aux étrangers à celles de sociologie de l'espace urbain et rural. Elle s'appuie sur un modèle théorique foucauldien pour la première et maussien pour la seconde. À partir d'une étude des archives des institutions gestionnaires des camps d'internement, j'ai articulé plusieurs méthodes qualitatives pour analyser ce modèle étatique démocratique de prise en charge de l'altérité. Bien que Michel Foucault n'ait pas abordé cette question on peut s'inspirer du paradigme foucauldien pour travailler sur les camps d'étrangers. Ses travaux sur les sociétés disciplinaires ont porté sur la prison ou l'hôpital. Son œuvre, prolongée sur ce point notamment par Gilles Deleuze<sup>10</sup>, permet de questionner le passage des sociétés disciplinaires aux sociétés de contrôle<sup>11</sup> via la biopolitique. L'approche spatiale de Marcel Mauss est adaptée à l'étude des camps d'étrangers. En tant que projection sur le sol<sup>12</sup>, ils sont révélateurs d'une conception symbolique de l'espace social et urbain, caractéristique de l'époque contemporaine, et d'une manière de spatialiser des problèmes sociaux et politiques<sup>13</sup>.

Pour étudier la genèse et l'institutionnalisation de cette forme sociale si singulière que représentent les camps d'étrangers j'ai opté pour une méthode combinant l'approche

.....

10. Deleuze Gilles (1990), « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers*, 1972-1980, Paris, Minuit.
11. Sur ce point je me suis servi principalement des textes suivants : Foucault Michel (2000), *Les anormaux*, cours au Collège de France (1974-1975), Paris, Hautes études, Gallimard, Seuil ; Foucault Michel (2004), *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France (1977-1978), Paris, Hautes études, Gallimard, Seuil ; Foucault Michel (1997), « *Il faut défendre la société* », Cours au Collège de France (1976, 1977), Paris, H.E. Gallimard, Seuil ; Foucault Michel (2004), *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France (1978-1979), Paris, Hautes études, Gallimard, Seuil.
12. Druhle Marcel (1975) « Nouvelle approche de l'habitabilité en domaine occitan », D. Fabre et J. Lacroix (dir.), *Communautés du Sud*, Paris, 10/18 ; Halbwachs Maurice (1941), *Topographie légendaire des évangiles en Terre Sainte. Étude de mémoire collective*, Paris, Alcan ; Mauss Marcel (1947), *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot.
13. Foucault Michel (1963), *Naissance de la clinique, une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, p. 14-15.

monographique et la démarche comparative. Chaque monographie historique portant sur un camp donné d'une période précise a réclamé un travail de contextualisation, précieux pour jeter les bases d'une comparaison et donner une épaisseur à une réalité sociale marquée par les artifices de l'urgence et de l'éternel retour de l'instant. Cette méthode m'a permis de ne pas aborder le camp comme un contexte mais au contraire comme une forme sociale signifiante : un cadre d'existence contraignant les modes de vie et restructurant en miroir les identités sociales et politiques. En effet j'ai envisagé celui-ci comme un dispositif définissant les places, attribuant les rôles, délimitant le champ des comportements sociaux possibles (prescrits, autorisés ou clandestins) pour ceux qui y vivent et y travaillent ou le contrôlent de loin. Ce dernier redéfinit et régleme les modes de vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et nécessite des aménagements du rapport à l'espace des riverains. Mais, à la différence de la plupart des travaux d'historiens, j'ai aussi cherché à sortir mon étude des camps d'étrangers d'une approche et d'interprétations restreintes centrées uniquement sur ces monographies, ou enserrées dans des périodisations préconstruites, officielles et non réinterrogées, ou encore dont l'existence est prise dans l'alternative de l'oubli et de la révélation, tout en prenant garde néanmoins à ne pas interpréter les formes du passé à l'aune des formes actuelles. La recherche d'une historicité des camps d'étrangers m'a conduit à rompre également avec les approches géographiques et quelquefois anthropologiques qui souvent n'observent le fonctionnement des camps qu'au présent.

### **Constitution du corpus et périodisation**

Pour constituer ma base de données empiriques j'ai commencé par repérer systématiquement les mentions de camps et de centres d'étrangers dans les trois tomes du Guide des sources d'archives publiques et privées, « Les étrangers en

France<sup>14</sup> ». Cela m'a permis d'établir un corpus de sites répartis inégalement dans les départements métropolitains. Il comprend des camps d'internements et d'accueil pour étrangers mais aussi des cantonnements de travailleurs coloniaux, des casernements de soldats de l'Empire colonial, des locaux divers, industriels ou non, transformés en lieux d'accueil éphémères ou durables et des logements spécifiques ou vacants attribués prioritairement et administrativement aux étrangers. J'ai ensuite progressivement enrichi cet ensemble lors de mes lectures et de mes recherches dans les archives du ministère de l'Intérieur, les archives d'Outre-Mer et les archives départementales des Bouches-du-Rhône. J'ai pu avoir accès à des cas d'internement et de mise à l'écart qui n'apparaissaient pas dans le guide ci-dessus concernant des citoyens ou des sujets français perçus comme menaçants. J'ai mesuré ainsi la démultiplication des cas de populations internées (Tsiganes, Alsaciens, Juifs, indigènes, Harkis, Indochinois), l'essaimage des lieux de confinement sur le territoire national et la diversité des labels ayant permis de les désigner.

J'ai fait le choix d'étudier le xx<sup>e</sup> siècle en métropole à partir d'enquêtes de terrain et de dépouillement d'archives lorsque j'ai obtenu des dérogations de consultation<sup>15</sup>, des camps d'internements de l'épuration entre 1944 et 1945<sup>16</sup> et ceux de la guerre

.....

14. Génériques (1999), *Les Étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Génériques, Direction des Archives de France, 3 t.
15. Les archives concernant la période de la Deuxième Guerre mondiale n'ont été accessibles qu'à partir de la fin des années 1990.
16. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 5 W 149: Instructions internements et résidences forcées, (1940-1948), 7 W 62: Israélites séjournant au Grand Arénas (1953), 7 W 63: Collectifs pour Israël (1955), 7 W 129: Grand Arénas, émigration vers Amérique du Nord (1950-1960), 99 W 237: Internés au centre de Saint-Mitre, étrangers et Alsaciens lorrains, (1945), 142 W 7: Notes diverses, casernements à la disposition des camps des Bouches-du-Rhône (1944-1945); 142 W 8: Direction régionale des camps de séjour surveillé; 142 W 9: Rapport de la commission de contrôle, 142 W 44: Divers camps (1940-1945); 142 W 48: Rapports sur le fonctionnement du centre de Saint-Mitre à Aix de septembre 1944 à décembre 1945; 142 W 100, 101, 103 à 107, 108-130: Administration des camps (1944-1945).

d'Algérie de la fin des années 1950 au milieu des années 1960<sup>17</sup>. Les situations de l'après Seconde Guerre mondiale sont largement méconnues du point de vue de l'internement et présentent l'intérêt de questionner la rupture communément admise entre la « théorie des circonstances exceptionnelles » de l'État de droit et la « logique d'exclusion » des camps vichystes<sup>18</sup>. Les différents régimes de l'après-guerre sont confrontés à des crises comme celle de l'épuration, des décolonisations et de plusieurs menaces de coups d'État. Après 1944, l'État a recours aux camps pour faire face à des arrivées de réfugiés. C'est le cas avec le rapatriement des civils nord-africains depuis la métropole, « sujets sensibles » après les révoltes du mois de mai en Algérie.

Puis ma démarche généalogique m'a amené à aborder les camps de travail et les dépôts de troupes coloniales, particulièrement les camps indochinois de la Première Guerre mondiale et de la fin des années 1930 à celle des années 1940<sup>19</sup>, les camps de réfugiés ou de transit pour les Arméniens dans les années 1920-1930<sup>20</sup> et pour les Français d'Indochine depuis la décolonisation, et enfin des centres de migrants de la période actuelle. Ces camps étudiés d'un point de vue monographique croisant enquête sur archives et enquête de terrain sont situés pour beaucoup d'entre eux dans le sud de la France (Larzac, Sainte-Livrade-sur-Lot) et notamment dans les Bouches-du-Rhône (Marseille, Aix-en-Provence), ce qui donne une unité spatiale relative à ma démarche. Cela m'a été utile pour la comparaison des circulations d'hommes, de normes et de matériaux. Cette homogénéité permet aussi d'envisager les représentations de l'espace en replaçant le camp dans son environnement. J'ai

.....

17. Centre des archives contemporaines, 1977 101 art. 7, Sécurité nationale, 1977 381 art. 1, 2, 10, 11 Centre d'assignation à résidence du Larzac, 12, 1992 172 Fonctionnement du centre de Saint-Maurice, sous dérogation.

18. Peschanki Denis (2002), *La France des camps. L'internement (1938-1946)*, p. 23.

19. « Question indochinoise, (1948) », sous dérogation, AD BdR, 148 W 188.

20. « Accueil des Arméniens et gestion des centres d'hébergement, (1921-1932) », AD BdR, 4 M 1194.

enfin étudié les situations actuelles de confinement d'étrangers notamment à Sangatte.

## Extension du corpus

J'ai incorporé ainsi dans mon corpus divers lieux ayant servi au regroupement contraint des étrangers. Cela m'a permis de ne pas rester dans les limites de la définition institutionnelle de l'internement. Les informations sont devenues proliférantes et chaque nouvelle investigation, chaque nouvelle lecture ou rencontre a laissé ouverte la possibilité de découvrir un nouveau site, modifiant les contours de l'objet camp. J'ai connu ce problème avec les sites de regroupements créés en France par des autorités étrangères lors des deux guerres mondiales. Que faire du camp de travailleurs chinois du Commonwealth établi à Noyelle dans la Somme entre 1916 et 1919, du camp nazi du Struthof<sup>21</sup> en Alsace en 1943 ou encore du camp d'internement de la police militaire américaine de Septèmes-les-Vallons<sup>22</sup> dans les Bouches-du-Rhône en 1944 ? Devais-je les laisser de côté parce qu'ils ne dépendaient pas des autorités françaises ou parce qu'il s'agissait de camps militaires mis en place en période de guerre ? Que faire alors des camps installés par les troupes d'occupation françaises en Autriche en 1945<sup>23</sup> en tant que lieux d'épuration ou des centres de tris de réfugiés en Bosnie gérés dans les années 1990 par les autorités françaises pour contrôler la venue de réfugiés en France ? En tant qu'enclaves extraterritoriales d'un État-nation, ces domaines exceptionnels et d'exception semblent à la marge de mon objet lui-même emblématique d'une mise au ban. Pourtant il ne va pas de soi de les soustraire à mon corpus. En effet le caractère d'urgence présenté comme consubstantiel

.....

21. *Camp de concentration Natzwiller-Struthof* (1968), Nancy, CNECMD.

22. « Internés au centre de Saint-Mitre, étrangers et Alsaciens lorrains » (1945), AD BdR, 99 W 237.

23. Esteirer Klaus (1998), *La présence française en Autriche, 1945-1946, occupation, dénazification, action culturelle*, Rouen, Presses universitaires de Rouen.

aux camps d'étrangers lui confère une variété formelle presque infinie. À titre d'exemple, je n'avais pas intégré dans mes premières recherches les camps de prisonniers militaires<sup>24</sup>. Il me paraissait qu'une des spécificités de l'internement administratif et des camps d'étrangers tenait précisément au fait de déterminer arbitrairement ou de parquer obligatoirement des civils ce qui faisait une forte différence avec l'encadrement juridique et international de la détention des militaires. Pourtant, il existe des situations de coïncidence entre les deux formes, par exemple lors de la démobilisation des prisonniers de guerre français issus de bataillons coloniaux un temps gérés par l'armée allemande puis par les autorités françaises durant l'Occupation<sup>25</sup>.

### Étudier les camps comme des villages

Le repérage topographique des camps s'est avéré plus ardu encore que leur étude via les archives. J'ai néanmoins associé à l'étude documentaire, les entretiens et les visites sur les lieux. En effet la configuration de ceux-ci donne souvent des indices précieux pour reconstituer l'espace du camp et ses abords. Certains sites présentent la forme militaire du plan à damier avec un système de protection et de surveillance spécial. Les camps militaires existent souvent encore après leur utilisation à des fins d'internement ou d'accueil de masse. Certes les espaces de détention et de confinement sont parfois des lieux éphémères comme des navires, comme cela a été le cas en 1870 avec l'internement de communards sur des barges, durant la Seconde Guerre mondiale avec l'internement de Juifs à Marseille sur des bâtiments de commerce à quai et de nos jours avec l'usage de bateaux comme zones d'attente s'inscrivant dans la vieille tradi-

.....  
 24. Pour un survol de la littérature récente sur les prisonniers de guerre voir par exemple Beaumont Joan (2007), « Review Articles Prisoners of War in the Second World War », *Journal of Contemporary History*, 42.

25. Mabon Armelle (2000), « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », *Hommes et Migrations*, 1228.

tion des pontons à bagnards et des galères à quai. Mais le plus souvent ce sont des bâtiments pérennes qui leur sont affectés. Des camps de civils ennemis sont installés en 1914 dans des propriétés ecclésiastiques réquisitionnées et des forts. On en trouve aussi dans d'anciens sites industriels en friche.

Le camp peut donc être étudié de la même manière que le village selon la méthode de Marcel Maget<sup>26</sup>. Les similitudes sont en effet nombreuses. Le camp est constitué, comme le village, d'un groupe caractérisé par la coprésence et la coactivité de ses membres. S'il peut différer du village en volume et en nombre, il fournit comme lui « l'image d'un groupe primaire où se trouve incluse la vie entière de la plupart de ses membres ». Ces propriétés tiennent en particulier à celles du contenu et de la structure de la connaissance sociale au sein de ces groupes. Un camp est un espace propice à une étude systématique du fait de la relative faible étendue du territoire, la densité du domaine bâti, la focalisation des points d'utilisation collective concentrés dans un court périmètre. L'ici fait partie d'un ensemble d'autres « ici » similaires. Les camps d'étrangers peuvent être étudiés avec les méthodes propres à la sociologie urbaine et avec celles de la sociologie rurale. Une différence, et non des moindres, tient évidemment aux possibilités ou non d'aller et venir librement.

Cette forme d'habitat possède des caractères paradoxaux communs avec d'autres types de logements contraints, comme les cantonnements, les cités de transit et les foyers de travailleurs. Si l'on applique les catégories traditionnelles de la sociologie de l'espace et de l'habitat<sup>27</sup>, les camps et autres centres d'accueil sont à la fois un type d'habitat dispersé, en ce qu'ils sont établis en des points distants les uns des autres et souvent éloignés des centres urbains, et aussi un type d'habitat groupé, dans la mesure où des individus en grand nombre sont concentrés dans

26. Maget Marcel (1955), « Recherches sur le village comme cadre de recherches anthropologiques », *Bulletin de psychologie*, t. VIII, 7-8.

27. Voir par exemple Moley Christian, (1984), *Les structures de la maison. Exemple d'un habitat traditionnel finlandais*, Paris, Publications orientalistes de France.

un espace limité, dans ce cas-ci non seulement par nécessité économique mais avant tout par contrainte.

Par ailleurs, que les réfugiés ou les internés participent ou non à la construction de leur camp, ils ne peuvent pour autant influencer de manière notable sur la structure de leur « maison » ou les fonctions de cet abri. Cela différencie nettement le camp des bidonvilles et de l'habitat autoconstruit ou squatté permettant à leurs habitants de concevoir leur espace de vie et de modifier les fonctions initiales des pièces qu'ils occupent. Comme abri, outil de production, médiateur social ou encore cadre de vie, le logement contraint n'est ni conçu ni aménagé selon les besoins de ses occupants, mais selon des principes administratifs et sécuritaires édictés par les autorités. Les différents modes d'établissements de ces espaces répressifs ressortissent d'une intention des autorités de fixer à l'écart ou de déterritorialiser des populations.

La difficulté d'envisager sociologiquement ce mode de regroupement forcé tient précisément à cette apparente infinie variété d'espaces, de publics, de cadres et de circonstances. Mon ouvrage témoigne de cette multiplicité de groupes minoritaires et de périodes apparaissant au fil de la démonstration, soit intriqués pour les besoins de la comparaison soit singularisés en monographies incarnant tel ou tel aspect de la mise en camp. C'est que l'élargissement du corpus permet d'étudier, en montrant les écarts maximaux, des espaces et des pratiques de prise en charge similaires mais habituellement distingués selon quatre grandes dichotomies : paix/guerre ou crise, civils/militaires, démocratie/totalitarisme, réfugiés/ennemis. Ces différenciations de principe ne permettent pas d'envisager le concept du camp d'étrangers. Selon moi ces camps constituent un modèle diffus et latent de gestion des réfugiés et des migrants dans les démocraties européennes en période de paix. Ils matérialisent même la ségrégation spatiale, sociale et politique par excellence et proposent de ce fait à la réflexion scientifique un lieu d'observation terriblement privilégié de la société dans son ensemble.

## L'hypothèse d'un double continuum sociohistorique du logement contraint

Mon hypothèse est que non seulement la comparaison est possible entre les camps d'étrangers et d'autres formes de logements et d'institutions mais qu'il existe un continuum entre eux. Dans leur conception, leur fonctionnement et leur gestion, les camps d'étrangers peuvent être comparés et s'avèrent alors homologues à d'autres formes de logement contraint, mais aussi avec l'habitat auto-construit. Ces formes de logement participent d'un modèle unique de prise en charge de l'altérité oscillant entre deux idéal-type de répression et de protection. Le continuum est double. Il y a une continuité temporelle entre les camps du début du xx<sup>e</sup> siècle et les formes actuelles de logement réservées aux populations présentées comme menaçantes. Elle se matérialise au travers de la transmission rémanente, premièrement de lieux et espaces destinés à accueillir des « publics cibles » victimes de la sollicitude des autorités, des employeurs ou des riverains, deuxièmement de normes pratiques, de cadres cognitifs et des catégories d'appréhension réifiantes des populations – « à risque » dans le vocabulaire actuel –, et troisièmement de concepteurs et techniciens gestionnaires des dispositifs de mise à l'écart. Il y a aussi une continuité sociale et spatiale entre divers modes de logement contraint, types d'habitat social hors-norme, comme des centres d'accueil ou d'hébergement d'urgence, des résidences sociales, des foyers de travailleurs et des aires d'accueil de nomades auxquels il faut ajouter les zones grises des politiques de l'habitat contemporaines tels les habitats insalubres, bidonvilles, jardins publics, hôtels réquisitionnés, squats, habitats en caravane ou en camping, et des institutions officielles de contention comme les prisons et hôpitaux psychiatriques<sup>28</sup>.

.....

28. Sur cette notion de logement contraint je renvoie à mon article: (2007), « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », *Le logement précaire en Europe. Aux portes du palais*, Laflamme V., Levy-Vroelant C., Robertson D., Smyth J. (dir.), Paris, L'Harmattan.

Cette continuité réside dans le fait que des habitants privés de la garantie de leurs droits individuels, des procédures, des crédits et des personnels de leur prise en charge et de leur surveillance circulent entre tous ces lieux formant une chaîne résidentielle du plus au moins visible, du plus au moins contrôlé, du plus au moins durable. Ces modes d'habitat, dont les camps d'étrangers constituent une matrice, participent d'un mouvement contemporain de militarisation du traitement de la question sociale qui tend vers l'application d'équivalents de lois martiales aux populations civiles construites comme dangereuses<sup>29</sup>.

.....

29. Je reprends ici en la modifiant la formule de Pierre Legendre à propos de « *l'État dans la guerre sociale* ». Selon lui, l'État, développant des moyens policiers dans les années 1930 pour faire face aux soubresauts politiques, s'habitue à la crise permanente et organise un qui-vive « *tendant à militariser le pouvoir* ». Ce faisant « *la police tire parti de toutes les expériences d'un régime à l'autre* » et « *devient de plus en plus difficile à contrôler* ». Legendre Pierre (1992), *Trésor historique de l'État en France. L'administration classique*, Paris, Fayard, p. 361-362.

## Qu'est-ce qu'un camp d'étrangers ?

### Une fusion des traditions de surveillance et de mise à l'écart

Différentes techniques de mise à l'écart ont existé avant l'apparition du camp moderne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut distinguer les formes d'éloignement, d'exil ou de bannissement, qui touchent des individus, des formes organisées et collectives de contingentement ou de confinement de populations. Les premières ne nécessitent pas d'interventions institutionnelles une fois l'éloignement appliqué. En revanche les formes collectives de mise à l'écart, comme les léproseries médiévales<sup>1</sup>, les ghettos italiens<sup>2</sup>, les moreiras (quartiers musulmans) et les judérias (quartiers juifs) de la Reconquista<sup>3</sup>, les « ensarments » de pauvres au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> sont régies par des organisations qui encadrent la ségrégation. C'est le cas de tous les quartiers séparés pour étrangers et « couches sociales négativement

.....

1. Goglin Jean-Louis (1976), *Les misérables dans l'Occident médiéval*, Paris, Seuil, p. 184.
2. Wirth Louis (1980), *Le ghetto*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 49-58; Bottin Jean et Calabi Donatella (éd.) (1999), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espaces urbains du Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
3. Heers Jacques (1997), *La ville au Moyen Âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, Hachette, p. 89.
4. Etchepare Monique (1962), *L'hôpital de la Charité à Marseille et la répression de la mendicité et du vagabondage, 1641-1750*, Aix-en-Provence, La Pensée universitaire.

privilégiées<sup>5</sup> » au Moyen Âge et des formes modernes de ghettos<sup>6</sup> ou des réserves. L'idée de réserver des terres pour les indigènes dans les colonies a été élaborée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle au Canada puis appliquée dans différentes possessions (cantonnement, resserrement...) jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle (Madagascar, Cameroun)<sup>7</sup>. Les équivalents contemporains de la léproserie, c'est-à-dire de la mise à distance pour des raisons sanitaires peuvent être pratiquement et métaphoriquement désignés comme des quarantaines. Cette technique de protection préventive du corps social a encore été appliquée aux migrants au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Ces derniers doivent passer par un sas (qui combine des fonctions de contrôle sanitaire et de vérification administrative) avant d'obtenir le droit de pénétrer sur le territoire (gestion des migrants aux États-Unis, centre de tris dans les années 1930 en France à Toul notamment). De même, la réapparition de risques de pandémies infectieuses ou virales ces dernières années (SRAS notamment) repose de nos jours le problème de la mise en place de quarantaines à grande échelle pour les voyageurs en provenance de zones touchées.

Les outils juridiques de l'internement des déviants comme des étrangers existent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Ce sont alors les moyens qui manquent aux institutions pour le mettre en pratique à grande échelle. Durant l'Ancien régime et au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les prisonniers politiques sont déportés tout comme les indigènes rebelles, les réfugiés sont placés dans des dépôts et surveillés, de même que les populations nomades, les indigents et les vagabonds<sup>9</sup> et les enfants délinquants envoyés dans des

.....

5. Weber Max (1982), *La Ville*, Paris, Aubier, p. 193.

6. Wacquant Loïc (2006), « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160, *op. cit.*

7. Merle Isabelle (1998) « La construction d'un droit foncier colonial, de la propriété collective des réserves en Nouvelle-Calédonie », *Enquête*, 7.

8. Noiriel Gérard (2000), *Réfugiés et sans-papiers, la République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Pluriel.

9. Thomas Hélène (1997), *La production des exclus*, Paris, PUF.

colonies pénitentiaires<sup>10</sup>. Mais dans l'ensemble ces populations déviantes ou étrangères sont plutôt dispersées que regroupées. C'est le cas avec les prisonniers de guerre souvent placés dans des exploitations agricoles. Cependant des univers comme ceux de l'usine manufacturière, la prison et l'asile fournissent des modèles potentiels aux nouvelles techniques d'enfermement ou de mise à l'écart domiciliaires. Les étrangers sont surveillés en temps de paix et *a fortiori* en temps de guerre puis cette surveillance se systématisait. On constate un processus identique pour les sujets coloniaux présents en métropole.

La mécanique internementale est le résultat de la fusion de différentes traditions de surveillance et de contrôle portées à la fois par le ministère de l'Intérieur et par d'autres ministères au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle peut se développer parce que s'est opérée une convergence entre la perception comme dangereuses des classes populaires et la manière d'envisager l'étranger et en particulier les populations originaires des colonies, bref entre l'indigent et l'indigène<sup>11</sup>. On peut rapprocher durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle une proximité entre des textes de 1832 permettant l'internement des indigènes en Algérie<sup>12</sup>, la loi de 1832 sur l'internement psychiatrique<sup>13</sup> et les premières réflexions entre 1845-1850 sur l'internement des éléments dangereux en métropole<sup>14</sup>. L'attention du ministère de l'Intérieur pour les indigents, qu'ils soient nationaux ou coloniaux, et pour l'internement, permettait de contrebalancer son recul dans des sphères de compétences comme le travail et l'hygiène au fur et à

.....

10. Carlier Christian (1994), *La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants dans le nord de la France*, Paris, Éditions de l'Atelier.
11. Guillaumin Colette (2002), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, p. 163 ; Leclerc Gérard (1979), *L'observation de l'Homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Seuil, p. 55.
12. Lecour Grandmaison Olivier (2005), *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard.
13. Foucault Michel (1973), *Moi Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère. Un cas de parricide au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard.
14. Agamben, Giorgio, (1997), *Homo sacer I, op. cit.*

mesure de l'éloignement du modèle de l'État de police<sup>15</sup>. Inversement cette préoccupation est devenue au cours du xx<sup>e</sup> siècle un prétexte à l'intervention croissante du ministère sur des secteurs relevant d'autres acteurs politiques et sociaux comme la politique de logement, d'aménagement urbain et même du territoire, et, depuis quelques années, la politique d'asile.

### **L'internement, procédure régaliennne de privation de liberté**

L'internement reste une procédure éminemment régaliennne de privation de liberté d'aller et venir. C'est une des formes d'action coercitive sur le domicile avec l'interdiction de séjour et l'assignation à résidence, les trois formes de sanction pouvant être combinées. Si le recours à l'arrestation préventive et administrative est considéré comme arbitraire dans un cadre démocratique, les pouvoirs publics peuvent cependant le justifier comme relevant de circonstances exceptionnelles, de l'état d'urgence ou d'exception et plus largement de la raison d'État<sup>16</sup>. Étudier la diffusion des techniques de l'internement donne ainsi l'occasion de revisiter les principes de la souveraineté de l'État et ses formes de contrôle du territoire et des frontières. Cela interroge les différences, les oppositions et les convergences entre les fonctions de répression et celles d'assistance sociales des démocraties.

L'internement se caractérise par une décision administrative et non judiciaire, par une absence de fixation préalable de la durée de la peine et surtout par une arrestation le plus souvent préventive ou collective. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté qui entraîne une privation de liberté. Dans

.....

15. Sur l'État de (la) police on peut se reporter à: Foucault Michel (2004), *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 7; Legendre Pierre (1992), *Trésor historique de l'État en France*, *op. cit.*, p. 411; Rosanvallon Pierre (1990), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, p. 203.

16. Sur ce point voir : Chopin Olivier (2005) « La raison d'État et la démocratie. Concepts et pratiques », thèse de science politique, P. Raynaud (dir.) EHESS.

la définition qu'en donnent les juristes, elle vise à amender des individus présentés comme dangereux. C'est le cas lorsque des mineurs délinquants sont placés dans des établissements spécialisés appelés parfois des centres fermés (par opposition à la notion de milieu ouvert). Ensuite l'internement peut viser à soigner des aliénés dans des établissements psychiatriques. C'est l'acception la plus courante du terme. L'internement psychiatrique est une forme d'enfermement qui partage plusieurs caractéristiques avec l'internement administratif. Il est régi par le code de la santé publique et prend le nom de placement<sup>17</sup>. Des internements psychiatriques abusifs, pour des motifs politiques ou non sont toujours dénoncés en France et dans le monde<sup>18</sup>. La loi du 27 juin 1990 a modifié la loi fondatrice de 1838 mais continue à privilégier l'ordre public sur les droits et libertés des personnes. La croissance du nombre de personnes incarcérées souffrant de troubles mentaux permet néanmoins d'opérer des rapprochements entre les univers psychiatriques et carcéraux. On peut mentionner par ailleurs la possibilité d'un internement psychiatrique contrôlé par la police. Une infirmerie psychiatrique sous le contrôle de la préfecture de police de Paris, d'une capacité de 200 personnes, est installée rue Cabanis à Paris dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement. Le préfet de police ou le commissaire d'arrondissement peuvent y interner un individu pour 48 heures avec la procédure de « placement provisoire d'urgence ».

Enfin l'internement consiste à neutraliser des individus désignés comme présentant une menace pour l'ordre et la tranquillité publique, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État. Dans ce cas la mesure de détention est décidée par les autorités

.....

17. Cornu Gérard (dir.) (2005), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, p. 498.

18. Pour la situation dans le monde cf. Rapport du groupe de travail sur la détention arbitraire de la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies. Conseil économique et social, E/CV.4/2006/2007. Pour la France se reporter à : Bernardet Philippe, *Les dossiers noirs de l'internement psychiatrique*, Paris, Fayard; Bernardet Philippe, Derivery Catherine (2002), *Enfermez-les tous. Psychiatrie: le scandale des internements abusifs*, Paris, Laffont.

policières sans que la personne soit pénalement condamnée ni même inculpée. Les instances judiciaires peuvent dans certains cas être associées à cette procédure mais presque toujours *a posteriori*.

Ces pouvoirs régaliens ont des origines anciennes. Des spécialistes des libertés publiques évoquent les lettres de cachet de l'Ancien régime ou la loi sur les suspects de 1793<sup>19</sup>. Mais on retrouve cette possibilité de recours à des pouvoirs d'exception, dont notamment l'internement, dans la plupart des textes constitutionnels ou des principes de défense de l'État (par exemple l'*Enemy Alien Act* aux USA). Plus largement ces principes régaliens sont au cœur du processus de monopolisation de la violence par l'État<sup>20</sup> et plus globalement encore de la domination politique<sup>21</sup>. Le camp peut alors constituer une forme basique du repérage du politique, en tant que territoire organisé et contrôlé. Il est le domaine par excellence de l'exercice légitime de la force en exprimant concrètement la séparation entre l'intérieur et l'extérieur et en visant à la défense contre des menaces et les agressions externes.

La transformation des ressources réglementaires et des techniques « pré-internementales » en un dispositif structuré et cohérent dans l'appareil d'État correspond à l'émergence des pratiques de guerre « totale »<sup>22</sup> faisant des civils les premières cibles des actions militaires et répressives dans un mouvement

.....

19. Se reporter à : Errera Roger (1968), *Les libertés à l'abandon*, Paris, Seuil; Rivero Jean (1991), *Les libertés publiques*, Paris, PUF.
20. Elias Norbert (1975), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Levy; Weber Max (1982), *Le savant et le politique*, Paris, UGE.
21. Balandier Georges (1985), « Le politique des anthropologues », *Traité de science politique*, t. I, J. Leca et M. Grawitz, Paris, PUF, p. 309 et suiv. Voir aussi Balandier Georges (1967), *Anthropologie politique*, Paris, PUF; Bailey Frederick Georges (1971), *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris, PUF.
22. La répression de la Commune de Paris constitue un moment de transformation des pratiques de gestion répressive de civils. Les prisonniers communards sont regroupés et internés selon des procédures qui annoncent les conflits du xx<sup>e</sup> siècle. Sur la notion de guerre totale se reporter à Kilani Mondher (2006), *Guerre et sacrifice. La violence extrême*, Paris, PUF.

commun aux différents pays occidentaux<sup>23</sup>. Celui-ci s'opère dans les grands États européens pendant la Première Guerre mondiale. Dans la période actuelle, l'évocation par les pouvoirs publics de notions très larges et floues tel qu'« ordre public » ou « sécurité de l'État », qui ne nécessitent pas de définition précise, étend constamment les possibilités de recours arbitraire à l'internement. Pourtant la démultiplication des recours à des techniques d'internement et de confinement dans des « milliers de petits Guantánamos<sup>24</sup> » laisse entrevoir une dilution de ces pouvoirs régalien, accélérée par la privatisation<sup>25</sup>.

### Différences avec la prison et la prison politique

La prison et la détention pénitentiaire sont *a priori* des dispositifs profondément différents de l'internement des étrangers. La prison est parfois présentée comme un élément du processus de civilisation qui contribuerait dans une société ouverte à l'intériorisation de la violence et de l'autocontrainte avec la transformation des modes de contrôle social et de punition. Le camp d'étrangers serait alors par opposition une institution de décivilisation et une frontière indigène intérieure<sup>26</sup>, témoignant de l'action d'un État régressif qui ne parvient plus à exercer sa violence souveraine – et à exister à travers elle, que sur les non-nationaux ou les minoritaires. Il vise essentiellement

.....

23. Becker Annette (2003), *Oubliés de la Grande Guerre*. *op. cit.*; Mosse Georges Lachmann (2003), *De la Grande Guerre au totalitarisme*, *op. cit.*

24. Gibney Matthew J. (2006), « "À Thousand Little Guantánamos" : Western States and Measures to Prevent the Arrival of Refugees », Tunsall K.T. (ed.), *Displacement, Asylum, Migration*, Oxford, Oxford University Press, p. 139.

25. La tendance au sous-traitement et à la privation des complexes pénitenciers se retrouve dans la gestion des centres de détention d'étrangers. C'est le cas en Grande-Bretagne par exemple où le plus grand centre de détention d'immigrés situé à d'Harmondsworth près d'Heathrow est géré par la compagnie privée *Kalyx Ltd.*

26. Je reprends ici les termes utilisés par R. Jaulin et D. Ribeiro. Jaulin Robert (Textes choisis par) (1974), *La décivilisation, politique et pratique de l'ethnocide*, Bruxelles, Complexe; Ribeiro Darcy (1979), *Frontières indigènes de la civilisation*, Paris, Éditions 10/18.

les étrangers mais peut aussi matérialiser la transformation des citoyens en étrangers, quand leur appartenance à la collectivité nationale est remise en cause.

L'État est confronté à de nouvelles contestations de ses prérogatives par la globalisation. C'est dans ce contexte qu'on peut chercher à comprendre la mise en place progressive d'une nouvelle institution généraliste, pour l'heure encore éclatée en une myriade de procédures par une multitude d'acteurs, chargée de détecter, d'assigner et de « mettre au ban<sup>27</sup> » les étrangers perçus comme des menaces globales avant leur sélection par tri, contrôle et protection, comme l'Hôpital général regroupait les anormaux, pauvres, fous, blasphémateurs, vagabonds et déviants sexuels pour les contrôler et les mettre à l'écart.

La prison, juridiquement définie comme « établissement destiné à détenir les individus privés de leur liberté par l'effet d'une décision de justice<sup>28</sup> » est devenue, dans la période moderne, le lieu spécialisé d'application de peines individuelles, normalement pour une durée déterminée. On distingue généralement les maisons d'arrêt, où sont placés les condamnés à de courtes peines et les personnes en détention provisoire en attente de jugement, des prisons centrales dans lesquelles sont placés les individus purgeant de longues peines. L'étymologie du mot prison du latin *prehensio*, de *prehendere* : prendre, appréhender au corps, rappelle le caractère individuel de la peine. La prison est un modèle d'institution disciplinaire dont l'organisation architecturale et réglementaire concourt à faire intérioriser le contrôle et la discipline aux prisonniers.

L'internement administratif et la mise en camp des étrangers se distinguent aussi de la prison politique. Les atteintes à la sécurité de l'État sont régies par la loi ce qui différencie nettement la prison politique de l'internement administratif et du confinement des étrangers. Cette question de la prison

.....

27. Bigo Didier (2003), « Globalisation of (in) security ? » *Traces*, 3.

28. Cornu Gérard (dir.) (2005), *op. cit.*, p. 709.

politique est néanmoins elle aussi peu étudiée<sup>29</sup> alors qu'elle tient une place prépondérante dans l'histoire des régimes autoritaires, des polices politiques et du mouvement communiste au xx<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup> d'une part et pour la problématique de la violation de la séparation entre pouvoir politique et justice d'autre part<sup>31</sup>.

La prison individualise et le camp massifie, du moins en principe, et si l'on considère que la prison moderne a aussi une fonction de réinsertion. Mais ce qui distingue d'abord l'un de l'autre c'est la dimension judiciaire entre la détention légale et la détention extrajudiciaire ou administrative. Ainsi le système judiciaire n'intervient pas dans le placement en camp d'internement ou simplement pour l'entériner. La sentence est prononcée par contumace et par voie administrative. La différence principale entre les principes qui régissent l'internement en général et chaque camp en particulier et ceux qui organisent les autres institutions répressives peut schématiquement se résumer ainsi : les camps sont collectifs alors que les institutions répressives sont individuelles. Ils sont administratifs quand elles sont judiciaires, la durée d'internement est illimitée alors que celle des détentions est bornée.

## Les parallèles et les passerelles entre prison et internement

Pourtant des proximités ont existé entre les mondes de la prison et de l'internement. La prison a connu des situations d'arbitraire, de travail forcé et de placement collectif des

.....

29. Voir particulièrement: Vimont Jean-Claude (1993), *La prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Paris, Anthropos; Papadatos Pierre A. (1954), *Le délit politique, contribution à l'étude des crimes contre l'État*, Genève, Droz.

30. Voglis Polyméris (2002), « Political prisoners in the Greek Civil War, 1945-1950: Greece in Comparative Perspective », *Journal of Contemporary History*, 37-4, p. 525.

31. Wilke Christiane (2005), « Terrorism Cases, Enemy Combatants and Political Justice in U.S. Courts », *Politics & Society*, 33.4, *op. cit.*

populations pauvres<sup>32</sup>. Et la ligne de démarcation entre le camp d'internement et la prison est, de ce fait, plus difficile à tracer. Le travail forcé est emblématique de l'univers du camp mais il ne suffit pas à en établir la spécificité. Des cas de rapprochements entre le monde de la prison et celui de l'internement ont existé à différentes périodes. Il s'agissait de proximités conjoncturelles qui font que la prison excède son espace d'origine ou qu'au contraire le recours à l'internement est tellement massif qu'il empiète sur le territoire de la prison. C'est ce qu'on constate avec les camps d'internement de la période de l'épuration en France entre 1944 et 1946 et ceux de la guerre d'Algérie entre 1957 et 1963 et ces dernières années dans le cadre du durcissement des politiques de lutte contre l'immigration.

Dans le premier cas<sup>33</sup>, juste après le débarquement des troupes alliées en Provence, les personnes arrêtées parce que suspectes de collaboration ont été momentanément internées dans les prisons. Mais ni l'administration pénitentiaire en raison de l'impossibilité d'accepter la confusion entre des détenus avec et sans mandat judiciaire, ni le ministère de l'Intérieur, qui refusait de voir confondues procédures judiciaires et administratives, n'étaient favorables à l'accueil durable des internés dans les murs des prisons déjà surpeuplées. C'est pourquoi les internés administratifs non inculpés ont été orientés vers des centres spécialisés ouverts spécialement pour cela. L'internement put ensuite être suivi d'une peine de prison lorsque les internés arrêtés sur simple dénonciation eurent fait l'objet d'un procès par un tribunal spécial mis en place par le gouvernement provisoire pour juger des faits de collaboration.

.....

32. Petit Jacques-Guy, Castan Nicole, Faugeron Claude, Pierre Michel, Zysberg André (1991), *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Paris, Privat.

33. Cf. mon article (2005), « Au cœur de Saint-Mitre: sociologie d'un centre de séjour surveillé, 1944-1945 », *Déviance et société*, 29-1.

Lors de la guerre d'Algérie, les prisons servirent à incarcérer des militants indépendantistes algériens<sup>34</sup>. Mais ceux-ci avaient fait l'objet dans la plupart des cas d'un jugement judiciaire préalable. Les autorités policières utilisèrent en revanche l'internement administratif comme moyen de « neutraliser » plusieurs dizaines de milliers de personnes sans avoir à recourir à un juge et de manière préventive par simple suspicion d'appartenance ou de sympathie pour un mouvement indépendantiste. L'internement pouvait aussi venir « compléter » une peine de prison lorsque celle-ci prenait fin si les autorités considéraient toujours l'individu potentiellement libérable comme dangereux pour la sécurité de l'État.

### **Intégration du système pénitentiaire dans la politique de reflux des étrangers**

Enfin le système pénitentiaire est devenu ces dernières années partie prenante de la politique de contrôle et de limitation de l'immigration. L'irrégularité de l'entrée ou du séjour sur le territoire d'une part et le refus d'une mesure d'éloignement d'autre part sont considérés comme des délits. Un quart environ des étrangers incarcérés en France le sont pour une de ces « infractions à la législation sur les étrangers » (ILE). En 2005 près de 5 000 étrangers sont incarcérés dans les prisons françaises pour ces raisons, au point qu'elles peuvent sembler faire fonction de centres de rétention avec moins de contraintes en termes de durée. La détention de ces étrangers sert à l'administration, en lui donnant du temps, à trouver les moyens d'appliquer une expulsion mais constitue un détournement du système pénitentiaire. Par ailleurs en 2001, 22 % de la population carcérale en France était de nationalité étrangère. Ce taux est en augmentation constante depuis les années 1970 avec environ 16 000 étrangers pour une population incarcérée totale .....

34. Cf. mon article (2005), « Être interné au Larzac : la politique d'assignation à résidence surveillée durant la guerre d'Algérie, 1958-1962 », *Politix*, 24, 69.

d'environ 60 000. Les causes de cette surpénalisation et de cette surincarcération tiennent au fait que les étrangers sont la cible privilégiée de l'action de la police, et particulièrement lors des contrôles. Lorsqu'ils commettent une infraction ou un délit la justice recourt plus fréquemment à l'incarcération<sup>35</sup>. Cette tendance débouche sur une forme de gestion pénale de l'entrée et du séjour des étrangers.

Ainsi dans la période actuelle de nouvelles convergences d'une ampleur inégalée s'opèrent entre internement administratif et incarcération judiciaire. Elles se pérennisent et se généralisent. Elles le font non seulement dans les différents dispositifs nationaux de lutte contre le terrorisme, les migrations dites illégales et les petites délinquances ou « incivilités » populaires, mais ces rapprochements ont lieu simultanément à une échelle continentale, notamment au sein de l'espace Schengen<sup>36</sup>. Les deux mouvements sont d'ailleurs en partie corrélés. En ce qui concerne le monde carcéral et l'institution policière, des auteurs ont montré les effets des politiques de criminalisation de l'immigration en général et de pénalisation des infractions aux législations sur le séjour<sup>37</sup>. L'augmentation du nombre d'étrangers dans les prisons (par exemple ils comptent pour près de 50 % des détenus dans les prisons d'Île-de-France) entraîne une mutation du fonctionnement de la prison avec notamment une gestion ethnique du peuplement et la réapparition – comme à l'époque de la guerre d'Algérie, mais dans un contexte différent de « menace terroriste islamiste » –, de questions liées à l'exercice de la liberté religieuse avec la constitution d'un Islam des prisons.

.....

35. Wacquant Loïc (1999) « Des "ennemis commodes". Étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129.

36. Bigo Didier (2003), *op. cit.*

37. Fassin Didier, Quiminal Catherine, Morice Alain (1997), *Les lois de l'inhospitalité*, Paris, La Découverte.

## Intégration des dispositifs d'internement dans l'arsenal des politiques migratoires

Les dispositifs d'internement sont progressivement incorporés puis généralisés dans l'arsenal des politiques d'immigration. Différents processus de rapprochement sont possibles entre l'internement et les politiques carcérales ou encore avec les politiques d'accueil des demandeurs d'asile. Ceci dans un contexte où les interrogations se multiplient sur la pérennité du monde de la prison et sur l'arbitraire et l'autonomisation de son fonctionnement<sup>38</sup>. Les passerelles entre les deux espaces carcéraux et internementaux participent de cette remise en cause de la prison<sup>39</sup> car les centres de rétention lui servent parfois de substitut<sup>40</sup>. Et les confusions entre les deux univers sont de plus en plus fréquentes.

Car, depuis la fin des années 1960, le contrôle des flux d'entrées d'étrangers sur le territoire s'est manifesté concrètement en France et en Europe plus généralement par le développement de nouvelles techniques de mises à l'écart (centre de rétention, zones d'attente, centres d'accueil d'urgence). L'extension actuelle du recours à la rétention dans différentes formes d'établissements et selon des procédures en transformation constante vient concurrencer voire se superposer au système pénitentiaire. En France les pratiques policières de confinement d'étrangers, sans fondement légal, dans le but de les expulser ou de les éloigner du territoire (par exemple dans le dépôt d'Arenc sur le port de Marseille) ou de les retenir (comme dans les zones d'attentes de fait de l'hôtel Ibis de Roissy dans les années 1990), se sont développées entre le milieu des années 1960 et le début des

.....

38. Artières Philippe, Lascoumes Pierre (2004), *Gouverner et enfermer. La prison, un modèle indépassable?*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique; Brossat Alain (2001), *Pour en finir avec la prison*, Paris, La Fabrique.

39. Combessie Philippe (2001), *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte et Syros; Wacquant Loïc (2004), *Punir les pauvres, Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Agone, Marseille.

40. Perrin-Martin Jean-Pierre (dir.), (1996), *La rétention*, Paris, L'Harmattan.

années 1970<sup>41</sup> et sont entrées ensuite dans le dispositif administratif puis légal de lutte contre l'immigration dite irrégulière.

Tandis que ces pratiques étaient intégrées dans un cadre plus général, elles se sont diversifiées et multipliées ce qui a rendu leur repérage plus difficile. Par exemple, le développement d'une politique centralisée et permanente, depuis le milieu des années 1970 en ce qui concerne l'accueil des réfugiés, a conduit à la mise en place d'un parc de centres provisoires d'hébergement (CPH), en amont de la procédure d'obtention du statut de réfugiés d'un réseau de centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) dont le nombre est en fort accroissement depuis le début des années 2000. Plus de la moitié des places pour ces demandeurs d'asile sont gérées par Adoma (ex-Sonacotra) qui prend progressivement la place tenue jusque-là par l'association France Terre d'Asile. Le passage par ces centres peut déboucher sur l'obtention d'un statut mais aussi sur le refus de la demande d'asile. Les déboutés deviennent alors potentiellement des illégaux susceptibles d'être expulsés, ce qui instaure un lien direct entre le domaine de l'accueil institutionnel et celui de la mise à l'écart coercitive et qui peut se constater dans la gestion de ces centres et dans les pratiques des gestionnaires. Chaque phase de durcissement des politiques de gestion de flux de l'immigration et de l'asile s'accompagne d'un glissement du domaine de l'accueil vers celui du contrôle, de la remise en cause de la légalité du séjour et donc logiquement vers le possible internement d'un étranger considéré politiquement comme un criminel en puissance.

### **Institutionnalisation des pratiques extralégales et remise en cause du droit d'asile**

Trois tendances sont à l'œuvre dans le développement de ces lieux de confinement et de mise à l'écart des étrangers.

.....

41. Panzani Alain (1975), *Une prison clandestine de la police française*. Arenc, Paris, Maspero.

Premièrement ils témoignent d'un effort des pouvoirs publics de contourner progressivement les problèmes juridiques posés par la détention administrative des étrangers en combinant des législations nouvelles et l'invention de nouveaux délits, la production de termes juridiques innovants (rétention, maintien, éloignement) et les latitudes laissées dans la pratique aux administrations chargées d'appliquer concrètement ces politiques au premier rang desquelles la police. Deuxièmement ce mouvement se traduit par un mouvement paradoxal d'institutionnalisation progressive des pratiques administratives extralégales comme la rétention administrative, sans pour autant ôter leurs caractères arbitraires aux pratiques effectives des institutions. Comme dirait Alain Brossat, faire entrer le droit en rétention, c'est mettre le droit en rétention. Troisièmement ce mouvement témoigne d'un infléchissement voire une remise en cause de l'interprétation du droit d'asile qui prévalaient jusque-là. L'influence des politiques de contrôle sur d'autres politiques, par exemple en matière d'accueil des demandeurs d'asile, est sensible avec la banalisation des détentions et des déportations de migrants qualifiés d'illégaux<sup>42</sup>. Le contexte se caractérise dans les discours politiques à la fois par la construction systématique de représentations des pays occidentaux comme menacés d'invasion par les migrations<sup>43</sup> et par la convergence conceptuelle entre xénophobie

.....

42. Welch Michael, Schuster Liza (2005), « Detention of asylum seekers in the UK and USA. Deciphering noisy and quiet constructions », *Punishment & Society*, 7.4; Maira Sunaima (2007), « Deporting Radicals, Deporting la Migra. The Hayat Case in Lodi », *Cultural Dynamics*, 19.1.
43. Charteris-Black Jonathan (2006), « Britain as a container: immigration metaphors in the 2005 election campaign », *Discourse & Society*, 17.5; Haas Hein (2007), « The myth of invasion. Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union », International Migration Institute, University of Oxford; Linn Nick, Lea Susan (2003), « A Phantom menace and the new apartheid: the social construction of asylum-seekers in the United Kingdom », *Discourse & Society*, 14.4; Papastergiadis Nikos (2004), « The Invasion Complex in Australian Political Culture », *Thesis Eleven*, 78. Van der Valk Ineke (2003), « Right-wing parliament discourse on immigration in France », *Discourse & Society*, 14.3.

institutionnelle et guerre contre le terrorisme<sup>44</sup> ou contre des États voisins<sup>45</sup>.

Depuis le 11 septembre, l'élargissement de l'arsenal anti-terroriste s'articule avec le durcissement des législations sur les conditions de franchissements des frontières tant en Europe qu'aux États-Unis. Ce double mouvement se développe dans le cadre global de la dérégulation des marchés et de multiplication des lois répressives de contrôle social. Cela a pour conséquence d'augmenter considérablement la population carcérale<sup>46</sup>. L'apparition de techniques non conventionnelles de guerres contre le terrorisme et de guerres asymétriques « hors limites<sup>47</sup> » – qui consistent entre autres à interner des civils considérés comme des combattants illégaux, à les arrêter, les exfiltrer voire, comme dans la procédure nommée « Extraordinary Rendition », les interner et les interroger illégalement et les torturer depuis des pays étrangers pour échapper aux contraintes légales du pays d'origine de l'institution – montre aussi une tendance des États démocratiques à chercher à s'affranchir de la tutelle juridique dans certaines situations. D'ailleurs, la seule forme de camp qui soit codifiée par les conventions internationales, celle de prisonniers de guerre, est progressivement en train de disparaître pour être remplacée par des structures hybrides qui ne relèvent pas du droit international dont les camps Abu Ghraïb en Irak, Crooper en Afghanistan et de la base américaine de Guantanamo à Cuba ont été les exemples les plus connus. L'existence de ces prisons, secrètes ou non, qui peuvent être le théâtre d'exécutions, de sévices et de mauvais traitements systématiques, est avérée dans le cas des conflits

.....

44. Voir à ce sujet les actes de la récente conférence qui s'est tenue à Londres : (2007) « Racism, liberty and the war on terror », *Race & Class*, 48.4.

45. Morris-Suzuki Tessa (2006), « The Wilder Shores of Power: Migration, Border Controls and Democracy in Postwar Japan », *Thesis Eleven*, 86.

46. Wacquant Loïc (2004), *Punir les pauvres, Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, *op. cit.*

47. Lian Qiao, Wang Xiangsui (2003), *La guerre hors limites*, Paris, Payot.

actuels conduits par des démocraties régies pourtant par l'habeas corpus.

Les lieux d'internement *stricto sensu* et ceux de relégation urbaine et sociale, que les habitants soient forcés d'y résider pour des raisons politiques, administratives ou pour des motifs économiques, forment un continuum de mesures de contraintes par la résidence. L'internement des étrangers s'inscrit dans un continuum résidentiel de formes de logement contraint qui vont du plus officiel au plus officieux, depuis certaines formes de logement social à peuplement administratif jusqu'à des formes d'installation et de repos momentanés dans des parcs et des jardins publics. Certaines populations y transitent, plus ou moins contrôlées, au gré des politiques migratoires, de sécurité et des transformations du marché du travail mais aussi de l'actualité médiatique. Ces nouveaux espaces se caractérisent par leur diversité d'un point de vue réglementaire et le renouvellement à un rythme très rapide des règles qui les régissent voire de l'absence de règles officielles. La situation est comparable dans l'ensemble de l'espace européen et dans certains pays qui ont des frontières communes avec lui<sup>48</sup>.

### **Le camp d'étrangers : une institution d'enfermement latente, exceptionnelle, empirique et totale**

Le camp d'étrangers s'avère être une institution sociale d'enfermement à la fois latente, exceptionnelle, empirique et totale.

Par *latente*<sup>49</sup>, j'entends que cette politique peut être tantôt affichée tantôt occultée, alors même que les pouvoirs publics continuent d'y recourir. Pendant les périodes où l'exécutif semble cesser de le pratiquer parce que l'usage en est devenu

.....

48. Valluy Jérôme (2005), « La nouvelle Europe politique des camps : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », *Cultures et conflits*, 57.

49. Freud Sigmund (1999), *L'interprétation des rêves*, Paris, PUF, p. 124.

illégal (opposition parlementaire par exemple) ou illégitime (campagne d'opinion révélant l'existence d'un camp d'étrangers ignoré), l'internement devient officieux et les lieux d'internement clandestins<sup>50</sup>. Le camp est d'ailleurs souvent un secret d'État partagé et sous surveillance. Invisible pour la majorité de la population soit parce qu'établi dans des lieux reculés soit parce que rendu imperceptible du point de vue architectural, il est gardé, contrôlé, sécurisé, inspecté par des fonctionnaires mais aussi par des médecins, des travailleurs sociaux voire des organisations humanitaires et internationales.

C'est l'un des aspects du caractère d'*exception*<sup>51</sup> du camp d'étrangers et particulièrement de celui d'internement, dispositif pour le moins problématique dans l'espace démocratique, que de perdurer par la simple volonté d'un pouvoir souverain délégué et morcelé<sup>52</sup>. L'autre aspect central de cette exception est soit la suspension pour une durée plus ou moins longue des libertés publiques soit leur non-application pour un type d'individus considéré par les pouvoirs publics comme une menace pour l'ordre public ou la sécurité nationale. Ainsi l'internement des civils dans des espaces confinés ou fermés est une forme de répression exceptionnelle parce que préventive et régressive. Il faut entendre préventif dans les deux sens d'anticipation sur des risques ou des agissements éventuels perçus comme potentiellement dangereux pour la collectivité, et de message destiné à rappeler les règles d'une hospitalité mesurée à l'égard d'étrangers. Par la forme camp s'opère de plus une régression au sens de renvoi à un stade minimaliste de développement urbain et social et de banalisation des traitements violents de civils. Plus fondamentalement le camp d'étrangers est le domaine d'expres-

.....

50. En France entre 1920 et 1931, 1946 et 1957, 1963 et 1975 aucun internement collectif n'est officiellement pratiqué, mais il s'applique alors secrètement.

51. Agamben Giorgio (1997), *Homo sacer I*, op. cit., p. 195.; Voir aussi Saint-Bonnet François (2001), *L'État d'exception*, Paris, PUF.

52. Butler Judith, (2004), *Vie précaire. Les pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 septembre 2001*, Paris, Éditions Amsterdam, p. 85.

sion et de concrétisation d'un ordre politique et social raciste en ce qu'il est destiné à écarter un étranger désigné collectivement comme inférieur et incapable, construit comme menaçant pour l'intégrité nationale, et auquel ne peuvent ni ne doivent s'appliquer les règles protégeant les nationaux citoyens.

Cette institution est également *empirique*<sup>53</sup> en ce qu'elle est marquée par une recomposition permanente de ses formes, de ses lieux et des modes de gestion des publics selon les circonstances et les moyens dont disposent les administrateurs. Le camp d'étrangers, en raison du rudimentaire de son organisation, constitue ainsi une hypostase d'institution. Son espace emprunté, souvent au domaine militaire ou industriel et occupé provisoirement, est constitué par l'habitat précaire et insalubre de la ruine, du baraquement, de la tente ou de la salle commune. Ses gestionnaires agissent avec des moyens limités et le plus souvent hors contrôle juridique ou politique. Les objectifs poursuivis ne sont pas disciplinaires au sens foucauldien. Ils vont de la rétention administrative à l'épuration politique, en passant par le transit humanitaire ou migratoire, de plus en plus confondus d'ailleurs. Ils concourent au mieux à une socialisation de retranchement sans objectif correctionnel. De surcroît, à la différence des institutions totales pérennes comme la prison ou l'hôpital psychiatrique par exemple, le camp d'étrangers se caractérise par une adaptation continue de ses formes tant aux particularités supposées des internés, qu'aux moyens disponibles et aux fonctions qui lui sont momentanément attribuées. En effet si les systèmes carcéraux et psychiatriques ne sont pas modifiés, ni dans leur structure ni dans leur fonctionnement, par les spécificités des individus qui y sont placés (il n'existe pas par exemple de différences fondamentales entre une prison pour hommes et une prison pour femmes ou même pour mineurs), ni par des décisions politiques conjoncturelles, c'est l'inverse pour les camps d'étrangers qui se transforment au gré des évolutions

.....

53. Foucault Michel (1997), « Il faut défendre la société », *op. cit.*, p. 223.

des populations hébergées et des missions dévolues par les autorités. Sa structure spatiale connaît de plus un processus permanent de redécoupage interne du fait de la différenciation en son sein d'une masse d'individus indistincte au départ. Cette configuration sociale particulière est donc marquée par la prolifération de catégories administratives et politiques, la démultiplication des divisions sociales et ethniques et au final de nouvelles identités sociales assignées et endossées.

L'internement et la mise en camp d'étrangers relèvent enfin d'une politique publique *totale*<sup>54</sup> en ce qu'ils assurent une prise en charge des individus dans tous les aspects de leur existence, ce qui les apparente à d'autres politiques de contrôle social et d'enfermement et plus largement à une biopolitique. Les camps d'étrangers peuvent aussi être considérés comme un *fait social total* au sens de Mauss permettant d'appréhender l'ensemble des aspects de la vie sociale des individus concernés. Cela en fait le laboratoire non seulement d'une pénalisation des pauvres mais, plus encore, d'une militarisation de la question immigrée et sociale, c'est-à-dire de l'application par les pouvoirs publics, à une échelle de plus en plus grande, de principes de gestion militaires à des populations civiles rendues « vulnérables » par déclassement social ou politique et/ou par déplacement spatial brutal. Les camps d'étrangers sont, comme les guerres, des caméléons<sup>55</sup>.

.....

54. Castel Robert (1989), « Institutions totales et configurations ponctuelles », *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, p. 38; Goffman Erving (1968), *Asiles, op. cit.*, p. 46.

55. Aron Raymond (1976), *Penser la guerre, Clausewitz, L'âge planétaire*, Paris, Gallimard, p. 184.

## Deuxième partie

### Sociohistoire d'une technique

*« L'idée était sortie de la cervelle du ministre lui-même. Quel que fût l'angle sous lequel on l'examinait, il s'agissait d'une bonne idée, sinon d'une idée parfaite, tant du point de vue des aspects purement sanitaires de la situation que de celui de ses conséquences sociales et de ses implications politiques. Aussi longtemps que les causes ne seraient pas éclaircies ou plutôt, pour employer un langage adéquat, l'étiologie du mal blanc, [...] toutes les personnes devenues aveugles, ainsi que celles qui avaient été en contact physique ou en proximité directe avec elles, seraient rassemblées et isolées. [...] En paroles à la portée de l'entendement de chacun, il s'agissait de mettre en quarantaine toutes ces personnes, selon l'ancienne pratique héritée des temps du choléra et de la fièvre jaune, à l'époque où les bateaux contaminés ou simplement soupçonnés d'avoir été infectés devaient rester au large pendant quarante jours. [...]*

*Il reste maintenant à décider où nous allons les parquer. [...] Nous disposons d'un asile d'aliénés vide et désaffecté en attendant qu'on lui trouve une autre destination, d'installations militaires qui ne servent plus à rien suite à la récente restructuration de l'armée, d'une foire industrielle dont l'aménagement est quasiment achevé et aussi, je n'ai pas réussi à me faire expliquer pourquoi, d'un hypermarché en liquidation. À votre avis lequel de ces locaux conviendrait le mieux à nos besoins ? »*

Saramago José, *L'Aveuglement*, Paris, Seuil, 2000, [1995].  
(Traduction du portugais G. Leibrich)



## Immigration coloniale et internement

### Logement social et histoire coloniale

Il existe de nombreux points de croisement entre l'histoire du logement social et les principes de la gestion coloniale<sup>1</sup>, avec notamment une coïncidence des hommes et des positions entre les idées favorables au logement collectif des ouvriers pour favoriser leur intégration à la Nation et celles de la conquête coloniale pour assurer la mission civilisatrice de la France. Cette articulation trouve son prolongement dans les modes de prises en charge des populations migrantes issues des colonies et rencontre un élément central du questionnement de sociologie historique de l'État. La « projection coloniale<sup>2</sup> » constitue en effet un moment crucial dans le processus de développement des institutions étatiques. Cette question du contrôle de l'espace est aussi centrale pour les cultures et les sociabilités ouvrières autonomes<sup>3</sup>. Ainsi le fait

.....

1. Girardet Raoul (1978), *L'idée coloniale en France (1871-1962)*, Paris, Seuil; Guerrand Roger-Henri (1967), *Les origines du logement social en France*, Paris, Éditions ouvrières.
2. Legendre Pierre (1992), *Trésor historique de l'État en France. L'administration classique*, Paris, Fayard, p. 154-193.
3. Verret Michel, avec la collaboration de J. Creusen (1979), *L'ouvrier français. L'espace ouvrier*, Paris, Armand Colin; Magri Suzanna, Topalov Christian (dir.), (1989) *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan.

de travailler sur des institutions et des structures qui conçoivent et gèrent des logements sociaux destinés directement ou non à des populations migrantes permet de s'interroger à la fois sur les migrations et sur le développement de l'État. Mener une sociologie de l'immigration revient, en France tout particulièrement, à conduire à une sociologie de l'État car le contrôle de l'étranger est au centre du développement de l'État et notamment de son contrôle de l'espace et du territoire<sup>4</sup>. Ces recherches sur l'évolution de l'action de l'État en matière de contrôle résidentiel des étrangers, migrants et nomades m'ont amené à chercher les origines de cette politique. Parmi les organisations qui ont pris en charge historiquement la dimension résidentielle de la présence immigrée, l'on trouve les entreprises qui emploient la main-d'œuvre migrante locale et européenne puis celle en provenance des colonies<sup>5</sup>. Selon un principe que l'on retrouve dans d'autres dimensions de l'histoire des moyens de contrôle, les premières ébauches de réflexion sur la question du logement des ouvriers en général et du logement des étrangers en particulier sont le fait des entreprises employeuses de ce type de main-d'œuvre<sup>6</sup>. L'intervention de l'État dans la gestion de l'immigration commence concrètement avec la Première Guerre mondiale. Elle coïncide avec un appel organisé à l'Empire pour fournir des soldats et de la main-d'œuvre.

.....

4. Sayad Abdelmalek (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Liber, Seuil, notamment « Immigration et pensée d'État », p. 393-413.
5. Blanc-Chaléard Marie-Claude (2006), « Les immigrés et le logement en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Une histoire paradoxale », *Hommes et migrations*, 1264; Levy-Vroelant Claire (2004), « Le logement des migrants en France du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Historiens et géographes*, 385.
6. Bonnet Serge, Kagan Elie (1983), « L'homme de fer: mineurs du fer et ouvriers sidérurgistes lorrains immigrés en foyers », Nancy, Presses universitaires de Nancy; Frey Jean-Pierre (1993), *La ville industrielle et ses urbanités, la distinction ouvriers/employés. Le Creusot 1870-1930*, Liège, Bruxelles, Mardaga, *op. cit.*; Noiriél Gérard (1984), *Longwy, immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF.

## La prise en charge des célibataires coloniaux en métropole

La compréhension de la question coloniale et immigrée dans son ensemble passe par l'étude du traitement spécifique des célibataires coloniaux par les pouvoirs publics et en particulier par celle du ministère de l'Intérieur. En tant que sujets de l'Empire en métropole, ouvriers et célibataires, ils représentent selon les pouvoirs publics une triple menace pour le corps social. Les différentes configurations institutionnelles de prise en charge du logement des célibataires étrangers, notamment les Algériens à partir de la Première Guerre mondiale, montrent les continuités avec les politiques du XIX<sup>e</sup> appliquées aux ouvriers pour contrôler leurs déplacements et l'incorporation dans ce corpus de techniques des conceptions de la « pacification » dans les colonies. Chaque étape de la lutte des pouvoirs publics contre des formes de logements considérés comme hors normes, garnis, bidonvilles, meublés, squats, parce qu'insalubres ou « malfamés » est traduite directement par une réduction des marges résidentielles et à terme par une extension des formes de logements institutionnels visant l'encadrement des étrangers et des ménages pauvres comme l'ont montré de nombreux travaux sur la rénovation urbaine des années 1970<sup>7</sup>.

La première institution conséquente de gestion de ces migrants isolés fut le Service de l'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC)<sup>8</sup>. Elle est mise en place durant la Grande guerre pour sélectionner, recruter et prendre en charge les tirailleurs<sup>9</sup> et les travailleurs coloniaux. L'histoire de ce service reste à faire

.....

7. Citons parmi les plus connus: Coing Henri (1966), *Rénovation urbaine et changement social*. Paris, les Éditions ouvrières; Pétonnet Colette (1979), *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*. Paris, Galilée.
8. Viet Vincent (1998), *La France immigrée. Construction d'une politique, 1914-1997*, Paris, Fayard, p. 32.
9. Voir par exemple les recherches sur les tirailleurs et la politique sanitaire de Echenberg Myron (1991), *Colonial Conscripts. The Tirailleurs sénégalais in French West Africa, 1857-1960*, Heinemann, Portsmouth, NH, Currey, Oxford; (2002), *Black Death, White Medicine. Bubonic Plague and the Politics of Public Health in Colonial Senegal, 1914-1945*, Heinemann, Portsmouth, NH, Currey, Oxford, Philip Cape Town.

comme bon nombre d'institutions spécialisées dans la gestion des migrations. Après le premier conflit mondial, l'État se désengage à nouveau de la gestion migratoire et l'acteur principal de l'immigration de travail devient la Société générale d'immigration (SGI) mise en place par les entreprises employeuses de main-d'œuvre<sup>10</sup>. Dans les bassins industriels, les migrants en provenance des colonies sont logés sous encadrement quasi militaire dans des casernes<sup>11</sup>. Ce système prolongeait celui mis en place durant le conflit mondial avec des camps d'hivernage séparés des autres soldats. Mais des questions politiques émergent dans l'entre-deux-guerres qui portent sur la présence d'Algériens dans les grandes villes, et à Paris en particulier. Des élus locaux critiquent cette présence « d'indigènes algériens » et la préfecture de Paris va chercher à encadrer de manière policière, résidentielle et sanitaire, le reflux de ces soldats et travailleurs algériens démobilisés en mettant en place ce qui constituera la matrice de la politique publique en matière de logement des étrangers<sup>12</sup>. Cette action est organisée principalement autour du service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains (1925-1944) connu sous le nom de « service de la rue Leconte » avec un volet social et sanitaire et un volet de surveillance policière particulière. Ces migrants en provenance de colonies ne doivent pas rester durablement et sans contrôle en métropole.

### L'intérêt du ministère de l'Intérieur pour le logement des Algériens

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intérêt public s'accroît pour la présence coloniale en métropole et particuliè-

.....

10. Bonnet Jean-Claude (1976), *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon II.
11. Sayad Abdelmalek (2004), « L'immigration en France : une pauvreté exotique », *Mémoires algériennes*, Kadri A., Prévost G. (coord.), Paris, Éditions Syllepse, p. 121-151.
12. Godin Pierre (1933), *Notes sur le fonctionnement des services de surveillance, protection et assistance des indigènes nord-africains résidant ou de passage à Paris et dans le département de la Seine*, Paris, Imprimerie municipale.

rement dans le domaine du logement. Deux ministères sont en concurrence : le ministère du Travail, chargé d'inciter les entreprises à prendre en compte l'aspect résidentiel du séjour de leurs travailleurs migrants mais avec peu de succès, et le ministère de l'Intérieur qui prend en charge les indigents indigènes<sup>13</sup>. Sont créées en 1945 les Brigades nord-africaines de la préfecture de police à Paris, dans la continuité du service précédent, pour la surveillance des Algériens jusqu'en 1953. Avec la guerre d'Algérie, le ministère de l'Intérieur devient l'acteur central de la gestion des Algériens en pilotant la politique de logement en foyers. Puis les entreprises traditionnellement employeuses de main-d'œuvre se désengagent et laissent à l'État la charge du logement de ces ouvriers migrants. Ce désinvestissement progressif puis total des acteurs économiques dans cette prise en charge résidentielle n'empêche pas un intérêt à l'occasion de telle ou telle opération immobilière. Il marque néanmoins une rupture historique avec cette tradition de contrôle de la résidence des ouvriers. S'investissant progressivement dans cette action d'encadrement, l'État, par l'intermédiaire des institutions publiques de gestion de l'immigration, va chercher à contrôler certaines populations migrantes par l'application de modalités administratives de peuplement. Ces dernières visent à pouvoir surveiller la circulation et lutter contre la sédentarisation des usagers. Les foyers de travailleurs migrants sont alors un des outils de ce contrôle de la résidence qui place les usagers dans des situations proches de l'extraterritorialité. Mais alors que l'État paraît se préoccuper de cette question sociale et économique à la fois, on remarque une absence de contrôle et de pilotage public des institutions chargées de ce domaine au moins jusqu'au début des années 1990. Ce n'est qu'à l'occasion de la conjonction actuelle d'une crise sociale et d'une crise du logement que l'État réinvestit pleinement ce secteur et procède

.....

13. Bernardot Marc (1999), « Chronique d'une institution: La Sonacotra, 1956-1976 », *Sociétés contemporaines*, 33-34.

à la réintégration de l'action des acteurs spécialisés dans une politique sociale globale de prise en charge de l'exclusion qui ne fait plus de la question migratoire une question sociale mais seulement une question humanitaire et policière.

Cette transformation de l'action publique tient, pour une part, à un processus de reconfiguration réciproque de l'État et des mobilisations des usagers et notamment étrangers et, pour une autre part, à la construction médiatique du « problème de l'immigration ». La médiatisation des crises déclenche un affichage de l'intervention publique et contraignent parfois les pouvoirs publics à se réengager dans la gestion de la question immigrée. C'est le cas des crises provoquées par des sinistres tels que les incendies qui touchent régulièrement les zones d'habitats des migrants. Les incendies meurtriers pour les migrants qui ont eu lieu dans l'habitat insalubre durant les années 1960 et 1970 ont ainsi provoqué des réactions multiples dans la presse et des mobilisations citoyennes et ont contribué indirectement au déclenchement des programmes publics de rénovation et de réhabilitation urbaine. Dans ce cas, les sinistres fonctionnent comme un facteur de mise en évidence de la présence étrangère et des insuffisances de la politique sociale de l'État. Les pouvoirs publics interviennent alors à la fois pour corriger la situation et pour rendre invisibles à nouveau les populations étrangères touchées. En effet de tels accidents donnent à voir à la société non seulement les lieux de pauvreté et d'exclusion d'une société avancée mais aussi la présence immigrée<sup>14</sup>, c'est-à-dire une « pauvreté étrangère », donc doublement scandaleuse<sup>15</sup>.

Le même phénomène peut être évoqué concernant les questions sanitaires ou épidémiologiques lorsqu'elles affectent des populations étrangères ou perçues comme telles. Comme les

.....

14. Gastaut Yvan (2000), *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Seuil; Weil Patrick (2004), *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard.

15. Sayad Abdelmalek (2004), « L'immigration en France: une pauvreté exotique », *op. cit.*

catastrophes, la maladie oblige les pouvoirs publics à intervenir, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de malades étrangers. Dans le cas des foyers, tout comme dans d'autres formes de logement contraint des réfugiés ou de catégories d'étrangers précarisés, seule la détection de cas de maladies infectieuses ou de situations sanitaires très dégradées entraîne une intervention des services de l'État pour contingentier et réduire la menace pour la collectivité. Dans cette intervention biopolitique de l'État on peut englober les questions de handicaps et de vieillesse qui touchent les populations vivant dans les foyers<sup>16</sup>. La vieillesse des étrangers apparaît scandaleuse comme la vieillesse des pauvres<sup>17</sup> l'a été durant le XIX<sup>e</sup> siècle parce que précaire et attestant d'une présence de l'altérité au-delà de la seule période d'utilité sociale strictement conditionnée au travail de l'immigré. La représentation et l'isolement des foyers logeant des Africains en tant que menaces sanitaires montrent aussi l'ambivalence de l'action de l'État en la matière<sup>18</sup>.

C'est pourquoi les mobilisations des populations étrangères ou migrantes, moins dotées en droits politiques, leur permettent paradoxalement de faire pression sur les politiques publiques et sur l'action publique en général. C'est ce que montre la longue lutte de la fin des années 1960 au début des années 1980 qui a mis aux prises les résidents des foyers de migrants, les gestionnaires de ces foyers et les pouvoirs publics. Les premiers ont réussi à sensibiliser l'opinion publique à la situation dans les foyers de travailleurs. Malgré des handicaps politiques multiples (pas de droits politiques pléniers, hétérogénéité de la population concernée, dispersion géographique des sites), les usagers des foyers sont donc parvenus à devenir des acteurs politiques

.....

16. Bernardot Marc (2001), « Le vieux, le fou et l'Autre: qui habite encore dans les foyers ? », *Revue européenne des migrations européennes*, 17, 1.

17. Thomas Hélène (1996), *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*, Paris, Éditions l'Harmattan.

18. Bernardot Marc (2007), « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Voyage dans la chambre noire », *Hommes et migrations*, 1264.

à part entière et à obtenir une transformation de la politique de logement des étrangers. Pour cela ils ont réussi d'une part à obtenir des soutiens extérieurs sans donner la direction de leur mouvement aux syndicats ouvriers traditionnels et d'autre part à utiliser les ressources du droit et du système judiciaire pour améliorer leurs conditions de vie. Les luttes continuent de nos jours dans ces types d'espace réservés aux étrangers et progressivement à des nationaux marginalisés. Elles peuvent bénéficier du soutien de réseaux transnationaux et certains effets amplificateurs de la mondialisation<sup>19</sup>.

Les mobilisations dans les territoires plus strictement confinés encore comme les centres de rétention parviennent parfois à mettre en lumière les conditions de détention. Mais dans l'ensemble les mobilisations d'étrangers sont toujours renvoyées à l'invisibilité par la répression, l'exclusion et l'expulsion. Les raisons de cette difficulté à devenir un acteur politique tiennent évidemment aux statuts politiques et juridiques des étrangers. Mais on peut évoquer aussi de multiples autres facteurs. Les soutiens traditionnels des étrangers (associations, églises, courant progressiste) sont sociopolitiquement faibles<sup>20</sup>, les travaux scientifiques sur les étrangers sont rares et les communautés et groupes d'étrangers rencontrent des difficultés pour conserver et transmettre une mémoire collective. Mais la cause la plus prégnante tient surtout au fait que les mobilisations de non-citoyens sont structurellement impensables dans l'espace politique national.

.....

19. Appadurai Arjun (2005), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot; Favell Adrian (2003), « Games without Frontiers? Questioning the Transnational Social Power of migrants in Europe », *European Journal of Sociology*, 44, 3; Portes Alejandro (1999), « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129.

20. Valluy Jérôme (2007), « L'accueil étatisé des demandeurs d'asile: de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés », disponible sur <http://terra.rezo.net/article556.html>

## Les trois axes des politiques d'immigration : contrôle, sélection et protection des indigènes

Trois axes des politiques d'immigration peuvent être mis en évidence. Ces politiques, et tout particulièrement celles visant des ressortissants des (anciennes) colonies, sont essentiellement structurées autour de trois axes articulés : le contrôle, la sélection et la protection. Le contrôle se traduit concrètement par la surveillance policière et sociale qui accompagne les migrants tout au long de leur séjour<sup>21</sup>. La sélection est présente dans les différentes opérations de la migration depuis l'identification et le départ de la région d'origine, jusqu'à l'affectation à certains postes de travail et dans certains lieux d'habitat. La protection consiste enfin à assurer le suivi sanitaire et social des migrants. Dans la pratique, ces trois activités concernant les migrants sont rarement séparées dans leur mise en œuvre. La police peut assurer des fonctions de protection sociale à certaines périodes et vis-à-vis de populations spécifiques. Les ministères du Travail ou des Affaires sociales peuvent sélectionner les types de migrants et veiller aux conditions d'accueil. Pour que cette triple action puisse s'exercer, il ne faut pas que ces migrants disparaissent en se fondant dans la population générale. L'assimilation n'est pas en effet l'objectif visé par les pouvoirs publics pour les populations « coloniales ». Les principales instances d'étude de la population et des migrations ont considéré, durant la plus grande partie du xx<sup>e</sup> siècle, qu'elles étaient inassimilables et que la métropole ne devait y avoir recours que de manière ponctuelle, avant de les renvoyer dans leur région d'origine<sup>22</sup>. Pour parvenir à appliquer une politique spécifique, les autorités

.....

21. Mac Master Neil (1997), *Colonial Migrants and Racism Algerians in France 1900-1962*, New York, Saint Martin's Press. Pour la période de la décolonisation voir aussi House Jim (2004), « Contrôle, encadrement, surveillance et répression des migrations coloniales : une décolonisation difficile (1956-1970) », *Bulletin de l'IHTP*, 80.

22. Schor Ralph (1996), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin.

ont cherché à maintenir les migrants dans des statuts spécifiques, tout en tentant de rendre leur présence aussi invisible que possible pour la population métropolitaine. Le maintien des migrants dans le célibat pour limiter la venue des familles en les plaçant en foyers relève de cette intention. On peut voir les conséquences imprévues de ce choix dans le vieillissement sur place des étrangers habitant les foyers. L'absence traditionnelle des étrangers dans les statistiques officielles jusqu'à une période récente, que l'on constate aussi dans le monde du travail et dans la ville, rend sinon imperceptible du moins indénombrable la présence immigrée. Cela participe plus largement d'un renvoi systématique du migrant au présent perpétuel et au caractère polémique potentiel de la migration.

### Internement et sûreté de l'État

Les instruments conceptuels de la sociologie historique du politique et de l'État<sup>23</sup>, et en particulier les travaux sur la féodalité et l'émergence de l'État, permettent de rendre compte de la constitution de l'internement comme institution<sup>24</sup>. Les structures de mise à l'écart des étrangers dans les sociétés ouvertes se caractérisent, à la différence des autres formes d'internement (psychiatrique ou éducatif), par une faible institutionnalisation, une forte fragmentation des applications et enfin une faible continuité dans le temps et dans l'espace. À ce titre, la généralisation des camps d'étrangers peut être comparée par analogie à la dissolution du pouvoir féodal. La surveillance des populations à risques devient un axe primordial de l'action de l'État pour la défense de la société et des organisations économiques<sup>25</sup>. Les

.....

23. J'ai utilisé notamment: Badie Bertrand et Birnbaum Pierre (1982), *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset & Fasquelle; Déloye Yves (1997), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte; Rosanvallon Pierre (1990), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil.

24. Strayer Joseph R. (1979), *Les origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot.

25. Giddens Anthony (1987), *La constitution de la société. Éléments d'une théorie de la structuration*, Paris, PUF.

camps d'étrangers répondent à cette nouvelle menace d'ordre biopolitique mais révèlent la concomitance d'une phase régressive avec le processus d'étatisation et le procès de civilisation que Georges Lachmann Mosse a nommé brutalisation<sup>26</sup>. Cette manière de prendre en charge les populations civiles dans une structure minimale et déterritorialisée va en effet à rebours du mouvement d'hygiénisation<sup>27</sup>, d'intégration et d'urbanisation de la société conduite par les États depuis deux siècles<sup>28</sup>. Le camp opère un partage drastique entre d'un côté les nationaux, y compris le prolétariat et les marginaux progressivement intégrés à la société par la conversion au salariat, les transformations urbaines et les dispositifs de protection sociale<sup>29</sup>, et de l'autre les « inintégrables », c'est-à-dire toutes populations qui, tout en étant coprésentes sur le sol avec les premiers, ne doivent ni accéder aux bénéfices de la modernisation ni parvenir à pénétrer la communauté nationale.

Les camps d'étrangers permettent d'analyser le fonctionnement institutionnel et plus largement les transformations de l'État durant le xx<sup>e</sup> siècle. En France le ministère de l'Intérieur occupe une place centrale dans l'application de l'internement administratif. Il en a progressivement structuré les techniques mais s'est aussi organisé en partie autour de celles-ci, grâce aux opportunités qu'elles offraient en termes de contrôle du territoire et de populations, d'extension des crédits, des compétences et des personnels. Ces techniques et savoir-faire de l'internement ont connu des réactualisations régulières en fonction des contextes, qui ont conduit à la formation d'un modèle national

.....

26. Mosse Georges Lachmann (2003), *De la Grande Guerre au totalitarisme*. op. cit.
27. Barles Sabine (1999) *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon.
28. Murard Lion, Zylberman Patrick, (1976), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Recherches; Murard Lion, Zylberman Patrick, (1984), « *De l'hygiène comme introduction à la politique expérimentale (1875-1925)* », Revue de synthèse, 3-115.
29. Castel Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*, Paris, Fayard; (2003) *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris, Seuil.

spécifique en la matière, différent de ceux d'autres pays comme les États-Unis d'Amérique. Dans le passé récent on peut constater un processus de convergence de ces modèles.

Il est vraisemblable d'établir une continuité dans le recours aux camps d'étrangers par les autorités entre les temps de guerre et les périodes de paix malgré des transformations<sup>30</sup>. Le ministère de l'Intérieur est, depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, le lieu institutionnel principal de conception, de développement et de structuration des techniques d'internement et de gestion des différents espaces de confinement. Plusieurs historiens ont bien montré le rôle de la police durant la première phase de mise en place des camps en France<sup>31</sup>. Elle collabore inauguralement avec l'armée pour cela, mais devient rapidement l'autorité centrale de l'internement. Cette activité internementale s'inscrit dans une démarche hégémoniste, quant aux fins mais opportuniste pour les moyens, produisant une dynamique régulière d'extension des champs de compétences du ministère, vers la gestion de l'immigration à partir de 1914, la politique du logement social à partir des années 1950 et la politique de l'asile depuis les années 1980. Plusieurs éléments de continuité sont observables entre ces différents secteurs d'activité.

### Pouvoirs spéciaux et nouveaux moyens policiers

En 1914, le système d'organisation français a d'abord rencontré des difficultés pour s'adapter aux contraintes de la guerre totale. Il y est parvenu en multipliant les nouveaux services tant pour répondre aux besoins des militaires que pour les questions de ravitaillement des civils. La police va bénéficier durant la Grande Guerre de moyens considérables dévolus à

.....

30. J'ai évoqué ce point dans : (2007), « Les mutations de la figure du camp », O. Lecour Grandmaison, G. L'Huillier, J. Valluy (dir.), *Le retour des camps*, Éditions Autrement.

31. Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, op. cit. ; Mauran Hervé, (2003), *Les camps d'internement et la surveillance des étrangers en France durant la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, op. cit.

l'internement. Elle disposera ensuite d'un personnel diversifié et spécialisé qui servira à nouveau pour faire face aux crises politiques dans années 1930. Puis, lors de chaque crise (collaboration, épuration, décolonisation, criminalisation des migrants et lutte contre le terrorisme...), de nouvelles compétences en la matière viendront s'ajouter au socle de l'internement déjà constitué<sup>32</sup>.

Dès la Première Guerre mondiale, le camp d'internement d'étrangers démontre, pour ses promoteurs, une exceptionnelle plasticité et flexibilité par rapport aux autres systèmes de contrôle qui lui permet de prendre en charge des populations très variées pour des objectifs variables. L'internement administratif passe alors rapidement de la phase d'expérimentation à celle de la généralisation sous la forme du camp d'étrangers. En effet, en plus des autorités civiles et militaires (avec les camps de prisonniers de guerre), les entreprises industrielles et de travaux publics, engagées dans le complexe de guerre, ont eu recours, elles aussi, à ce type d'hébergement sous contrôle. Il s'agit là d'une particularité significative de l'internement qui permet la coexistence voire la mise en contact sous la forme de continuum d'un réseau officiel de camps et d'une multitude d'autres espaces qui fonctionnent selon des règles approchantes mais qui ne sont pas désignés et comptabilisés comme tels. Des employeurs de main-d'œuvre captive ont développé, parallèlement au logement social, un savoir-faire d'hébergement de travailleurs dans des usines désaffectées et des casernements. Les types de logements contraints dans les sites de production concernent essentiellement l'industrie d'extraction d'une part, l'agriculture et la sylviculture d'autre part. Ils

.....

32. Plusieurs auteurs abordent cette question. Voir notamment: Delarue Jacques (1990), « La police en paravent et au rempart », *La guerre d'Algérie et les Français*, J.-P. Rioux (dir.), Paris, Fayard; House Jim (2004), « Contrôle, encadrement, surveillance et répression des migrations coloniales: une décolonisation difficile (1956-1970) », *Bulletin de l'IHTP*, 80, *op. cit.*; Rosenberg Clifford (2004), « Une police de "simple observation" ? Le service actif des étrangers à Paris dans l'entre-deux-guerres », *Genèses*, 54; Vogel Marie (1994), « Les sources froides: la police de la III<sup>e</sup> République comme administration », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 17.

constituent le prolongement des premières formes de logements ouvriers développés à partir de la révolution industrielle mais progressivement abandonnés pour les nationaux.

Après la Première Guerre, la fermeture des camps répressifs, retenant des civils ennemis ou des otages, des indigents ou des nomades ainsi que des soldats étrangers récalcitrants<sup>33</sup>, intervient à un rythme variable. Mais la fin du conflit n'entraîne pas la fin des camps. En raison des transformations territoriales de l'après-guerre, des populations réfugiées vont être orientées vers ces espaces ou des équivalents. Un ensemble de lieux potentiels d'internement sera dorénavant disponible de même qu'un corpus de textes et de règles. Des internés et des gardiens, des matériels et des savoir-faire peuvent circuler entre les points de cette cartographie et entre les lignes de ce corpus. L'internement va désormais devenir un élément rémanent dans l'arsenal du ministère de l'Intérieur. L'après-guerre verra se développer les camps dès les années 1920 pour les réfugiés arméniens notamment à des fins d'accueil<sup>34</sup>. Le ministère recherche des sites susceptibles de faire office de camps d'internement dès ce moment-là. En 1933 des Juifs étrangers réfugiés sont internés<sup>35</sup>. De nouveaux textes étendent, en 1938 et 1939, l'internement aux menaces pour la sécurité du territoire.

Depuis leur création, les dispositifs d'internement ont été placés sous l'autorité du directeur de la Sûreté puis celle de

.....

33. C'est le cas des soldats russes du corps expéditionnaire envoyé sur le front de l'Ouest en 1916. Refusant de combattre après 1917 ils sont rassemblés dans le camp de Courtine près de Limoges. Les meneurs sont envoyés en bataillon disciplinaire en Algérie et le reste de la troupe est placée dans des camps comme Précigné, Surville, Allibeaudière et Souhèmes, surveillés par des troupes coloniales.

34. Sur les réfugiés arméniens: Hovanessian Martine (1995), *Les Arméniens et leurs territoires*, Paris Éditions Autrement; Le Tallec Cyril (2001), *La communauté arménienne 1920-1950*, Paris, L'Harmattan; Témime Emile, avec Marie-Françoise Attard-Maraninchi (1990), *Migrance, le cosmopolitisme de l'entre-deux-guerres (1919-1945)*, t. III, Aix-en-Provence, Edisud.

35. Grandjonc Jacques, Grundtner Thérèse (1990), *Zones d'ombres: exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le sud-est de la France*, op. cit.

la police nationale en application de « pouvoirs spéciaux » et dérogatoires. Les autorités locales, qui appliquent concrètement les ordres d'arrestation, d'assignation à résidence et d'internement, sont les préfets dépendants du ministère de l'Intérieur. La direction des camps est confiée, le plus souvent, à des fonctionnaires de police. S'ajoutent à ces services les différents organismes intervenant à un moment ou un autre dans la procédure d'internement et qui agissent alors sous la tutelle du ministère. Ce dernier collabore avec d'autres ministères comme celui de la Défense, du Travail, de l'Industrie ou des Rapatriés selon les périodes, les objectifs fixés à la politique d'internement et selon qu'il s'agit d'un temps de guerre ou de paix. De même, dans le fonctionnement quotidien des camps, interviennent des personnels et des prestataires n'appartenant pas à la police. Mais l'internement, et par extension, les autres formes de gestion confinées, sont d'abord des questions de police avec ses textes fondateurs, ses spécialistes et ses promotions.

Il faut ajouter, à l'institution d'internement proprement dite, l'intervention de l'Inspection générale des services administratifs comme système de contrôle propre à la police qui fonctionne depuis la Première Guerre mondiale à propos des camps d'internement<sup>36</sup>. À partir de 1944 ce contrôle prend la forme d'une commission de vérification qui ne peut pas se prononcer sur le bien-fondé du recours à l'internement. Puis, durant la guerre d'Algérie, des commissions *ad hoc* sont instituées pour vérifier les conditions formelles d'internement et leur conformité avec les normes du droit administratif. Les membres de ces commissions sont chargés de contrôler la notification de la procédure et la tenue de dossiers. Ils peuvent intervenir dans les camps, apprécier la nécessité du maintien en détention et décider

.....

36. « L'inspection générale des camps et centres d'internement [...] comprenait des bureaux importants utilisant un personnel spécialisé dans les tâches les plus diverses (gestion financière, information policière). » Legendre Pierre (1992), *Trésor historique de l'État en France*, op. cit., p. 356; Voir aussi Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, op. cit.; p. 265.

de « mesures d'élargissement ». Cela préfigure l'intervention croissante du juge des libertés dans la procédure de placement en rétention administrative, même si celle-ci peut paraître *a posteriori* relever d'une interprétation détournée de la loi, mais aussi d'une intégration et d'une banalisation progressives de ces dispositifs exceptionnels.

## Des traditions nationales de l'internement

Dans une perspective de sociologie historique du maintien de l'ordre, l'internement peut être considéré comme une manière spécifique à la police de s'inscrire dans l'espace national. Il permet aux autorités policières de contrôler étroitement certaines populations dans un maillage territorial affranchi d'autres institutions. La police est en effet, durant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, une institution sans territoire<sup>1</sup> qui va trouver dans le camp d'internement non seulement la possibilité de contrôler des espaces à l'extérieur des grandes villes mais aussi de permettre à ses agents d'apprendre les principes spatiaux des techniques du maintien de l'ordre, de construire des représentations de l'étranger et des catégories ethniques d'identification et d'intervention. Dans ces territoires policiers, l'institution peut d'une part s'abstraire de ses limites habituelles et de ses défaillances en matière de libertés publiques et d'autre part fusionner puis dépasser la traditionnelle tripartition des fonctions policières entre ordre, investigation et renseignement<sup>2</sup>.

Différents acteurs, soit concepteurs soit techniciens, diffusent et appliquent les principes de l'internement au sein

.....

1. Saunier Pierre-Yves (1994), « Maintien de l'ordre et contrôle de l'espace urbain : le cas de Lyon », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 17.
2. Loubet del Bayle Jean-Louis (1992), *La police. Approche sociopolitique*, Paris, Montchrestien, p. 37 ; Monjardet Dominique (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, p. 135.

du ministère. Il y a d'abord l'action des décideurs : tels le ministre Albert Sarraut, dans les années 1930 ou le préfet Jean Vaujour depuis les années 1950 qui ont été des hommes clés dans la gestion des migrants mais également des concepteurs de la pacification, de l'internement ou du travail forcé, en métropole et dans les territoires coloniaux<sup>3</sup>. Quelques travaux ont montré l'importance de tels « concepteurs-passeurs » dans la période de la colonisation et durant l'entre-deux-guerres<sup>4</sup>. Ces « concepteurs » opèrent la transmission d'une période à une autre mais aussi la diffusion de cet ensemble de compétences nécessaires pour la gestion d'un site d'internement hors du seul domaine policier à d'autres secteurs. Certains hommes accomplissent cette conversion des savoir-faire depuis la période de Vichy jusqu'à la période actuelle en passant par la guerre d'Algérie. Par exemple, dans les années 1950, le directeur du Service des affaires musulmanes du ministère de l'Intérieur (SAMAS) participe à la fois à la conception et à la mise en place de la politique d'internement et au lancement de la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL)<sup>5</sup>.

Pour autant, il ne faut pas négliger les individus chargés de la mise en application de ces politiques. Il se constitue au cours du xx<sup>e</sup> siècle un corps de professionnels, techniciens de l'internement à l'instar de ceux de la colonisation<sup>6</sup>. Cette progressive élaboration de cadres cognitifs de la mise à l'écart

.....

3. Des combinaisons homologues de caractéristiques similaires existent aussi chez des personnalités du logement et de l'aménagement du territoire comme Robert Bordaz, Eugène-Claudius Petit, Raoul Dautry ou Paul Delouvrier. Voir l'ouvrage tiré de ma thèse de doctorat, Bernardot Marc (2008), *Loger les immigrés*. À paraître.
4. Fischer Nicolas (2004) « Les expulsés inexpulsables. Recompositions du contrôle des étrangers dans la France des années 1930 », *Cultures et conflits*, 53; Lecour Grandmaison Olivier (2005), *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, *op. cit.*
5. Bernardot Marc (2005), « Être interné à Larzac: les Algériens dans les centres d'assignation à résidence surveillée », 1958-1962 », *op. cit.*
6. Julien Charles-André (1947), *Les techniciens de la colonisation (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, Paris, PUF.

est à rapprocher de la filiation existant entre les Bureaux arabes<sup>7</sup> et les Services d'actions spéciales (SAS) en Algérie. Les procédures d'organisation et de gestion des camps d'étrangers se transmettent et se perfectionnent. Différents spécialistes, venant des renseignements généraux, des services sanitaires de l'armée, de la gendarmerie, du placement des étrangers du ministère du Travail, apportent à l'occasion leurs compétences.

Chaque remise en service officielle de l'internement prend appui sur la période précédente en reprenant les règles déjà élaborées. Ce transfert s'accompagne aussi de la récupération ou de la réactivation d'une période à une autre d'un réseau de lieux potentiels d'hébergement et d'internement mais aussi du savoir-faire dans la détection ou la sélection de ces sites. Ainsi le régime de Vichy récupère le réseau de camps de la III<sup>e</sup> République et les adapte à de nouveaux objectifs. Le gouvernement provisoire de la République puis la IV<sup>e</sup> République hériteront de ce dispositif et bien souvent d'une partie des populations y étant retenues ou des personnels y travaillant. Car ces derniers, impliqués dans la gestion des camps de Vichy, ne sont pas, malgré de sévères instructions initiales, l'objet d'une épuration stricte<sup>8</sup>. Ils sont, au contraire, réintégrés dans la police ou le corps préfectoral car leur savoir-faire est difficilement remplaçable à la sortie de guerre. L'intention des autorités est clairement d'instaurer une politique d'internement provisoire et démocratique mais ils ne peuvent pour cela se passer de l'expérience des personnels spécialisés.

.....

7. Yacono Xavier (1953), *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois*, Paris, Larose.

8. Voir parmi les nombreux travaux sur ce point : Baruch Marc-Olivier (dir.) (2003), « Une poignée de misérables ». *L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard ; Boitel Anne (2001), *Le camp de Rivesaltes 1941-1942, du centre d'hébergement au « Drancy de la zone libre »*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, Mare Nostrum ; Foulon Charles-Louis (1975), *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République, (1943-1946)*, Paris, Presses de la fondation nationale de science politique ; Malo Éric (1992), « De Vichy à la IV<sup>e</sup> République : le camp de Noé (1943-1945) », *Les Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. CIV, 199-200.

À titre d'exemple, l'ensemble du personnel et du matériel du camp de nomades de Saliers en Camargue, ainsi que des agents provenant des camps d'internement de Villefranche-de-Rouergue et du Vernet dans l'Ariège en fonctionnement sous Vichy, ont été transférés en 1944 au centre de séjour surveillé de Saint-Mître<sup>9</sup>.

### Cumulativité et rationalisation des pratiques internementales

Au sein du ministère de l'Intérieur, la politique d'internement est conçue par le service « assignation » de la direction de la réglementation intérieure. La méthode de travail des rédacteurs des textes régissant cette politique dans les années 1950 s'inspire des précédents décrets régissant l'internement – ceux de 1938, 1939 et 1943 notamment –, qui servent à nouveau de modèles à la rédaction, en 1957, des nouvelles règles relatives à l'assignation à résidence pendant la guerre d'Algérie. Cette cumulativité s'accompagne d'un double mouvement de rationalisation. D'une part le mode de fonctionnement des réseaux d'internement se perfectionne durant certaines phases de manifestation intense de cette politique. Cela peut prendre la forme d'une spécialisation des types de camps (en fonction des missions des camps – triage, transit, etc. – ou des types de population) ou au contraire une centralisation des internés. C'est le cas, pendant l'épuration, où les petits centres de séjour surveillés ont été fermés pour orienter les populations concernées vers de grands centres mieux équipés. D'autre part, ce perfectionnement des organisations d'internement est net d'une phase de manifestation à une autre. Les concepteurs de la politique d'assignation à résidence durant la guerre d'Algérie optent pour la mise en place d'un petit nombre de centres mais de grande taille en cherchant à tirer les leçons des expériences précédentes.

.....

9. Les circonstances et les difficultés de recrutement d'un personnel compétent obligent aussi à avoir recours à du personnel vacataire. Bernardot Marc (2005), « Au cœur de Saint-Mître: sociologie d'un centre de séjour surveillé, (1944-1945) », *op. cit.*

Cette rationalisation se traduit aussi dans le choix des personnels de gestion. Si dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, l'administration et l'intendance sont confiées à des personnels variés, une spécialisation est ensuite à l'œuvre. Durant la guerre d'Algérie, les directeurs des camps d'internement sont des commissaires divisionnaires et leurs adjoints des commissaires principaux, c'est-à-dire des hauts gradés de l'administration policière. De plus, dans certaines circonstances, cette expérience peut se révéler être un « ascenseur » de carrière. Après avoir servi dans le camp de concentration de Drancy durant la collaboration, puis comme directeur des camps d'internement de Thol en 1957 et de Larzac en 1959, le commissaire Gavoury se verra confier la responsabilité de la lutte contre l'OAS, à Alger en 1961, où il trouvera la mort. La direction d'un camp est donc un poste qui réclame une maîtrise des cadres cognitifs de la police politique et de la guerre psychologique mais aussi plus spécifiquement de l'internement. Celui de Larzac, par exemple, (jusqu'à 3 000 internés simultanément, et 1 500 personnes pour la gestion et la garde) requiert un savoir-faire polyvalent de contrôle, de gestion des hommes et de logistique. Les conditions d'exercice de cette responsabilité sont souvent difficiles, notamment lors des périodes de mise en place. Il faut gérer les conflits qui émaillent les relations entre les internés et le personnel et entre les services, veiller au respect des procédures administratives et, au moins en apparence, aux principes démocratiques en assurant les contacts avec des autorités multiples : leur propre hiérarchie (ministère, préfectures), la justice, l'armée, les inspections, les élus locaux, les associations.

À cette tradition internementale se joint celle du contrôle des « Nord-Africains », initiée par l'armée et la préfecture de police de Paris, quand la France a commencé à recourir au « réservoir colonial » en métropole au début du xx<sup>e</sup> siècle. Les trajectoires professionnelles des membres des équipes dirigeantes et du personnel du camp de Larzac sont marquées par cette double expérience. Les cadres ont été choisis pour leur

« connaissance » des Algériens vivant en métropole ou dans les départements algériens. Puis l'expérience obtenue est réutilisée dans d'autres missions de contrôle des étrangers. C'est le cas du responsable du service social du camp d'internement qui devient en 1960 directeur d'un foyer de travailleurs de la Sonacotral. D'autres cadres sont d'anciens militaires de carrière, des médecins militaires, des agents des Renseignements généraux qui ont connu le monde colonial<sup>10</sup>.

Ces agents de la police ou d'autres corps s'inscrivent bien dans la tradition allant des Bureaux arabes aux Affaires indigènes et leur culture professionnelle combine à des degrés divers paternalisme raciste et patronal, orientalisme basique et xénophobie policière. Ces « ingrédients » peuvent s'articuler différemment selon les contextes et fonctionner dans une version bienfaitrice d'un indigène qu'il faut protéger de lui-même ou dans une version répressive contre un ennemi ethnique. L'expérience de l'internement représente pour ces spécialistes une étape entre des postes d'administration coloniale et ceux de maintien de l'ordre et de gestion de l'immigration en métropole, de répression des mouvements revendicatifs d'étrangers, de traque des clandestins. Leur utilisation ultérieure dans des opérations de contrôle des hôtels garnis ou de résorption des bidonvilles est le prélude à leur investissement d'une part dans les politiques de construction de logement et d'aménagement urbain et d'autre part dans la transformation des politiques de gestion des frontières<sup>11</sup>.

## Réactualisations des politiques de confinement des étrangers

S'il faut dépasser la fragmentation apparente des formes et des modalités de l'internement il ne faut pas perdre de vue les

.....

10. Bernardot Marc (2004), « Entre répression policière et prise en charge sanitaire et sociale... », *op. cit.*

11. De Barros Françoise (2005), « Des "Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation des classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159.

transformations que connaît cette forme de répression depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. La sociohistoire des camps d'étrangers est aussi faite de réactualisations et de ruptures, différentes selon les pays, en fonction des modèles institutionnels et des cultures répressives car configurées par les histoires politiques et sociales particulières. Les récurrences de mises à l'écart des étrangers permettent de penser qu'il s'agit d'une institution latente régulièrement réactualisée. Pourquoi latente ? Parce qu'elle peut sembler à un regard superficiel, se manifester puis disparaître. Mais ce phénomène optique concerne essentiellement la connaissance qu'en a la population qui est ou non informée de l'existence de l'internement alors qu'il reste en fonctionnement mais de manière plus ou moins visible. Seule une partie du continuum des lieux réservés ou de confinement (campements spontanés, taudis ou habitats auto-construits) reste apparente. Les pouvoirs publics interviennent alors pour détruire ou empêcher l'usage de ces espaces en brûlant les camps de fortune ou en rendant impossible l'installation, comme ce fut le cas dans les bunkers autour de Calais ces dernières années. Les autorités veillent aussi dans ces cas à remettre en mouvement des populations qui cherchent à se fixer en les déplaçant d'un point à un autre sans les prendre en charge selon des pratiques qui se rapprochent alors du traitement policier des sans-abri et des exclus.

Durant certaines périodes, le recours à l'internement est officiel et pendant d'autres ce recours paraît plus rare parce qu'officieux. Cette variation dans la visibilité est aussi fonction de la plus ou moins grande sensibilité collective à ces mesures d'internement. À certaines périodes, l'internement peut apparaître comme un moindre mal par rapport aux demandes répressives de la population. C'est ainsi le cas en 1914 lorsque des civils allemands sont internés dans un climat très tendu à leur rencontre ou bien en 1944 lorsque des suspects de collaboration sont assignés à résidence surveillée pour qu'ils échappent à l'épuration sauvage. La plus ou moins grande sensibilité de l'opinion peut aussi varier selon la présentation que les pouvoirs publics font de

ces mesures lorsqu'ils intègrent dans ces dispositifs la nécessité de faire accepter des mesures répressives. Les campagnes de dénigrement des étrangers, l'expression d'une xénophobie de gouvernement et le contexte international, comme c'est le cas depuis le 11 septembre 2001, jouent fortement sur les perceptions. Plus généralement la plupart des recours à l'internement ou au confinement de civils montrent un jeu sémantique et fonctionnel des concepteurs de ces politiques pour les rendre acceptables. Le recours à l'internement est aussi réactualisé à l'occasion de configurations présentées comme des situations de crise. Dans ce cas, l'institution latente des camps redevient manifeste. Cette réactualisation intervient dans les cas de guerre ou d'une présence de populations considérées à la fois comme étrangères ou déviantes mais aussi comme trop nombreuses pour la sécurité du territoire, de l'État ou de la population.

Ces facteurs de continuité sont néanmoins contrebalancés par des éléments de différenciation et de discontinuité voire de rupture. Pour les pays européens et la France en particulier, un premier facteur de différenciation est celui qui existe entre l'espace métropolitain et l'espace colonial ou extérieur. Les variations dans les représentations du territoire, l'existence ou non d'une opinion publique ou les objectifs politiques modifient radicalement les modalités d'application des techniques de confinement et de mise à l'écart. Ainsi les conditions de vies dans les camps, en Algérie, étaient beaucoup plus dures qu'en métropole, tant avant et pendant la Seconde Guerre mondiale que durant la guerre d'indépendance. Les camps disciplinaires y ont toujours été traditionnellement installés faisant suite à la tradition des bagnes coloniaux et des mesures de bannissement, déportation, transportation, qui y était appliquées.

Le type d'institutions qui conçoivent et gèrent ce genre d'espace a une influence cruciale sur le fonctionnement des camps. Même si des institutions ont constitué la matrice des cultures nationales de l'internement, schématiquement la police en France et l'armée aux USA, d'autres peuvent y avoir recours voire établir

leur propre culture professionnelle en la matière. L'évolution du droit et des opinions publiques provoque aussi des ruptures fondamentales. C'est le cas pour le travail forcé ou l'application de châtiments aux internés. Un décès, dans un camp, porté à la connaissance du public, peut avoir des conséquences politiques et provoquer une modification du fonctionnement ou la fermeture des camps. Le travail forcé peut toujours exister localement ou clandestinement, les châtiments « inhumains » ou la torture être pratiqués, des abus être commis mais leur impact dans l'opinion prend une importance croissante au cours du xx<sup>e</sup> siècle.

Cependant, avec l'intégration de la rétention dans les politiques publiques de gestion de l'immigration, ces modalités répressives et les espaces qui y sont associés se sont banalisés. L'institution de rétention fonctionnant à « bas bruit » et sous des formes variées plus ou moins intégrées au marché du travail, du logement, et à des politiques spécifiques, peut être réactualisée par des circonstances politiques particulières (conflit, flux de population, nouveau durcissement réglementaire). Les espaces de confinement et de contention répressive sont dorénavant plus systématiquement pensés comme tels à l'instar de l'architecture industrielle et pénitentiaire.

### **Traditions nationales d'internement des étrangers**

Considéré comme un phénomène étranger aux régimes démocratiques, le camp est réapparu aux yeux du grand public presque simultanément en France et aux États-Unis à la fin du xx<sup>e</sup> siècle. Le centre de Sangatte ouvert en 1997 et les camps sur la base américaine de Guantanamo à Cuba utilisé dans la guerre contre le terrorisme après 2001 ont permis de constater que, dans deux registres différents, le camp pouvait exister à nouveau, voire « réapparaître » dans les sociétés ouvertes en Occident. Dans les deux cas, ils ont été présentés comme le symptôme d'une transformation radicale des principes du droit d'asile pour l'un et du respect des libertés publiques pour

l'autre. Pourtant il ne s'agit pas d'une apparition exceptionnelle mais plutôt d'une modalité actualisée du maintien de l'ordre.

Ces nouvelles formes d'internement sont le produit de modèles historiques nationaux particuliers de mise à l'écart de populations jugées dangereuses pour la sécurité publique (qu'elles soient étrangères ou nationales). La réémergence médiatique du camp a certes provoqué un débat sur la légitimité de son emploi par des régimes démocratiques, dans le cadre de conflits armés (Afghanistan, Irak) ou des nouvelles modalités de gestion de l'immigration et des demandeurs d'asile (Sangatte, Lampedusa, Ceuta, Woomera, etc.). Mais les différences sémantiques et de catégories d'usage, les variations de contexte et d'objectifs cachent des similitudes. On peut observer des continuités, là où les monographies sur le sujet, limitées à un site ou à une période donnée, ne voient que des exceptions.

Chaque pays présente une configuration spécifique en lien avec l'histoire nationale, le mode de constitution de l'État et sa culture administrative et impériale, certains glorieux, d'autres traumatiques, qui rendent plus ou moins sensibles à l'internement, à l'arrestation préventive et à la mise à l'écart des étrangers<sup>12</sup>. Certains d'entre eux peuvent à la fois déclencher des mobilisations de l'opinion et structurer l'argumentaire des pouvoirs publics pour justifier le recours à des mesures d'exception. L'analyse comparative des pratiques d'internement permet de distinguer des modèles nationaux spécifiques mais aussi de constater des périodes de transfert des savoir-faire entre institutions de pays différents à l'occasion des conflits mondiaux, des guerres contre les indépendances, contre le fascisme, contre le communisme, contre le terrorisme.

Au Japon, par exemple, les pratiques d'internement contemporaines visent à restreindre la mobilité des groupes

.....

12. Voir par exemple le cas britannique: Cesarini David (1997) « Camps de la mort, camps de concentration et camps d'internement dans la mémoire collective britannique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 54.

minoritaires (notamment des Coréens dénaturalisés après-guerre) et à éviter les mobilités transfrontières avec les pays non-européens. La « culture » internementale fusionne les techniques de camps militaires autrefois installés en Asie continentale avec un racisme théorique et institutionnel et des savoir-faire américains importés à l'occasion de l'occupation en 1945. Des spécialistes du Bureau des affaires indiennes et des centres de la War Relocation Act ont alors été requis pour mettre en place le nouveau système d'internement japonais. Le camp de détention de migrants d'Omura (Nagasaki), qui fonctionne actuellement, a été ouvert en 1950 sur le site d'un ancien camp américain pour les sans-papiers. Celui de Senzaki a été tenu par les forces néo-zélandaises jusqu'en 1948. Les camps nippons ont alors combiné plusieurs fonctions, dont celle de quarantaine sanitaire, s'étendant à une fermeture plus globale des frontières aux voisins asiatiques et une technique de lutte contre l'ennemi communiste<sup>13</sup>.

En Australie, les camps représentent une mise en abîme de l'histoire blanche du continent constitué inauguralement en tant que colonie pénitentiaire de la Grande-Bretagne. Avec le Board for the Protection of Aborigines de 1860, le camp australien, combinant techniques du camp colonial et du camp d'extermination, entérine la dénationalisation des indigènes. Les centres de détention de migrants actuels qui appliquent les principes de rétention systématique<sup>14</sup> (Mandatory Detention) héritent de cette tradition tout en la diffractant vers des îles périphériques où sont installés des camps secondaires. En effet, en plus du célèbre centre de détention de Woomera, les lieux de confinement des étrangers, dénommés « non-Australiens », ont été installés dans les Iles Christmas et Cocos, dans la réserve isolée en mer du Timor d'Ashmore Reef, à Nauru et en Papouasie

.....  
13. Morris-Suzuki Tessa (2006), « The Wilder Shores of Power: Migration, Border Controls and Democracy in Postwar Japan », *op. cit.*

14. Jupp James (2002), *From White Australia to Woomera. The Story of Australian Immigration*, Cambridge, Cambridge University Press, *op. cit.*

Nouvelle-Guinée, dans des îles inhabitées de Kiribati, Tavalu, Palau, etc.<sup>15</sup> Cela a pour nom la « solution pacifique » qui s'apparente à une duplication postcoloniale du camp australien.

En France comme aux États-Unis, le recours au camp est une possibilité inscrite dans l'arsenal juridique et l'histoire constitutionnelle depuis la loi sur les suspects de 1793 jusqu'à l'article 16 de la Constitution de 1958 pour la France et de l'*Enemy Alien Act* de 1798 au *Patriot Act* de 2001 pour les États-Unis. La légalité ou la constitutionnalité de l'internement ont été réaffirmées à plusieurs reprises dans les deux pays avec par exemple l'arrêt du Conseil d'État de novembre 1964 pour l'internement des militants OAS et les jugements « *Korematsu vs USA* (323 U.S. 214-248) de 1944 et « *Johnson vs Eisentrager* » (339 U.S. 763) en 1950 pour l'internement d'Allemands et de Nippo-Américains durant la Seconde Guerre mondiale. Mais l'internement ne ressortit ni des mêmes institutions, ni des mêmes traditions dans les deux pays. Si, dans le cas des États-Unis, c'est généralement l'armée qui assure la mise en place et la gestion des centres d'internement, en France, c'est la police qui a développé cette technique de contrôle des civils. Les cadres cognitifs des techniciens de l'internement diffèrent parce qu'ils sont les héritiers de traditions distinctes. Il s'agit en France d'une combinaison entre l'expérience coloniale et la guerre totale mise au point durant le premier conflit mondial qui a jeté les bases d'une configuration internementale spécifique. Aux États-Unis d'Amérique les expériences de la guerre d'Indépendance, de la guerre civile et des guerres indiennes ont participé de l'élaboration d'un modèle original. Ainsi le rapport différent au territoire induit des approches diverses du camp d'étrangers. Aux USA les situations historiques participant de cette culture du camp sont multiples. Lors de la conquête et avec le phénomène

.....

15. Perera Suvendrini (2002), « What is a Camp? », *Borderlands ejournal*, 1.1, consulté le 5 janvier 2008 sur <http://www.borderlandsejournal.adelaide.edu.au/vol1no1-2002/perera-camp.html>

de la Frontière<sup>16</sup>, la question s'est posée de l'antagonisme entre le développement du peuplement européen et la présence de populations indigènes. La mise en place d'une politique de déplacement forcé de ces populations et de leur confinement dans des réserves, la justification juridique des expropriations ont laissé des traces dans la culture gestionnaire de certains organismes aux États-Unis (Bureau des affaires indiennes notamment).

La Guerre d'indépendance et celle de Sécession ont participé de la construction d'un rapport politique particulier avec les menaces sur l'intégrité de la nation dont certains auteurs entrevoient les traces dans la politique américaine actuelle<sup>17</sup>. Les camps de prisonniers de la Guerre de Sécession ont conservé une place centrale dans la mémoire collective et administrative américaine avec notamment le cas du camp nordiste, particulièrement dur, d'Elmira dans l'État de New York<sup>18</sup> et celui, sudiste, d'Andersonville en Géorgie<sup>19</sup>. Le pouvoir fédéral peut décider d'interner des populations étrangères mais aussi de retrancher du corps social des populations américaines, mais d'ascendances allemande, japonaise, chinoise ou de confession musulmane pour les placer dans des espaces réservés comme ce fut le cas, durant la Première Guerre mondiale, puis avec la War Relocation Act après Pearl Harbor ou après le 11 septembre. La littérature sur le sujet est considérable<sup>20</sup>. Le sort réservé aux

.....

16. On peut sur ces points se reporter aux classiques ouvrages de Turner Frederik J. (1963), *La frontière dans l'histoire des États-Unis*, Paris, PUF et Marienstras Élise (1976), *Les mythes fondateurs de la nation américaine. Essai sur le discours idéologique aux États-Unis à l'époque de l'indépendance (1763-1800)*, Maspero, Paris.
17. Gerstle Gary (2004), « L'immigrant, une menace pour la sécurité américaine », *Le XX<sup>e</sup> siècle des guerres*, Cansarano P. et Galini V. (dir.), Paris, Éditions de l'Atelier.
18. Horigan Michael (2002), *Elmira: Death Camp of the North*, Mechanisburg, Stackpole Books.
19. Marvel William (1994), *Andersonville. The Last Depot*, Chapel Hill, UNC Press.
20. Voir par exemple: Riley Karen L. (2002), *School behind Barbed Wire: The Untold Story of Wartime Internment and the Children of Arrested Enemy Aliens*, Lanham and Oxford, Rowman and Littlefield; Burton Jeffery F. (dir.) (1999), *Confinement and Ethnicity: An Overview of World War II Japanese American Relocation Sites*, National Park Service, University of Washington Press.

prisonniers de guerre allemands a fait l'objet de plusieurs études montrant la proximité des cadres cognitifs de l'armée dans le traitement des prisonniers civils et des prisonniers de guerre<sup>21</sup>.

La comparaison est aussi l'occasion d'interroger les catégories et les méthodes des sciences sociales des deux sphères nationales qui n'appréhendent pas « leurs » camps de la même manière. Du côté américain, en plus des recherches historiques, de nombreux travaux portent sur les questions juridiques de la compensation et de la réparation et sur les questions liées au traumatisme des internés. La recherche française, qui reste dominée par l'histoire dite du temps présent et la période de Vichy, s'attache à distinguer l'internement de la concentration dans un débat encore largement centré sur la dimension mémorielle et la repentance publique, à l'instar du débat sur la colonisation et la traite.

Ces différences nationales dans la tradition de la mise à l'écart n'empêchent pas des convergences notamment en raison des transferts de compétence en matière militaire et policière, par exemple à l'occasion de la présence alliée en 1944, et en particulier de guerre psychologique<sup>22</sup>.

### **Le centre d'accueil et d'hébergement d'urgence de Sangatte : un camp d'étrangers ?**

L'étude du cas du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence de Sangatte dans le Pas-de-Calais donne des indications à la fois sur des caractéristiques proprement françaises et sur les rapprochements notamment en matière d'exposition médiatique. Comment le centre d'hébergement et d'accueil d'urgence de Sangatte (CHAUH) s'intègre-t-il dans l'histoire nationale de l'internement ? Est-il le premier exemple d'une nouvelle forme

.....

21. Fiedler David (2003), *The Enemy among Us: POW's in Missouri during the World War II*, Saint Louis, Missouri Historical Press.

22. MacMaster Neil (2004), « Torture: from Algiers to Abu Graib », *Race & Class*, 46, 2.

de mise à l'écart des étrangers ? Si ses caractéristiques topographiques et organisationnelles le rapprochent des expériences passées, sa médiatisation lui a donné un statut à part.

Le premier élément qui laisse penser à une continuité tient aux différents sites occupés par les migrants et aux modes de déplacement imposés par les pouvoirs publics. C'est un hangar appartenant à l'entreprise Eurotunnel qui a été réquisitionné en 1999 avant d'être détruit en 2002. Il y était fabriqué des voussoirs, arcs en pierre étayant la construction des tunnels sous la Manche. Ce bâtiment était certes récent mais il était situé juste en face d'une ferme qui a servi de camp de travail forcé pour des Juifs belges déportés en 1942. Ces derniers travaillaient à la construction de routes et de blockhaus dans le cadre de l'organisation Todd<sup>23</sup>. Ces mêmes blockhaus seront d'ailleurs fréquemment utilisés comme habitat de fortune par des réfugiés après la fermeture du centre mais la police cherchera à les rendre inhabitables en répandant des répulsifs. Le village de Blériot, qui a fusionné administrativement avec Sangatte, a été lui aussi un lieu traditionnel d'hébergement précaire. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il était peuplé d'ouvriers et de manouvriers saisonniers logés dans des baraquements en bois. Il a longtemps conservé le surnom de « village des baraques ».

Le hangar « à voussoirs » n'était pas prévu pour accueillir des résidents. Il y faisait froid car il ne pouvait pratiquement pas être chauffé en raison de sa grande taille. Les conditions de vie des « résidents » de Sangatte rapprochent cette expérience de l'histoire des centres d'accueil en France comme celui du Grand Arénas à Marseille. La présence croissante de réfugiés, autour et dans Calais à partir de 1997, a suscité à la fois compassion et méfiance de la part des riverains, des autorités, des associations, des entreprises, etc. Avant leur hébergement au centre,

.....

23. Delmaire Danièle (1989), « Les camps de Juifs dans le nord de la France, 1942-1944 », *Mémoires*, Bruxelles, 8.

leurs conditions de vie étaient très difficiles<sup>24</sup>. Vivant dans des parcs et des jardins publics, errant dans les champs alentour dans l'attente d'une chance de passage en Grande-Bretagne, ils étaient aidés par quelques associations et la population locale<sup>25</sup>. La situation parut alors justifier le recours à un centre d'hébergement hors statut comme le CHAUH.

### Une prise en charge humanitaire

L'ouverture du centre fut présentée comme la nécessité d'une prise en charge humanitaire immédiate de populations démunies. Mais, comme dans la plupart des circonstances d'ouverture de camps de réfugiés, un autre argument fait autorité : l'ordre public, censé être menacé par la présence d'étrangers en état de vagabondage, doit être rétabli. Le centre a été présenté comme une solution à ces deux problèmes. Le registre compassionnel et humanitaire, aussi présent dans les discours de contrôle des nomades et des sans-abri<sup>26</sup>, domina ceux à propos des réfugiés dans le Calais du fait de l'intervention de la Croix-Rouge<sup>27</sup>. L'autre argument récurrent porta sur la nécessité d'une réaction des pouvoirs publics à la dispersion sans contrôle de populations perçues comme menaçantes et (ou) étrangères. Il

.....

24. Un premier centre d'hébergement des réfugiés-migrants refoulés de Grande-Bretagne est établi en 1997 dans la gare maritime de Calais. En 1999, ils sont hébergés dans un entrepôt à bois à la sortie de la gare. Ce site est condamné et cette fermeture entraîne leur dispersion dans différents lieux de la ville et des alentours, la gare ferroviaire, les jardins publics, la zone industrielle des Dunes, les terre-pleins entre la voie rapide et le canal. Ils sont à nouveau expulsés en 1999 par la préfecture et une partie d'entre eux est logée dans un hôpital alors que d'autres sont placés dans un hangar à vousoirs de Sangatte. L'installation se fait sous le contrôle de la police avant une nouvelle expulsion et la destruction des baraques construites par les migrants. La Croix-Rouge propose, suite à une manifestation de soutien, d'utiliser à nouveau le hangar pour y établir un centre de réfugiés. *Politiques migratoires. Grandes et petites manœuvres* (2005), Éditions Carobella ex-natura, p. 159.

25. Bernardot Marc (avec I. Degines) (2003), « Cohabiter à Sangatte », *Plein droit*, 58.

26. Thomas Hélène (1997), *La production des exclus*, Paris, PUF.

27. Laacher Smaïn (2002), *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute.

n'a jamais cessé d'être invoqué depuis plus d'un siècle à propos de la présence de familles de gens du voyage, de l'afflux de réfugiés étrangers ou de la gestion de déplacés coloniaux.

Cette dissémination est traditionnellement présentée comme générant un risque de trouble à l'ordre public et comme une menace pour la santé des réfugiés par les autorités. À l'instar des politiques sociales plus classiques, les populations ciblées doivent être connues, recensées et regroupées pour permettre une intervention efficace des pouvoirs publics, jusqu'à ce que leur regroupement provoque des « effets pervers » et requière une « dispersion ». Presque inexistant au début du fonctionnement, le recensement des réfugiés sera progressivement affiné à Sangatte jusqu'à aboutir à l'épisode de la mise en place d'un système de badge, pièce nécessaire pour être « officiellement » reconnu comme résident du centre, et pouvoir en partir. Cette « immatriculation » a été appliquée aux réfugiés arméniens dans les années 1920 et dans plusieurs situations de transit et de rapatriement où les publics doivent être comptés pour pouvoir être pris en charge ou embarqués.

Le centre d'hébergement de Sangatte n'a pas été contrôlé directement par les forces de l'ordre, au moins dans un premier temps. Et cette caractéristique se retrouve dans de nombreux cas d'accueil d'étrangers. C'est le plus souvent les circonstances qui maintiennent sur place les résidents de certains camps qui ne nécessitent donc pas de surveillance particulière. Soit ils n'ont pas d'autres endroits où se rendre, soit, et c'est le cas de Sangatte, c'est la moins mauvaise des positions pour les réfugiés pour se rendre ailleurs. Cela apparente le CHAUH à un type de camps de « ré-immigration » tels que l'ont été certains camps d'Espagnols en 1939 susceptibles d'être accueillis au Mexique et les camps de Juifs d'Afrique du Nord dans les années 1950-1956, dernière étape avant le départ vers Israël<sup>28</sup>. De même le processus

.....

28. Sur ce point j'ai consulté les archives départementales des Bouches-du-Rhône : « Israélites séjournant au Grand Arénas » (1953) 7 W 62 ; « Collectifs pour Israël » (1955) 7 W 63.

de sécurisation progressive, à la demande des riverains et des entreprises comme Eurotunnel, du CHAUH de Sangatte, est fréquent. Si dans certains cas les hébergés ne peuvent aller ailleurs, faute de destination plausible, leur concentration et leur potentielle libre circulation finissent généralement par inquiéter les autorités locales et nationales. À Sangatte les circonstances fournissaient plusieurs arguments pour justifier des interventions policières. On peut évoquer les conditions dangereuses du passage clandestin de la Manche, l'accent mis par les médias sur les faits divers survenus dans la vie du centre et le caractère tendu du débat avec la Grande-Bretagne.

Sangatte s'inscrit enfin, comme d'autres périodes précédant des « pics » dans l'histoire de l'internement, dans un contexte de forte sensibilité sécuritaire voire xénophobe et d'une intense politisation de la question de l'immigration, notamment celle dite « irrégulière ». Les autorités dirent craindre les conséquences politiques et économiques de la pérennisation d'un centre et parlèrent d'« appel d'air » et d'« abcès de fixation ». L'ouverture d'un camp provoque ce genre de dilemme. Ce qui est initialement censé répondre à une urgence peut générer de telles difficultés que les autorités cherchent rapidement à s'en débarrasser. À Sangatte la prise en charge d'une population bloquée dans son déplacement a entraîné une mise en dépendance. La Croix-Rouge gérant le centre s'est trouvée dans un cas de figure inextricable. Si les interventions des organisations non gouvernementales sont généralement décisives pour assurer un minimum vital aux hébergés, les cas ne manquent pas, notamment durant la collaboration<sup>29</sup> où ces organisations se sont retrouvées « prises au piège » de cette délégation par les pouvoirs publics de l'aide à une population rendue dépendante. Et cela d'autant plus qu'à l'ouverture discrète du centre pour un petit nombre de personnes en 1997, puis en 1999, a succédé

.....

29. Grynberg Anne (1999), *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français 1939-1944*, op. cit.

rapidement le « flot » continu de réfugiés, d'informations et de commentaires que la destruction du hangar abritant le centre n'a pas stoppé.

### Sangatte : un camp médiatique

À la différence des camps installés et « liquidés », selon le terme officiel, dans l'anonymat, le camp de Sangatte appartient ainsi à un nouveau type d'espace de regroupement contraint qui connaît un traitement médiatique considérable au point de lui donner une spécificité. Certes, les historiens des camps français ont mentionné des réactions populaires à l'occasion de l'ouverture de tel ou tel camp en 1914 ou en 1939<sup>30</sup> et quelquefois de véritables campagnes de presse contre ceux-ci<sup>31</sup>. L'officieux centre de rétention d'Arcen à Marseille, dénoncé à partir de 1975, a fait parler de lui un temps, puis est resté en fonctionnement jusqu'en 2007, et cette pratique s'est par la suite généralisée. Mais aucun n'a fait l'objet, durant son fonctionnement même, d'une telle abondance d'informations, d'images, de prises de position, de commentaires.

L'existence du centre de Sangatte a suscité une émotion collective exceptionnelle et ce pour plusieurs raisons. Au-delà de la situation précaire de la population présente au centre, c'est surtout le fait qu'elle soit coincée après un si long parcours dans une position apparemment inextricable entre la volonté de se rendre en Grande-Bretagne et les conditions matérielles, juridiques et politiques de la dernière étape du voyage. De surcroît l'exceptionnelle configuration d'acteurs concernés par la présence

.....

30. Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, op. cit., p. 259; Grynberg Anne (1999), *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français 1939-1944*, op. cit., p. 164.

31. Boitel Anne (2001), *Le camp de Rivesaltes 1941-1942, du centre d'hébergement au « Drancy de la zone libre »*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, Mare Nostrum; Tuban Grégory (2003), *Les séquestrés de Collioure, un camp disciplinaire au Château royal en 1939*, Perpignan, Mare Nostrum.

du centre depuis le niveau local jusqu'au niveau international semble avoir donné une « caisse de résonance » considérable à la transformation et la pérennisation du centre. Dans un contexte de crise aiguë de la politique de l'asile en général et de dénonciation des conditions de rétention en particulier, Sangatte est rapidement devenu une affaire de politique intérieure et extérieure qu'il faut comparer avec Arenc et la réaction d'opinion limitée aux associations de soutien aux étrangers<sup>32</sup>.

Sangatte est donc le premier camp français de l'époque médiatique. En matière de presse écrite, les titres des articles de la presse nationale comme régionale montrent une alternance de traitement du sujet entre le sentiment compassionnel (le « sort épouvantable » des clandestins et le « désarroi » des réfugiés, ou encore « Noël au centre », un « rayon de soleil » dans la vie du CHAUH), le fait divers (rixes, meurtre, viol, interpellation, trouble, etc.) et le théâtre d'opérations militaires (le « Tunnel de la violence », les « opérations commando » des clandestins, les « affrontements » entre réfugiés, l'alarme et la « psychose » des riverains, les « fugitifs », la « bataille du rail », les « armes » du contrôle, etc.). Cette présentation sous la forme du feuilleton dépolitisant n'est d'ailleurs pas étrangère à la relative banalisation du centre dans la société française.

La profusion d'informations et la dramatisation rapprochent Sangatte d'autres lieux contemporains dédiés à la rétention ou à la répulsion, entre réponses humanitaire et sécuritaire, comme le stade de Bari en Italie utilisé par accueillir des Albanais en 1991 et l'enclave espagnole de Ceuta en 2005 à l'occasion d'un accroissement des tentatives de franchissement proportionnel à la sécurisation des frontières. On pourrait penser que cette exposition est un obstacle à la généralisation de ces formes de mises à l'écart institutionnelles. Il n'en est rien. L'expérience prouverait plutôt le contraire. Les images du stade de Bari en

.....

32. Panzani Alain (1975), *Une prison clandestine de la police française*. Arenc, Paris, Maspero.

1991 ont beaucoup ému mais pas les centres de rétention, installés depuis dans les îles du Sud de l'Italie pour les migrants repêchés en Méditerranée<sup>33</sup> ou les camps sur l'Île de Malte<sup>34</sup>. Certes *Sand Gate* (étymologie anglaise du nom du village fondé en 1588) n'est qu'une « barrière de sable » facilement effacée, mais l'afflux de nouveaux réfugiés, comme à Lyon durant l'été 2003, s'est traduit par d'autres regroupements contraints, discrets ou plus « acceptables » pour l'opinion.

.....  
 33. Sossi Federica (2005), *Storie migranti. Viaggio tra i nuovi confini*, Roma, Derive Approdi.

34. Rodier Claire et Teule Catherine (2005), « Enfermement des étrangers: l'Europe sous la menace du syndrome maltais », *Cultures et conflits*, 57.



## Formes et rapport à l'espace des camps d'étrangers

Les camps d'étrangers ont un double usage. Ils participent d'abord à la protection de la société contre des groupes considérés comme dangereux ou inassimilables à la nation et potentiellement ou effectivement déviants. C'est leur usage manifeste similaire à celui des institutions du « Grand renfermement » foucauldien (hôpital, prison, asile, etc.). Il s'accompagne d'un traitement répressif du groupe mis sous surveillance continue et de sous-parties du groupe objets de techniques punitives arbitraires et potentiellement sans limites. Mais l'usage latent du camp est également de protéger les individus internés contre eux-mêmes et éventuellement contre les « insiders » qui les rejettent<sup>1</sup> sans pour autant viser une socialisation pour l'intégration dans le corps social. Cette prise en charge implique pour les pouvoirs publics de créer des institutions, le plus souvent *ad hoc*, capables d'assurer *a minima* la survie des étrangers et d'affecter des personnels à ces structures de contention.

Pour repérer les caractéristiques propres des camps d'étrangers en tant que mode de prise en charge ségréatif des groupes supposés à risque, je propose un idéal-type basé sur deux critères centraux, d'une part le rapport des autorités aux populations et d'autre part le rapport à l'espace de l'État. Dans

.....

1. Elias Norbert et Scotson John L. (1997) *Les logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.

le premier cas le rapport aux populations internées et à l'environnement social oscille entre répression et protection. Dans le second les pouvoirs publics tentent soit de modifier la position d'un groupe sur le territoire en le relocalisant soit d'éviter son installation en le plaçant dans un lieu de transit. Il faut conserver une dimension diachronique, cette fois du rapport au politique, pour distinguer les questions civiles des questions militaires et les temps de paix des temps de guerre. J'ai donc élaboré une grille idéal-typique des formes de camps d'étrangers dans l'articulation de deux couples de caractéristiques qui s'opposent deux à deux répression/protection et relocation/transit. On peut distinguer d'abord le camp ouvertement *répressif* du camp de *protection* ou humanitaire. Ils sont *a priori* les plus distants même si un modèle de répression humanitaire semble se faire jour dans les politiques migratoires actuelles. On peut considérer deux autres aspects concernant le rapport à l'espace soit dans des sites de *relocation*, intervenant sur la position d'une population donnée, soit dans des espaces de *transit* qui fonctionnent comme des zones relais entre deux territoires.

### **Les camps répressifs : une gestion « disciplinaire » des étrangers ?**

Les premiers camps d'étrangers – officiellement installés en France, le sont en août 1914 –, ont pour fonction de rendre inoffensifs des ressortissants de pays en guerre avec la France en les internant. L'ouverture de camps de « concentration », selon le terme utilisé à ce moment-là, a été programmée et c'est une modalité à part entière de la guerre<sup>2</sup>. La visée poursuivie par l'internement est alors d'empêcher que les ressortissants des pays en guerre avec la France interfèrent avec la conduite des opérations militaires. C'est une mesure « conservatoire » qui

.....

2. Mauran Hervé (2003), « Les camps d'internement et la surveillance des étrangers en France durant la Première Guerre mondiale (1914-1920) », *op. cit.*

laisse un délai de 24 heures aux personnes visées pour quitter le territoire français. Les camps d'internement deviennent un instrument dans la palette des moyens répressifs de l'État justifiés par la théorie des circonstances exceptionnelles et des situations politiques d'exception. Elles autorisent la suspension des règles de droit et des protections individuelles dans un cadre spécifique et l'attribution de pouvoirs discrétionnaires, le plus souvent aux autorités policières, qui se concrétisent tout particulièrement dans les espaces d'internement.

Dans les sites répressifs, (ceux pour les otages alsaciens en 1914, pour les combattants espagnols après la défaite républicaine en Espagne en 1939, pour les ennemis de l'État durant la collaboration, pour la répression administrative en 1944 et durant la guerre d'Algérie, et pour le traitement de l'immigration dite illégale à partir des années 1960...), le mode de gestion « disciplinaire », au sens de l'administration, vise à la fois à maintenir l'ordre interne et externe et compenser des frais causés par l'internement. L'objectif affiché des autorités est de mettre « *hors d'état de nuire* » des ennemis en les retranchant de la « communauté nationale ». Plusieurs niveaux de répression existent dans ces camps disciplinaires. Il y a d'abord la gamme des punitions infligées aux internés lorsque ceux-ci sont en infraction au règlement intérieur du camp. Les règlements intérieurs énumèrent ainsi non seulement les tâches obligatoires auxquelles sont astreints les internés (appels réguliers, rassemblements, temps d'attente, tâches collectives ou d'occupation) mais aussi les punitions qu'ils encourent. Ces dernières vont, comme dans le monde carcéral, des tours d'astreinte supplémentaires jusqu'à l'emprisonnement dans le mitard, en passant par la perte du droit de cantiner un régime alimentaire réduit, la privation des colis et des lettres, et même, ce qui peut paraître paradoxal dans un régime administratif, des sanctions judiciaires.

Lorsque surviennent des infractions graves ou répétées au règlement, y compris des manifestations politiques ou des contestations de l'ordre officiel du camp, d'autres types de mesures

sont appliquées par la direction qui fait mener des fouilles des baraquements et procède à des mesures de confiscation et de privation souvent redoublées de punitions supplémentaires et collectives. Des déménagements récurrents à l'intérieur du camp, visent à déstabiliser les assignés. Dans le centre d'assignation de Larzac la direction considère que son meilleur moyen de lutte contre « *les éléments militants actifs et fanatiques* » passe par d'incessantes « *sélections* », des « *brassages et isolements par secteurs séparés* », ce qui se traduit par des déménagements répétés de centaines d'assignés d'un bout à l'autre du camp. Les « *assignés désignés comme irréductibles par le service des RG sont retirés de divers baraquements et isolés. [...] Ces mouvements et déménagements effectués en pleine période de carême [ramadan] désorganisent l'appareil interne et touchent tant physiquement que moralement les assignés* »<sup>3</sup>.

Ils peuvent aussi être expulsés vers d'autres camps réputés plus sévères. Dans les centres de rétention actuels les associations relatent des cas de « *préparation* » à la fois physique et psychologique des « *retenus* » à l'expulsion, en cas de refus réitérés de leur part de se laisser reconduire à la frontière<sup>4</sup>.

Mais c'est lorsque les camps d'internement sont le lieu privilégié de la lutte contre un ennemi que la violence d'État est la plus dure. L'objet de l'internement de civils considérés comme des combattants ou au moins de militants hostiles à l'État devient alors explicitement de détruire le mouvement déclaré rebelle en « *cassant* » les individus qui l'animent et le mènent. Les mesures de rétorsion de la part de la direction du camp à l'encontre des internés sont sévères. Elles visent l'ensemble des assignés mais aussi de manière plus ciblée des individus considérés comme étant des leaders à isoler. Les archives de ces camps mentionnent explicitement les techniques de harcèle-

.....

3. Directeur du CAR au préfet de l'Aveyron, 26 mars 1960, CAC MI 1977 381 art. 12.

4. Cf. [http://www.cimade.org/assets/0000/0073/rapport\\_retention\\_2006.pdf](http://www.cimade.org/assets/0000/0073/rapport_retention_2006.pdf), consulté le 30 décembre 2007.

ment orchestrées par les surveillants pour épuiser les assignés et briser leur résistance, (privations, humiliations, déménagements incessants, fouilles, réveils en pleine nuit, stress psychologique, fausses nouvelles...). Une antenne des renseignements généraux peut conduire des interrogatoires « poussés » pour mettre à jour l'organisation secrète du mouvement rebelle. L'exceptionnalité induit le recours à des sanctions violentes potentiellement illimitées jusqu'à la mise en cause vitale<sup>5</sup>.

En matière de contrôle interne du camp d'internement, on peut pointer une différence notable avec la prison : la surveillance des gardes est souvent redoublée par une surveillance déléguée aux internés. Cela produit une démultiplication des autorités et donc des règlements. Il y a un niveau officiel mentionné dans les textes et circulaires officielles et présenté aux visiteurs en cas de contrôle. Il existe un deuxième niveau, officieux celui-là, mais réellement appliqué, élaboré à partir de l'interprétation du premier niveau par la direction du camp et les gardes et qui laisse une grande part à l'arbitraire. Pour finir on trouve un niveau inférieur qui est la traduction du rapport de forces entre les internés d'une part et les gardes ou la direction d'autre part, rapport qui varie en fonction de la capacité d'organisation et de contrôle par les premiers des marges laissées par les seconds. La violence est présente à chacun de ces niveaux.

## Camps de secours et camps de protection

Mais la dimension répressive n'est pas la seule à l'œuvre dans les espaces d'internement, y compris les plus sévères. En effet, il arrive que les suspects placés dans des centres d'assignation, parce que perçus comme des menaces, puissent devenir du fait de leurs conditions de vie des victimes potentielles aux yeux

.....

5. Sur la combinaison entre violence et soins voir Bernardot Marc (2004), « Entre répression policière et prise en charge sanitaire et sociale: le cas du centre d'assignation de Larzac (1957-1963) », *Bulletin de l'institut d'histoire du temps présent*, 83.

de l'opinion publique. Dans certains cas les autorités publiques sont contraintes de prendre en charge la santé des internés à la fois pour qu'ils ne meurent pas, que les risques sanitaires et épidémiologiques ne franchissent pas les murs du camp et que la répression contre ces « ennemis » n'apparaisse pas disproportionnée pour l'opinion nationale ou internationale<sup>6</sup>. Cela peut se traduire par des soins forcés.

Une catégorie de camps d'étrangers peut être regroupée sous l'étiquette des missions de secours et de protection. Ce sont des espaces provisoires accueillant des civils, souvent des familles. Ces dernières fuient des combats ou des violences qui les visent spécifiquement et se présentent aux frontières du pays en nombre. Elles sont orientées vers des lieux d'accueil aménagés et installés dans des régions plus ou moins proches de la frontière qu'elles ont franchie en fonction de l'enjeu politique et stratégique représenté par la population (peuple ami ou au contraire population perçue comme menaçante). Ces réfugiés (belges en 1914, assyro-chaaldéens, russes et arméniens en 1920, juifs allemands en 1933, espagnols en 1939, hongrois en 1957, rapatriés juifs du Maroc ou français d'Algérie en 1962, chiliens en 1973, cambodgiens en 1975) sont susceptibles d'être secourus parce qu'ils sont ressortissants français ou de pays amis, qu'ils bénéficient d'un courant d'opinion favorable ou encore qu'ils ont un statut protecteur, tel celui de protégé français et celui de détenteur de statuts Nansen dans les années 1920-1930 ou avec la convention de Genève depuis 1951<sup>7</sup>.

Cet argument de la protection, avancé par les autorités, était couplé avec celui de l'urgence. Pourtant, la plupart du

.....

6. Sur ces questions je renvoie à Bernardot Marc, (2002) « Au pays des mille et un camps: approche sociohistorique des espaces d'internement en France au xx<sup>e</sup> siècle », *Les cahiers du Cériem*, 10; (2006), « Le garde et l'interné: essentialisation des catégories et subversion des clivages dans les centres d'internement français de la guerre d'Algérie (1959-1962) », *Travailler, Revue internationale de psychopathologie et de psychodynamique du travail*, 16.

7. Tiberghien Frédéric (1988), *La protection des réfugiés en France*, Paris, Economica, Presses universitaires d'Aix.

temps, les pouvoirs publics ne semblent pas être réellement pris au dépourvu<sup>8</sup>. Des lieux disponibles pour ce type de situation sont recherchés et listés par les préfetures et des plans d'action prévus en cas de conflit mais aussi en cas d'afflux de populations ou de situations de quarantaine. Des textes réglementaires encadrent les procédures d'urgence dès le début du xx<sup>e</sup> siècle puis sont regroupés et coordonnés avec la loi du 11 juillet 1938 sur l'« Organisation générale de la nation pour le temps de guerre<sup>9</sup> » permettant notamment aux préfets des réquisitions. Les conditions d'accueil des populations varient moins en fonction de l'urgence qu'en fonction de leur « valeur » aux yeux des pouvoirs publics et éventuellement de l'opinion publique quand leur présence sur le territoire est médiatisée.

---

### L'accueil en métropole des Français d'Indochine en 1954

Cette perception des populations menacées à accueillir est décisive pour comprendre les changements considérables des conditions d'accueil et de traitement, comme par exemple entre l'accueil des Français d'Indochine en 1954 et celui des réfugiés hongrois en 1957. Les premiers, rapatriés après la perte de l'Indochine symbolisent une défaite douloureuse. Ces réfugiés français sont essentiellement des femmes sans qualifications et des enfants considérés comme des Vietnamiens même si leurs maris et pères sont des militaires, majoritairement des troupes coloniales, du contingent expéditionnaire français. Ils sont passés par les camps de réfugiés autour de Saïgon comme ceux de Phu Tho, de Honaï et de Bana. Le gouvernement français institue en mai 1955 une commission interministérielle chargée de coordonner l'action de rapatriement, d'accueil et d'établissement des Français d'Indochine. Les candidats au rapatriement sont recensés depuis les camps de Saïgon, soit 2500 Français dont « 95 métropolitains seulement et 270 femmes

.....

8. Mauran Hervé (2003), « Les camps d'internement et la surveillance des étrangers en France durant la Première Guerre mondiale (1914-1920) », *op. cit.*; Peschanski Denis (2002), *La France des camps, op. cit.*

9. *Organisation de la Nation pour le temps de guerre* (1952), Paris, Imprimerie du *Journal Officiel*.

vietnamiennes mères d'enfants eurasiens ». Le commissariat général de France estime à 5 000 les possibles demandes de rapatriements aux frais de l'État et devant être hébergés pour des périodes probablement très longues en raison de leur « impécuniosité et de leur manque de qualification ». Sont requis deux groupes de maisons ouvrières vacantes à Noyan et à Saint-Hilaire près de Moulins dans l'Allier ainsi que d'anciens bâtiments militaires à Sainte-Livrade-sur-Lot, un camp militaire à Bias près de Villeneuve-sur-Lot et un centre d'hébergement, ancien centre de pyrotechnie, du Vigeant dans la Vienne. D'autres centres sont installés au Canet des Maures dans le Var et à Issy-les-Moulineaux et à Loumont. Les familles hébergées reçoivent des indemnités chômage et des allocations familiales. Les conditions d'installation, dans les centres d'accueil installés dans d'anciens camps militaires ou des corons désaffectés, sont précaires et vont le rester jusqu'à nos jours. Les modalités de contrôle et de surveillance sont aussi très strictes <sup>10</sup>.

À l'inverse, les réfugiés hongrois bénéficient d'un courant de soutien lié à l'émotion internationale suscitée par l'intervention soviétique et vont faire l'objet d'une prise en charge très efficace facilitant leur intégration. Entre 1957 et 1958, environ 9 000 personnes fuyant la Hongrie sont accueillies dans une quinzaine de centres en France, au Havre, à Montluçon, à Nancy ou encore à Strasbourg <sup>11</sup>. Ils sont installés dans des camps, militaires pour nombre d'entre eux, mais correctement réhabilités à leur effet. L'employabilité de ces réfugiés est considérée comme satisfaisante et l'intégration professionnelle et scolaire ou universitaire va être facilitée par les pouvoirs publics. Des organisations comme la Croix-Rouge et la Cimade en assureront la gestion alors qu'elles ne pouvaient intervenir que par des visites et des actions ponctuelles dans les camps des rapatriés d'Indochine.

.....

10. Nguyen Léon (2005), « Camps franco-indochinois. Cinquante ans d'oubli », dactylographié.

11. Les principaux camps d'accueil de réfugiés hongrois étaient les suivants : à Annecy dans un chalet pour étudiants, à Colmar à la Caserne Valter, à Gap, au Havre, à Metz dans la caserne Raffanel, à Montdauphin, à Montluçon à la caserne Richemond, à Nancy au camp de Chatelleraud, à Poitiers, à Rennes, à Rouen, à Strasbourg à la caserne Stirn, à Valdahon. CAC, 19880312, art. 6, et 19890576, art. 3.

## L'intervention des organisations humanitaires

Dès l'installation des réfugiés dans un espace identifié comme leur étant destiné, les autorités doivent immédiatement faire face à des besoins de « première urgence », notamment alimentaires et sanitaires. Mais cette prise en charge de populations totalement dépendantes des pouvoirs publics produit des effets d'engagement dès sa mise en place et dans la durée. Parmi les conséquences auxquelles doivent faire face les autorités, il faut mentionner les réactions des riverains et plus largement de l'opinion publique. Des membres de la représentation nationale, des médias ou des organisations de soutien peuvent demander des explications, des pays belligérants ou tiers se plaindre du sort réservé à leurs ressortissants ou à telle communauté. Les autorités gestionnaires se voient alors contraintes de rendre des comptes sur leur mode de gestion de la situation particulièrement lorsque des mauvais traitements voire des décès sont connus et répercutés par les médias. Lorsque sont dénoncés les « villages de regroupement » des populations algériennes en Algérie à partir de 1957, les autorités civiles et militaires françaises mettent en place une stratégie de communication visant à justifier, par des arguments humanitaires, la déportation de plus de deux millions de civils, pourtant catastrophique du point de vue sanitaire et social, dans le cadre de la lutte contre la rébellion indépendantiste.

Les autorités s'appuient fréquemment sur des organisations humanitaires pour la gestion directe ou indirecte des centres d'accueil. Des organisations non gouvernementales nationales, telles que la Cimade, ou internationales comme la Croix-Rouge et, depuis les années 1960, le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), interviennent à des degrés divers dans le fonctionnement de centres d'accueil présentés comme protecteurs. Cela pose des problèmes de confusion dans les interventions entre acteurs<sup>12</sup>.

.....

12. Agier Michel (2004), « Le camp des vulnérables. Les réfugiés face à leur citoyenneté niée », *Les temps modernes*, 627; et pour les camps d'internement voir Grynberg Anne (1999), *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français 1939-1944*, *op.cit.*

Cette forme de délégation et d'externalisation des fonctions de gestion des centres de réfugiés correspond plus largement à une tendance contemporaine de l'action sociale qui voit les pouvoirs publics transférer une part de ces activités aux associations.

## Une discipline martiale

La dimension répressive est néanmoins toujours potentiellement présente et se repère à la présence, à l'intérieur d'un espace d'accueil, d'un lieu d'enfermement disciplinaire et à la possibilité laissée aux gestionnaires d'expulsion des accueillis récalcitrants. C'est le cas dans les centres dont le but est explicitement l'internement, mais on peut en trouver dans des centres dont la fonction apparaît moins évidemment répressive. Dans les années 1920 lorsque la prise en charge est encore en partie assumée par des autorités militaires, elle revêt une dimension clairement martiale. Le XV<sup>e</sup> corps d'armée, qui assure l'accueil des réfugiés arméniens en 1922 à Marseille dans le camp Sainte-Marthe et la caserne des Incurables, organise la vie sur le modèle appliqué aux soldats, ce qui peut être considéré comme un « standard » élevé. Les menus sont « *identiques à ceux des hommes de troupes, avec des suppléments et du lait pour les malades et les enfants. [...] Les commandants des camps veilleront à la tenue et à la discipline des camps, les réfugiés devant être considérés comme des passagers militaires. La garde supplémentaire composée d'un gradé et de 150 tirailleurs sénégalais assurera la discipline et l'ordre dans la distribution des vivres et pour la propreté*<sup>13</sup>. » Mais le ton change lorsque sont « *constatés les dégâts occasionnés dans la caserne des Incurables par les réfugiés*<sup>14</sup> » qui ne portent pourtant que sur du matériel de cuisine et de couchage et quelques vitres. Les autorités militaires de la

.....

13. Note de service du XV<sup>e</sup> corps d'armée au service des réfugiés de Smyrne, 24 septembre 1922, AD BdR, 4 M 1195.

14. Procès-verbal du « Dépôt des Isolés des troupes coloniales », 31 octobre 1922, AD BdR, 4 M 1195.

région autorisent alors le commandant du camp « à faire enfermer dans les locaux disciplinaires tout fauteur de désordre et tout individu surpris en flagrant délit<sup>15</sup>. »

Une fois les populations accueillies et prises en charge, toute déviance ou contestation est l'objet d'un traitement répressif par les autorités qui craignent les effets de masse. Même les camps d'accueil peuvent devenir des espaces répressifs ou au moins des lieux de contention coercitive. Les autorités s'interrogent souvent sur la présence parmi les civils, « de récalcitrants », « d'éléments subversifs », de « combattants ». Cela rend suspecte l'ensemble de la population réfugiée et durcit l'attitude des pouvoirs publics à son égard. Le contexte de perception et de réception des réfugiés est donc déterminant dans le traitement et le placement des populations.

### Une clôture statutaire, sociale et policière

Mais, dans presque tous les déplacements forcés de civil, l'entrée dans les limites du camp se traduit par une clôture statutaire, sociale et policière. J'ai pu étudier des cas d'évacuation lors de destructions programmées de bâtiments ou de transformations de territoires en théâtres d'opérations militaires. L'épisode de l'évacuation en 1943 des habitants du centre-ville de Marseille avant sa destruction par les autorités allemandes permet d'observer l'ambivalence de ces procédures de prise en charge entre protection des populations et contrôle policier étroit. Les autorités préfectorales de la région organisent alors l'évacuation de 20 000 personnes chassées de leur domicile vers les camps militaires du Var autour de Fréjus à La Lègue, le Caïs et le Puget<sup>16</sup>. La préfecture interdit officiellement toute sortie des centres d'accueil pendant plusieurs mois, faute de moyens pour reloger les sinistrés. Ces civils « délogés » se transforment en menace

.....

15. Note du XV<sup>e</sup> corps d'armée, 20 octobre 1922, AD BdR, 4 M 1195.

16. AD BdR 142 W 8.

car non seulement il s'agit de classes populaires mais leur déplacement forcé est envisagé comme un déclassement supplémentaire.

Si les camps d'accueils humanitaires peuvent se refermer sur l'intérieur, ils peuvent aussi se couper de l'extérieur. Lors de l'accueil des réfugiés arméniens à Marseille entre 1920 et 1930, la pression démographique est telle dans les lieux militaires et industriels affectés à l'hébergement que les autorités interdisent l'entrée de nouveaux réfugiés<sup>17</sup>. Le fait d'être dans un centre d'hébergement donne des droits dans la mesure où les autorités prennent provisoirement en charge les réfugiés et veulent récupérer à terme l'espace alloué, pour l'affecter à d'autres fonctions. Une note de 1922 exprime bien cette crainte à propos des réfugiés arméniens : « *Le commandant du camp Mirabeau veillera à ce qu'aucun réfugié non débarqué du Tourville [le navire ayant conduit les réfugiés jusqu'à Marseille] se glisse parmi ses compatriotes pour vivre avec eux*<sup>18</sup>. » Certaines catégories de civils peuvent être menacées par la population locale. C'est ainsi en 1914 pour des populations considérées comme allemandes et en 1944 lors de la phase de l'épuration dite « sauvage ». Le camp est alors un refuge protecteur dressé par les pouvoirs publics entre deux groupes et pour protéger une minorité contre des agressions qui constitueraient aussi une atteinte à la souveraineté de l'État démocratique ou en passe de le redevenir. Là encore l'ambiguïté est grande entre protection et répression.

.....

17. Ces réfugiés, en provenance de Grèce, du Liban, de Syrie et de Turquie, ont été accueillis à partir de septembre 1922 dans trois hôtels des quartiers Belzunce et Saint-Charles à Marseille. Quatre camps sont mis à disposition par les autorités, le camp « Mirabeau » à côté de la gare, premier à être mis en fonctionnement, la caserne « Sainte-Marthe » fermée rapidement, le camp « Victor-Hugo », réservé aux Russes, et le camp « Oddo », le plus grand des quatre, accueillant des Arméniens et des Assyro-Chaldéens. Le gouvernement souhaite placer les personnes en âge de travailler dans des emplois agricoles mais les réfugiés préfèrent rester en ville. Les camps vont accueillir environ 7000 réfugiés entre 1922 et 1927.

18. Note de service du général de division du XV<sup>e</sup> corps d'armée, 18 novembre 1922, AD BdR, 4 M 1194.

Enfin la dimension protectrice de l'accueil de réfugiés en centres spécialisés et de travailleurs requis ou « coloniaux » dans des dépôts ou des casernements dans les versions plus paternalistes<sup>19</sup> n'empêche pas la coercition dans certaines situations si le comportement de certains internés est jugé déviant ou réfractaire, voire la répression, lorsque les conditions de vies deviennent insupportables aux « accueillis » les amenant à les contester collectivement. Plusieurs exemples vont dans ce sens comme celui des Espagnols en 1939<sup>20</sup> et des travailleurs requis indochinois du camp Vietnam à Marseille en 1948<sup>21</sup>. Les entretiens que j'ai menés avec les résidents du centre de rapatriés d'Indochine (CAFI) de Sainte-Livrade-sur-Lot confirment ces résultats.

Ainsi la dichotomie entre répression et protection n'est pas totalement satisfaisante dans la mesure où il s'agit de deux aspects complémentaires et non contradictoires qui participent du triptyque protection/sélection/contrôle, caractéristique de la gestion politique et réglementaire de l'immigration, la fonction de sélection étant une constante du camp d'internement.

### Camps de relocation et sédentarisation forcée

D'autres dimensions peuvent être repérées dans les fonctionnements et les objectifs assignés par les autorités aux camps d'internement ou d'accueil. Le premier type est celui de la *relocation* pour utiliser, en le francisant, le terme américain en usage, en 1941, pour les déplacements de citoyens d'origine japonaise après Pearl Harbour. Il s'agit d'une réaffectation spatiale de groupes humains considérés par les autorités comme

.....

19. Morice Alain (1999), « Recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains : méthodes et interprétations », mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, EHESS, dactylographié.
20. Dreyfus-Armand Geneviève et Témime Emile (1995), *Les camps sur la plage, un exil espagnol, op. cit.*
21. Deguigné Nathalie et Témime Emile (2001), *Le camp du Grand Arénas, Marseille, 1944-1966, op. cit.*

gênants sur un théâtre d'opération ou de manière plus générale sur le territoire national, en raison de la position qu'ils occupent ou encore de leur mode de rapport à l'espace, par exemple non sédentaire. Ces populations sont parfois nommées des « déplacés internes » qui ne dépendent pas du droit international. C'est le cas des familles françaises tsiganes à partir de 1914, mais surtout durant les années 1940, ou encore des paysans algériens et indochinois durant les guerres coloniales. C'est le cas également des familles harkies dont le rapatriement limité par les autorités françaises est suivi, après 1962, d'un placement dans des sites excentrés parce que, alors qu'elles sont de nationalité française, elles sont considérées comme inassimilables au reste de la société et potentiellement menacées par les migrants algériens présents en métropole. On peut voir ce traitement comme une suite aux déplacements forcés vers les « villages de regroupements » à partir de 1954 mais plus anciennement encore des politiques de « cantonnements » des indigènes pour réaffecter leurs terres à des colons<sup>22</sup>.

La sédentarisation forcée des populations tsiganes et harkies dans des sites spécialement aménagés a été un objectif plus ou moins explicite<sup>23</sup>. La représentation de ces groupes, objets d'une construction racisée, intègre aussi leur rapport à l'espace. Elle n'est pas le produit d'une situation d'urgence mais elle prend place dans une tradition de prise en charge différentielle. Celle de la loi de 1912 et des camps de la Première Guerre mondiale pour les Tsiganes, qui se prolonge jusqu'à nos jours avec les tentatives de sédentarisation forcée dans des aires d'accueil dans un contexte de criminalisation et de confusion dépréciative entre les populations de nationalité française (près de 400 000 personnes) et les petits contingents de demandeurs

.....

22. Saussol Alain et Zitomersky Joseph (dir.) (1996), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, L'Harmattan.

23. Roux Michel (1992), *Les Harkis, les oubliés de l'histoire, 1945-1991*, Paris, La Découverte; Sigot Jacques (1994), *Ces barbelés oubliés par l'histoire, un camp pour les Tsiganes et les autres*, op. cit.

d'asile des pays de l'Est de l'Europe. L'installation des familles harkies rapatriées dans différents camps militaires, appelés centres d'accueil de rapatriés d'Algérie (CARA), réparties ensuite dans une multitude de « cités de transit » et « hameaux forestiers », a été clairement dans cette logique.

Dans les deux cas, cette volonté étatique de sédentarisation, qu'elle soit de familles dont la circulation est le mode de vie habituel, ou de familles rurales enrôlées et déplacées de force, sans moyen de subsistance propre, est conçue comme une occasion de transformation radicale des modes de vie. Cette nouvelle existence doit s'établir conformément aux représentations des autorités communes aux migrants coloniaux et aux réfugiés. Les uns doivent passer par des unités de logements spéciales pour, prétendument, acquérir des codes comportementaux de la vie en logement social. Pour les autres le camp est censé faire fonction de « sas » tout à la fois de décontamination et de déculturation. Cette étape a bien souvent tendance à se prolonger indéfiniment. Cette assimilation forcée est pleine d'ambiguïté en raison de l'écart existant entre les discours publics de solidarité et l'absence concrète de moyens à la hauteur de ces ambitions prométhéennes. Rien n'accompagne la relocation si ce n'est une ségrégation radicale. Elle se traduit dans les faits par une dégradation des conditions de vie et une incapacité durable à obtenir les moyens d'une existence indépendante, seule à même de démontrer aux yeux des pouvoirs publics leur adaptation à la société et à ses groupes majoritaires. Le piège se referme ainsi sur les groupes pris en charge avec les mêmes contradictions que pour certaines politiques sociales contemporaines de traitement de l'exclusion sociale, des ségrégations et des discriminations. On peut rapprocher ces situations, semblables à des expérimentations *in vivo*, d'éléments disponibles dans l'histoire et la sociologie urbaine notamment dans le cas des villes franches de la période médiévale<sup>24</sup>. Dans le cas des mises en camp, ces

.....

24. Heers Jacques (1997), *La ville au Moyen Âge en Occident*. op. cit.

conséquences sont exacerbées en termes de stigmatisation et de marginalisation.

### **Empêcher l'installation des étrangers : les camps de transit**

Il existe une différence entre ces camps de relocation et un deuxième type de camps visant à servir de *zones de transit* dans un déplacement forcé et qui pour cela procurent un « substitut » au pays d'origine ou une « anticipation » du futur pays d'accueil. Lorsque les autorités identifient et catégorisent un groupe comme apatride ou ayant perdu tout lien avec son pays d'origine, celui-ci est pris en charge de manière différente par rapport aux réfugiés qui conservent un lien juridique avec une entité nationale. Hannah Arendt utilise le terme de « sans État » pour désigner les réfugiés qui fuient un régime qui leur dénie la citoyenneté<sup>25</sup>. Dans l'histoire française ce fut le cas en particulier pour les réfugiés juifs durant l'entre-deux-guerres mais les exemples sont nombreux. Le camp d'étrangers devient alors une réponse spatiale qui doit à la fois préparer les accueillis à un départ rapide vers une autre destination mais aussi rendre difficile voire impossible leur installation sur place et plus largement sur le territoire d'accueil. Il s'agit d'une enclave spatiotemporelle ectopique, c'est-à-dire un *topos* artificiel d'une collectivité coupée de son *oïkos* habituel et ne pouvant y retourner. Les pouvoirs publics ne peuvent pas rapatrier ces réfugiés vers un pays qu'ils ont fui ou qui les a chassés et qui ne les accepte plus. Depuis la Convention de Genève, les réfugiés ne peuvent plus théoriquement être renvoyés vers leur pays s'ils encourent des risques, pourtant toutes les failles dans leurs dossiers de demande ou dans les explications qu'ils donnent sont susceptibles d'être utilisées contre eux et de conduire à leur renvoi. Mais comme les autorités ne veulent pas non plus les accepter

.....

25. Arendt Hannah (1997), *Les origines du totalitarisme, l'Impérialisme*, Paris, Seuil, p. 243.

durablement sur leur territoire, voire les naturaliser, le camp, tout aussi précaire soit-il, car il peut être un point de passage momentané de « re-immigration », devient le « seul substitut concret au pays natal »<sup>26</sup>, la nation d'un citoyen impossible et impensable.

Cette forme des camps souvent dits de « transit » peut être élargie et servir de matrice à un modèle d'interprétation plus global des camps d'étrangers utilisés pour retarder la dispersion, et même la « dissémination » d'un groupe conçu comme « en dehors » d'un point de vue racial et culturel au sens donné par Edward Saïd<sup>27</sup>, dans une optique sanitaire, épidémiologique et en somme biopolitique, et éviter qu'il se mêle à la population. La suspension des normes dans l'espace du camp peut ainsi être en partie expliquée. Il n'est pas un sas d'entrée vers le territoire national mais une enclave temporaire fondamentalement tournée vers l'extérieur. Les camps de transit installés à Marseille comme espaces intermédiaires vers la Palestine puis Israël des Juifs d'Europe centrale et d'Afrique du Nord entre 1945 et 1957<sup>28</sup> ou les camps de rapatriement outre-mer des Algériens – sujets français – depuis les Bouches-du-Rhône en 1945 sont des anticipations spatiales, depuis le sol français, de la destination visée.

---

### **Le rapatriement des Algériens en 1945**

Pour le rapatriement des réfugiés civils nord-africains depuis la métropole, « sujets sensibles » après les révoltes du mois de mai 1945 en Algérie, des centres sont établis notamment dans le département des Bouches-du-Rhône. À Arles les « non-musulmans » sont dirigés vers l'hôtel Jules-César et dans le centre « Dauphine », les

.....

26. *Ibid.*

27. Saïd Edward (2005), *L'orientalisme, l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, p. 88.

28. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 7 W 62: Israélites séjournant au Grand Arénas (1953), 7 W 129: Grand Arénas, émigration vers l'Amérique du Nord (1950-1960).

Tunisiens et Marocains parqués dans le stade Robert. Les Algériens sont envoyés au château de Poumerolles à Tarascon. Dans ces centres sont organisés les préparatifs d'embarquement à Marseille. Seul le passage par un de ces centres permet le rapatriement. Les procédures, organisant le passage par ces endroits, traduisent bien leur dimension ségrégative, leur caractère discrétionnaire et l'aspect inquisitorial du recensement des caractéristiques des candidats au retour. Cela est spécifique au fonctionnement des camps, tout comme la nature des lieux utilisés, stades ou hôtels et les termes (« centres d'attente », « transitaires », « rapatriables », « demandeurs », « feuille de route », « acheminement ») tirés du lexique des services préfectoraux qui donnent à entendre une appréhension de logistique humanitaire caractéristique<sup>29</sup>.

---

Tous les camps de travailleurs coloniaux ou de tirailleurs en provenance de l'Empire sont pour leur part pensés comme des substituts aux régions d'origine visant à limiter les contacts avec la population environnante et les effets de l'acculturation dans la perspective d'un retour toujours fantasmé, programmé et possible même s'il est incessamment retardé. Les centres de rétention actuels, appelés parfois d'internement ou d'expulsion dans d'autres pays européens, peuvent être associés à cette forme de camps en ce qu'ils participent explicitement à un processus d'expulsion du territoire. Ce double caractère d'ouverture vers l'ailleurs et de clôture vis-à-vis de l'intérieur est d'ailleurs l'argument principal des pouvoirs publics pour contester la dénomination de camp pour les centres de rétention, les zones d'attente et l'ancien centre d'hébergement et d'accueil d'urgence de Sangatte arguant de sa fonction humanitaire et de la totale liberté des populations de quitter le sol national pour une destination quelconque.

.....

29. « Circulation entre métropole et TOM, Algérie (1945-1946) », Instructions, AD BdR, 7 W 61.

## Troisième partie

# Sociohistoire des populations

« *Balade du franchissement de la frontière au troisième anniversaire.*

*Allez, allez.*

*Hier, il y a trois ans/Nous apprîmes/Ce que c'était "Pas d'histoire"/ "allez hop" et "Allez, allez"./ Les camps: Agde, Saint-Cyprien,/Septfonds, Barcarès, Vernet./ Hier, il y a trois ans,/ Il semble que c'était hier/Quand nous avons perdu Girona/ Et le premier Sénégalais/La baïonnette au canon/Nous a fait comprendre/Le non-être du vaincu/La France nous donna des barbelés,/Elle le payera cher: Sans qu'un an soit passé/Ça s'est bien vu. »*

Djelfa, 26 janvier 1942

Aub Max, *Manuscrit Corbeau*, Perpignan, Mare Nostrum, 2002, [1955], (Traduction de l'espagnol R. Marrast)



## Lieux, frontières et circulations dans les camps d'étrangers

### Les camps du présent et les camps du passé

Les formes de traitement et de classement de populations placées dans des institutions d'internement peuvent être appréciées à travers l'étude de camps d'étrangers ayant fonctionné sur de longues périodes. Certains camps, maintes fois réutilisés, comme celui de Larzac en Aveyron ou de Mazargues à Marseille, celui de Rivesaltes dans les Pyrénées orientales ou de Fort-Barraux dans l'Isère ont eu une succession d'usages ségrégatifs, répressifs ou protecteurs visant des déviants, des étrangers et des « indigènes » coloniaux. C'est pourquoi ces lieux permettent de suivre dans le temps et dans l'espace le traitement réservé à certains groupes humains considérés comme menaçants pour la collectivité en dehors des variations et des aspects contradictoires des politiques vis-à-vis des étrangers ou des réfugiés<sup>1</sup>. Il est cependant plus aisé d'obtenir des informations sur le point de vue des autorités que sur celui des populations visées par ces dispositifs.

.....

1. C'est le cas notamment à la fin des années 1930 en France où sont promulgués presque simultanément des textes de lois protecteurs pour les réfugiés et d'autres prévoyant l'internement des étrangers.

Des camps actuels peuvent faire oublier ou au contraire resurgir du passé d'autres camps comme à Rivesaltes par exemple. À Sangatte l'installation du centre d'accueil humanitaire en 1997 a entraîné la réapparition de traumatismes collectifs liés à la présence sur le même site d'un camp de travail forcé entre 1942 et 1943<sup>2</sup>. Dans d'autres cas, le camp peut disparaître comme celui de collaborateurs de Saint-Mitre à Aix-en-Provence dont aucune trace visible ne subsiste et dont les rares souvenirs sont fusionnés avec la mémoire autrement douloureuse du camp de déportation d'Aix-les-Milles qui reste aujourd'hui encore l'objet de polémiques en matière de conservation.

Les traces matérielles et architecturales des lieux de contrôle et d'internement des étrangers ont souvent été détruites. Certains sites ont quelquefois fait l'objet d'une procédure de conservation, mais depuis peu. Une stèle a été installée récemment à l'emplacement du camp de nomades de Saliers (Bouches-du-Rhône) mais sans fournir d'explications au passant. Dans d'autres cas, la commémoration peut provoquer le débat. Ainsi lors de la construction du mémorial du camp du Struhoff, a été ravivée la polémique des « malgré-nous<sup>3</sup> ». Ces espaces symboliques, parfois cibles de dégradations, comme en 2004 ceux de Rivesaltes et d'Aix-les-Milles, sont difficiles à protéger comme patrimoine historique car c'est une mémoire nationale honteuse ou un refoulement collectif que leur existence inspire après coup (une fois qu'ils ont été fermés, détruits, désaffectés ou réaffectés) plus que des sentiments positifs. Ainsi tout comme la paysannerie au Moyen Âge ou la pauvreté<sup>4</sup>, les camps d'étrangers et les

.....

2. Bernardot Marc (avec I. Deguines), « Cohabiter à Sangatte », *op. cit.*
3. Weil Nicolas (2004), « En Alsace, la construction d'un mémorial ravive la controverse autour des "malgré-nous" », *Le Monde*, 26 décembre.
4. Voir par exemple Farge Arlette (1979), *Vivre dans la rue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Julliard; Gérémeq Bronislaw (1978), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard; Goglin Jean-Louis (1976), *Les misérables dans l'Occident médiéval*, Paris, Seuil; Mollat Michel (1978), *Les pauvres au Moyen Âge*, Bruxelles, Complexe.

populations qui y sont reléguées ou qui y travaillent laissent peu de traces directes.

Les dénominations des espaces de contention de l'altérité euphémisent toujours plus ou moins leur fonction répressive rendant complexe leur identification. Les sites utilisés comme camps peuvent connaître des utilisations changeantes en fonction des besoins. Les lieux d'internement disparaissent ou sont remodelés soit en étant détruits soit en étant réaffectés à d'autres fonctions. Il n'est pas rare qu'un centre d'internement recouvre sa destination d'origine, par exemple comme site de stockage ou comme lieu de formation, avant de servir à nouveau de cadre répressif. Certains lieux d'enfermement sont disposés dans des déserts humains et ne sont pas ou plus visibles alors que d'autres sont « fondus » dans le paysage urbain ou industriel et rien ne les distingue des bâtiments environnants. La question de la périodisation n'est guère plus aisée car il est difficile de reconstituer la succession des usages, souvent oubliés ou tenus secrets, d'un site donné. Cet aspect transitif du camp d'étrangers est une de ses spécificités.

### **Des espaces palimpsestes**

L'ouverture d'un camp est l'une des premières décisions des autorités dans une situation de crise. Au-delà des questions de disponibilité et de capacités d'accueil, toujours mises en avant dans les explications données par les pouvoirs publics, l'emplacement ou le type de bâtiment utilisés pour créer un camp d'étrangers donnent de nombreuses indications sur les structures d'attitudes et les cadres d'appréciations mobilisés.

On peut repérer un certain nombre de constantes tant dans les espaces réservés, les techniques de construction et d'aménagement des bâtiments utilisés comme camps d'étrangers. Du point de vue d'une sociologie de l'espace et de l'habitat, ces camps sont à la fois un type d'habitat dispersé, en ce qu'ils sont établis en des points distants les uns des autres et éloignés

des centres urbains, mais aussi un type d'habitat groupé dans la mesure où des individus en grand nombre sont concentrés dans un espace limité. Par ailleurs, que les réfugiés ou les internés participent ou pas à la construction de leur habitat, ils ne peuvent pas influencer sur la structure et les fonctions de cet abri. Cela différencie nettement les camps de l'habitat autoconstruit ou squatté qui laisse la possibilité aux occupants de concevoir leur espace de vie ou de modifier les fonctions initiales des pièces qu'ils occupent. Comme abri, outil de production, médiateur social ou encore cadre de vie, ce logement contraint n'est ni conçu ni aménagé selon les besoins de ses occupants, mais selon des principes administratifs et sécuritaires édictés par les autorités.

Schématiquement on peut distinguer quatre cas de figures architecturaux sachant que certains sont des sites existants et d'autres sont créés *ex nihilo*. Les camps militaires sont le premier type de lieu historiquement utilisé, par substitution de fonction, pour l'accueil de populations civiles. Lors de la Première Guerre mondiale des réfugiés et des internés civils ont été placés dans des forts. Par exemple, en 1914 des civils allemands et alsaciens sont internés dans le camp d'instruction de Graveson dans les Bouches-du-Rhône en 1914. D'autres sites militaires comme ceux de Vincennes, de Larzac, de Saint-Maurice-l'Ardoise, ou de Rivesaltes ont été affectés momentanément au même usage à de multiples reprises. Ces camps militaires proposent de vastes espaces vacants sur lesquels peuvent être érigées des baraques ou des tentes pour un hébergement rudimentaire. Des réfugiés kurdes ont été placés temporairement en 2001 dans le camp militaire de Fréjus dans le Var. Ces zones se prêtent à un contrôle sécurisé et permettent un repérage aisé des hébergés. L'espace est symboliquement organisé autour d'une place d'appel surplombée par le drapeau français. Faciles à installer, les abris, tentes, baraques ou modulaires qui composent l'offre d'hébergement, sont aussi aisément démontables et déplaçables. Chaque fois que les autorités militaires mettent à disposition

une part de leur domaine, elles en demandent la restitution dans des délais rapides. Cependant certains sites militaires secondaires ou désaffectés, tels des zones de stockage de munitions ou des bâtiments militaires vendus à des collectivités, peuvent avoir une fonction, sur une longue période, durablement associée à un hébergement coercitif.

Ce statut d'espace loué ou prêté correspond aussi à celui des centres pénitentiaires. Comme pour les sites militaires, l'usage de l'espace carcéral à des fins d'internement ne peut être que très momentané et souvent durant des périodes de crises aiguës. C'est pourquoi d'autres lieux sont recherchés pour accueillir des civils hors procédure judiciaire. Là aussi, la rétention supplante momentanément la fonction usuelle du bâtiment qui peut être indifféremment hôtelière, industrielle, scolaire ou tout simplement résidentielle. Elle ne nécessite pas non plus la construction de bâtiments spécifiques et cela permet d'être mis en service dans des délais brefs et à moindre coût pour les autorités.

Certains des premiers camps du xx<sup>e</sup> siècle ont été installés dans des propriétés ecclésiastiques réquisitionnées particulièrement en Bretagne mais aussi dans les Bouches-du-Rhône à Frigolet, dans le Cher à Noireac ou dans la Creuse à Ajain<sup>5</sup>. Des hôpitaux d'aliénés, comme à Saint-Rémy-de-Provence, des écoles et des bâtiments de colonies de vacances ou encore des hôtels ont aussi connu cet usage. Ces derniers sont utilisés depuis le xix<sup>e</sup> siècle pour loger des prisonniers de guerre gradés et des réfugiés. Les bâtiments d'accueil collectif, ayant des places inoccupées, sont particulièrement propices à une transformation de leur fonction. D'autres types de bâtiments, tels des stades ou des cinémas, peuvent aussi servir à l'occasion de lieux de détention momentanés.

.....

5. Voir Farcy Jean-Claude (1995), *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale*, op. cit.

---

### **La constance dans l'utilisation de certains lieux : le cas de Saint-Maurice-l'Ardoise**

La constance dans l'utilisation de certains lieux à des fins de mise à l'écart est étonnante et on y retrouve des éléments communs d'un site à l'autre. Prenons le cas du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, non loin de Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard. Il est construit en 1939, à proximité du petit village de Saint-Laurent-des-Arbres, pour loger du personnel travaillant dans un dépôt du Génie militaire. Il est utilisé ainsi durant deux années avant de servir à des chantiers de jeunesse de 1942 à 1944 et, un temps occupé par des soldats allemands, il devient à la fin de 1944, un lieu de rassemblement de familles russes exilées jusqu'à la fin de 1945. C'est alors qu'il est remis à l'autorité militaire où il sert durant une dizaine d'années de camp d'entraînement et de champ de manœuvre pour des CRS. Vers 1956, l'idée d'en faire un lieu d'accueil de familles tunisiennes est évoquée, mais il est finalement loué en 1958 au ministère de l'Intérieur qui en fait un Centre d'assignation à résidence surveillée pour interner des militants algériens. Lorsque la guerre d'Algérie prend fin, la carrière de cet espace très particulier ne s'achève pas pour autant. On y incarcère des activistes OAS. En septembre 1962, le terrain et ses bâtiments sont restitués à l'armée qui les met à disposition du ministère délégué aux Rapatriés, chargé d'assurer l'hébergement des Harkis d'Algérie. En 1975, plus de 700 Harkis y vivent toujours et le village est appelé Saint-Laurent-des-Arabs. Après le départ de la dernière famille en novembre 1976, le camp d'accueil est fermé et redevient un terrain militaire. Une plaque commémorative a été installée en 2003.

---

### **Des espaces délaissés et non équipés**

En fait n'importe quel espace vacant est susceptible d'être transformé en camp. L'absence de choix et de décision des usagers est pour quelque chose dans cette capacité. Le déplacement des populations, souvent éprouvant et périlleux, se fait sous contrainte et sans qu'elles sachent vers où elles sont dirigées. Leur dénuement ou leur détresse sont tels qu'elles se contentent d'un abri de fortune. Les locaux doivent répondre d'abord à des exigences minimales aux yeux des autorités comme la disponibilité dans

l'urgence, la facilité de contrôle des lieux, la disposition topographique et géographique. Il est fait peu de cas des demandes ou aux besoins des usagers finaux. Cette malléabilité est essentielle pour ses concepteurs. Les mêmes lieux, sans confort ni équipement particulier, peuvent ainsi accueillir indifféremment toute population dans des situations variées et pour des objectifs changeants en fonction des circonstances.

Nombre d'anciens sites industriels ou de fermes à l'abandon ont abrité de manière provisoire des populations civiles. C'est le cas dès le premier conflit mondial lorsque des locaux de vieilles industries fermées, de la métallurgie ou d'extraction par exemple, accueillent des nomades appréhendés dans le cadre de la loi de 1912. Les travaux sur l'internement des Tsiganes, entre 1939 et 1946, permettent de faire un inventaire des différents types de sites industriels réutilisés à ces fins. On trouve ainsi une carrière abandonnée à proximité de fours à chaux dans la Mayenne, une ancienne mine de fer dans la Manche, une usine désaffectée d'une société d'ardoisière en Loire-Atlantique, une ancienne verrerie dans la Sarthe, d'anciennes cités de logement de poudreries dans le Maine-et-Loire et dans l'Indre-et-Loire, un terrain d'une entreprise de travaux publics en Charente, l'ancienne saline royale d'Arc-et-Senans dans le Doubs<sup>6</sup>. Cette habitude est à rapprocher du logement d'usine, du casernement des travailleurs coloniaux et des premières formes d'internements psychiatriques et pénitentiaires.

L'unité de logement essentielle, et emblématique, du logement contraint, reste d'ailleurs la baraque. Le modèle en bois dit « Adrian » a été le plus utilisé jusque dans les années 1940. Lorsqu'il n'y a pas, ou plus assez, on construit parfois en dur ou on récupère des structures et des matériaux dans des chantiers et dans l'architecture militaire comme des hangars à avion. Quand la

.....  
 6. *Études tsiganes* (1995-1999), « 1939-1944, l'internement des Tsiganes en France », *op. cit.* ; Sigot, Jacques (1994), *Ces barbelés oubliés par l'histoire, un camp pour les Tsiganes et les autres, Montreuil-Bellay, 1940-1945*, *op. cit.*

population est trop importante on utilise aussi de simples tentes, comme pour l'accueil de dizaines de milliers de réfugiés espagnols en 1938, sur les plages du Roussillon et sur le plateau du Larzac en 1962 pour héberger des familles harkies. Ces dernières l'avaient renommé le « plateau des milles tentes ».

La nature de ces lieux abandonnés, rapprochée des catégories de populations qui y sont placées, donne des indications sur les représentations à l'œuvre chez les concepteurs de la mise à l'écart. Certains centres sont placés sur des axes lorsqu'ils assurent une fonction stratégique de tri et de sélection. Mais le plus souvent les camps d'étrangers sont installés sur des terres désertes à l'écart des hommes et des villes, sur des îles ou des plages en plein vent, des plateaux isolés, des zones inondables, polluées. Ils sont alors peu visibles et difficiles d'accès. Les conditions de vies y sont dures. Que ce soient des bâtiments détournés de leur fonction ou des abris de fortune érigés à la hâte, les points communs de ces espaces sont la précarité et l'insalubrité. Soit ils ne sont pas adaptés pour accueillir du public en grand nombre et cela pose d'importants problèmes sanitaires, rend difficile le chauffage et l'isolation des locaux. Soit il s'agit de logements sommaires qui n'offrent aucun confort et sont souvent très dégradés. Dans tous les cas, ils peuvent être considérés comme répulsifs. Car si le camp militaire est destiné initialement au repos et la restauration des soldats pour une période donnée, on peut dire que, pour les civils, y être logé s'apparente à entrer dans une maison de guerre sans limite de durée. S'y appliquent durablement, sous le règne de l'arbitraire, des règles et des horaires martiaux. Le confort est sommaire et le rationnement systématique.

---

### **Le château de Fort-Barreaux et le centre de la Rye**

On peut citer le cas le du château de Fort-Barreaux dans l'Isère. Fort du <sup>xvi</sup>e siècle transformé et renforcé par Vauban au <sup>xviii</sup>e, il a été utilisé comme camp de prisonniers de guerre pour les officiers allemands entre 1914 et 1918, puis a été succes-

sivement un centre d'accueil de réfugiés espagnols à partir de 1937, un centre de séjour surveillé dans les années 1940 pour résistants et trafiquants. À nouveau il accueille des prisonniers allemands en 1944 puis devient un dépôt de munitions jusqu'en 1987. Il est alors cédé à la commune et il sert à héberger de jeunes délinquants pour des programmes de réinsertion.

Une histoire presque identique peut être évoquée pour le centre de la Rye au Vigeant dans la Vienne. À l'origine centre de pyrotechnie et de munitions à la fin des années 1930, il va dans les années 1940 accueillir successivement des soldats malgaches puis des soldats allemands, avant d'être une prison de droit commun. Il héberge ensuite des réfugiés, indochinois en 1954, hongrois en 1957, harkis en 1962. Le camp devient alors une petite ville avec une école, un centre de formation pour adultes, un cimetière musulman. Depuis 1991, il accueille comme Fort-Barraux un centre de réinsertion pour jeunes délinquants.

## Prolifération des frontières

On peut relever différents points d'un système de *maillage*<sup>7</sup> autour des sites principaux choisis par les autorités avec des annexes et de solutions d'appoint dans les environs immédiats. Un camp, offrant des capacités suffisantes par rapport aux anticipations en matière de flux de personnes à accueillir, devient le point nodal d'une organisation de l'internement ou de l'accueil au niveau départemental et régional, en relation avec de multiples camps secondaires, de statut et de nature diverses, dont la plupart sont destinés à ne fonctionner que pour des périodes limitées. Une évaluation de « correspondance des espaces » est faite par les autorités et permet de lier le lieu d'accueil ou d'internement et les frontières nationales, c'est-à-dire « d'orienter » les réfugiés vers la sortie du territoire. Cela a été particulièrement sensible lors de l'accueil des Espagnols dans les années 1930 qui ont été regroupés principalement dans le sud-ouest de la France.

.....

7. Brunet Roger (1981), « L'espace aliéné, géographie du goulag », *L'espace géographique*, 3.

L'emplacement du camp est apprécié selon une logique militaire et défensive car sa première frontière matérielle est celle qui le sépare de l'extérieur. Cela peut paraître évident mais certains camps n'ont pas de véritable délimitation ou bien celle-ci n'apparaît pas nettement. Cette limite extérieure est plus ou moins matérialisée, plus ou moins sécurisée. Est-elle renforcée de plusieurs lignes de barbelés et dominée par un ou des miradors ? Existe-t-il un chemin de garde pour la surveillance et des défenses spécifiques contre des attaques extérieures ? Combien d'hommes et sous quelle autorité assurent-ils la surveillance ? Ces questions sont au cœur de la problématique de la mise à l'écart. La surveillance et la protection contre l'extérieur sont la préoccupation première des gestionnaires de camps. L'essentiel des échanges des directeurs de centres d'assignation avec leur hiérarchie porte sur des demandes de renforcement du nombre et des équipements des personnels de garde. Une « paranoïa du camp » fait souvent suite à « l'hystérie de l'internement ». Les archives regorgent de notes évoquant les possibles évasions, dont les plus inquiétantes sont celles qui paraissent concertées, tout comme dans le monde pénitentiaire. Mais ces archives répercutent aussi et surtout les craintes d'infiltrations et d'« attaques » de groupes extérieurs.

En 1962 le préfet de l'Aveyron informe de la possibilité « *d'actions d'envergure de l'organisation secrète de la rébellion visant à atteindre notamment les centres d'assignations à résidence [CAR]* ». Il demande le « *redoublement de la vigilance, la multiplication des actions périphériques et des contacts avec la population de la région* »<sup>8</sup>. Dans sa crainte des « *opérations frontistes* », il fait mettre en place en 1961 des dizaines de barrages fixes et volants de compagnies CRS dans un rayon de plus de 30 kilomètres autour du centre. Il fait procéder à une surveillance étroite des Français musulmans d'Algérie dans

.....

8. Préfet de l'Aveyron au commandant C.R.S. de Larzac 21 novembre 1960, CAC MI 1977 381 art. 12.

la région de Millau (FMA) en faisant contrôler les gares et les hôtels meublés et en réclamant le recensement des Algériens des petites communautés algériennes de Lozère, à Mende en particulier: « *Recenser tous les anciens assignés élargis et résidant actuellement dans la région millavoise en précisant s'ils travaillent régulièrement ou non. Établir la liste des FMA considérés comme pouvant être dangereux pour la sécurité du CAR ou celle des fonctionnaires et du personnel du CAR. Me proposer une liste des FMA pouvant faire l'objet d'un arrêté d'élargissement du département sous huitaine*<sup>9</sup>. »

Il existe une tendance au renforcement des moyens alloués à la sécurisation extérieure des centres d'internement ou d'accueil, lorsque ceux-ci prennent un caractère stratégique ou polémique. Ce processus de sécurisation a existé au centre d'accueil de Sangatte entre 1997 et 2002. Le fonctionnement de la structure et les rapports du personnel et des réfugiés et migrants avec l'extérieur ont été marqués par la croissance de la visibilité du centre et de l'hostilité des riverains<sup>10</sup>.

La plupart des sites ne nécessitent pas de surveillance particulièrement forte lors des situations de confinement de familles ou de travailleurs déplacés. Les nomades, les Harkis, les réfugiés en général ne s'évadent que rarement. Comment s'échapper avec des enfants et des personnes âgées, des malades ? Pour aller où ? Seule l'existence d'un réseau de soutien à l'extérieur permet de réduire la durée du séjour dans ces lieux. En l'absence d'aide autre qu'humanitaire, le séjour peut s'allonger indéfiniment. D'où les multiples cas de sédentarisation sur place que l'on a pu observer pour ces populations civiles qui s'installent dans leur centre d'accueil jusqu'à une éventuelle destruction ou une rénovation qui, alors, entérine la fixation durable sur le lieu de mise à l'écart.

.....

9. Préfet de l'Aveyron au directeur du CAR, 26 septembre 1961, CAC MI 1977 381 art. 12.

10. Bernadot Marc (2003), « Des camps en France, 1944-1963 », *Plein droit*, 58.

## Séparation et homologie entre quartiers des internés et direction du camp

Une deuxième ligne de partage structurante des camps est celle qui différencie le domaine des internés, ou des réfugiés, de celui de l'administration du camp. On peut discerner une homologie entre le camp d'étrangers pris dans sa globalité et l'espace maître de la direction du camp. Celui-ci est un lieu séparé à l'intérieur du complexe et presque autonome qui subsume tous les autres. S'y agrègent les autres points clés du fonctionnement comme les postes de garde, les locaux disciplinaires et d'interrogatoire, les lieux d'habitation des gardes et de la direction, les cuisines, l'infirmerie, etc. Il est structuré comme le reste du camp et comporte des zones plus ou moins spécifiées et matérialisées selon la sophistication de l'organisation, destinées respectivement à l'hébergement, à l'hygiène, au ravitaillement et à la socialisation. On peut y adjoindre les espaces dédiés au travail.

Ces lignes de partage tracées lors de l'installation d'un camp se subdivisent dans un processus proliférant qui n'est pas maîtrisé par les gestionnaires mais qui est pourtant indissociable de leur activité. Ainsi des séparations différencient les lieux de séjour durable et ceux de transit selon une division métonymique du territoire national lui-même. C'est le cas pour l'entrée mais aussi pour la sortie, avec différents sas et parcours fléchés permettant de trier les internés et surveiller les lieux intermédiaires où s'opèrent les contacts avec l'extérieur, le ravitaillement, la circulation des personnes étrangères au personnel, fournisseurs, visiteurs divers et les différentes catégories de personnels. Toutes ces lignes deviennent l'objet de stratégies, à l'instar des marges existant dans les hôpitaux ou dans le monde industriel. À ce titre, les camps semblent la matérialisation, par excellence, de l'institution totale goffmanienne. Certaines délimitations correspondent à des différenciations sociales internes et externes. Elles séparent les hommes et les femmes, les nationaux et les étrangers, les malades et les valides. Ces démarcations

sont censées être aussi étanches que possible. Chaque nouvelle arrivée de population entraîne peu ou prou la constitution d'une nouvelle catégorie. Cela nécessite alors l'établissement de circuits de déplacement séparés, c'est-à-dire soit le roulement dans l'utilisation des espaces névralgiques, soit le dédoublement de ceux-ci, ou bien encore l'expulsion des indésirables surnuméraires, autant de processus de mise en abîme de l'espace du camp sur lui-même. Même les activités d'occupation donnent lieu à des séparations comme le montre ce courrier à propos du camp du Larzac. « *Il faut créer un deuxième terrain de détente et de sport. Il est possible de l'implanter à côté du premier stade à condition de séparer nettement les deux stades par une double clôture en barbelé au milieu de laquelle serait fixé un écran opaque réalisé par des claies en roseau sur armature en fer*<sup>11</sup>. »

### **Extension et recomposition de l'espace du camp**

Un phénomène très significatif d'extension, de morcellement et de recomposition de l'espace touche ce modèle de camp qu'est le centre d'assignation de Larzac durant la guerre d'Algérie<sup>12</sup>. Certes, ce camp présente quelques caractéristiques particulières, notamment en raison de sa très grande étendue, de sa structure complexe et de son rôle central dans le système d'internement mis en place durant cette période. Mais il est néanmoins révélateur d'un fonctionnement récurrent des camps d'internement qui peut se traduire différemment selon les cas. Au fur et à mesure de son développement, le centre d'assignation est cloisonné en plusieurs sous-espaces. La direction du centre motive ce fractionnement par des arguments logistiques et un des moyens d'atteindre l'objectif de la politique de l'internement est de briser la rébellion

.....

11. Directeur du CAR au préfet de Haute-Garonne, 21 juin 1961, CAC MI 1977 381 art. 12.

12. Voir mon article: (2005), « Être interné à Larzac: les Algériens dans les centres d'assignation à résidence surveillée, 1958-1962 », *op. cit.*

algérienne en métropole. Cette démarche vise à transcrire spatialement les résultats des activités inquisitrices de l'antenne des Renseignements généraux et de la direction du camp. Les différentes parties du camp communiquent et s'alimentent mutuellement, lorsqu'une partie des internés est différenciée du reste puis est reversée dans un nouveau sous-ensemble.

Les autorités utilisent fréquemment la rhétorique réifiante de la réaction chimique et parlent d'« *écrémage* », de « *fermentation* », de « *laboratoire* », etc. Ce registre rapproche d'ailleurs ces pratiques de celles qui caractérisent la quarantaine sanitaire, pratiquée aussi dans le camp du Larzac<sup>13</sup> lors des épidémies. Le morcellement conduit en outre la direction du camp et ses différents usagers à dénommer les différents quartiers révélant les structures de pensées implicites. Le territoire est d'abord découpé selon des axes cardinaux sur lesquels sont disposés les internés en fonction de leur engagement politique. Cette première division<sup>14</sup> différencie « *l'Orient* » où sont placés les « *assignés considérés comme irrécupérables et membres dirigeants de l'organisation FLN* », de « *l'Occident* » où se trouvent les assignés perçus comme modérés. Cette première partition en appelle d'autres. Une nouvelle subdivision est mise en œuvre en octobre 1960<sup>15</sup>. La moitié « *Orient* » est divisée en trois secteurs. Un secteur « *Extrême nord* » accueille les « *irréductibles* » et un secteur « *Orient nord* » distingue les « *militants signalés* » de

.....

13. Créé par l'armée en 1902 pour servir de site d'instruction d'été, dans un lieu aride et hostile longtemps contrôlé par des ordres militaires (Templiers puis Hospitaliers), il a servi de base d'entraînement de la légion étrangère puis de centre d'accueil pour des réfugiés espagnols dans les années 1930, et de site d'expérimentation d'armements durant la Seconde Guerre mondiale puis de camp de prisonniers de guerre allemands (plus de 10 000 entre 1945 et 1948). Enfin, durant la guerre d'Algérie (d'avril 1959 à juillet 1962), le centre du Larzac a été le principal camp d'Algériens en métropole (plus de 3 000 personnes assignées simultanément et près de 10 000 au total), avant d'accueillir près de 12 000 réfugiés harkis entre 1962 et 1963.

14. Résumé de décisions de réunion au CAR, 11 décembre 1959, CAC MI 1977 381 art. 11.

15. Directeur du CAR au directeur général de la Sûreté nationale, 12 octobre 1960, CAC MI 1977 0381, art. 12.

ceux du secteur « *Orient sud* » qui reçoit des internés « *sans activité signalée* ». La moitié « Occident » accueille des assignés « *sans qualificatif* ». Les arrivants sont placés dans un bâtiment de transit pendant « *la période d'étude et de visites médicales* », puis répartis dans la portion du camp qui correspond à leur attitude. Un bâtiment accueille enfin des « *isolés en antagonisme avec le FLN* ». Cette partition du centre par un axe nord-sud reprend en fait celle du Causse par l'antique voie régordane (de l'Auvergne à Nîmes) reliant l'Europe à l'Orient par la Méditerranée et maintenue par les Hospitaliers. Dans cet imaginaire géographique, lorsque les assignés sont en « Occident », ils sont proches de la sortie du camp, c'est-à-dire de la réintégration et du retour à la liberté. À l'inverse leur place en « Orient » signifie leur éloignement radical de la nation française.

### **L'influence du camp sur son environnement**

En écho à ce processus de fractionnement, un mouvement inverse de dilatation du camp lui fait excéder ses frontières. Cette expansion est proportionnelle à la complexification de son fonctionnement interne et aussi à la faible densité de la population extérieure. L'agglomération qu'il finit par constituer exerce une influence sur un territoire toujours plus grand comme une ville « normale », avec certains phénomènes communs à la ville postmoderne et au camp comme la polarisation. De villages, les camps d'étrangers se transforment parfois, par une croissance très administrative de leur population, en certaines des villes sécurisées actuelles. La flexibilité de leurs structures protéiformes peut en faire alternativement une zone extraterritoriale de logements provisoires exorbitante du droit commun, une cité-dortoir ou une ville-fantôme, un comptoir colonial ou le poste avancé d'une frontière mouvante. Dans tous les cas, ces camps restent des ectopies sécuritaires.

L'influence du camp sur son environnement est d'abord de nature policière avec un renforcement des contrôles et de la

surveillance de et à l'extérieur. Cela se traduit par des interdictions de stationner et de manifester, des neutralisations d'axes proches, des surveillances de groupes minoritaires dans les environs plus ou moins immédiats. Elle est aussi économique dans la mesure, d'une part, où l'augmentation rapide de la population internée dans une région donnée provoque des besoins nouveaux en matière d'alimentation, de logement, de transports ou de soins médicaux, ce qui entraîne des tensions et des concurrences entre fournisseurs, et d'autre part, parce que les internés et les réfugiés ont souvent constitué un réservoir de main-d'œuvre rapidement indispensable aux activités rurales, sylvicoles, industrielles de la région environnante. L'influence est enfin sociale et politique. Les populations retenues gardent des relations avec l'extérieur sous diverses formes : interventions caritatives, aides juridiques ou démarches administratives. Dans le cas du centre de Larzac, les nombreux actes d'état civil qu'il génère, comme des mariages et des reconnaissances de paternité ainsi que les questions liées à l'inhumation des internés, montrent que des liens se maintiennent ou s'établissent avec la population environnante malgré la mise à l'écart.

Mais les camps d'étrangers sous une forme ou une autre, d'assignation, d'accueil ou de transit, provoquent souvent d'intenses réactions alentour. La présence de cette institution interagit directement et indirectement avec son environnement spatial dans le sens inverse des effets montrés par l'approche écologique de la sociologie urbaine américaine. Dans le cas du camp, c'est ce dernier qui agit sur son environnement et non l'inverse. Dès sa présence connue, les riverains peuvent craindre une dévalorisation des propriétés foncières et immobilières, mais surtout une atteinte à la réputation sociale et symbolique du quartier qui jouxte le camp. La révélation de l'existence du lieu de confinement, initialement niée ou refoulée, peut être ressentie dans le voisinage comme une souillure<sup>16</sup> révélatrice de la « mémoire du

.....

16. Douglas Mary (2005), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte.

sol<sup>17</sup> » et plus largement des violences et des traumatismes. En se dilatant le camp d'étrangers accroît son interpénétration avec son environnement. Car la frontière, ou la « Color line » qu'il constitue entre les internés et le monde alentour, ne peut rester totalement fermée et les contacts prohibés dans les deux sens. La frontière du camp n'est pas mobile seulement d'un point de vue spatial mais aussi d'un point de vue social.

### **Des circulations intenses, des internés condamnés à l'errance**

Cette modalité particulière de rapport à l'espace institutionnel et collectif, à l'œuvre dans le fonctionnement des camps d'étrangers, s'accompagne d'un mouvement intense de circulation entre les camps, qu'ils soient requis, réfugiés ou internés. Ceux-ci sont en effet fréquemment déplacés d'un lieu à un autre dans les camps et entre ces derniers selon des principes qui n'apparaissent pas clairement à la première analyse. Ainsi, les systèmes d'internement semblent parfois agités par une « dromomanie<sup>18</sup> » administrative tellement la circulation paraît incohérente voire frénétique et en contradiction avec les principes affichés de cette technique de prise en charge appuyée sur un système répressif puissamment bureaucratique et hiérarchisé. Entre les différents points du complexe de camp circulent des informations – comme les listes des personnes et les instructions, du matériel d'équipement, même si la pénurie est la règle –, et aussi des individus membres du personnel et des inspections, sous-traitants, internés, familles et soutiens des internés.

Le phénomène le plus significatif est ce déplacement incessant des internés plus encore que pour les réfugiés. Les conditions extérieures au camp ne semblent pas en mesure d'influer sur cette

.....  
17. Je reprends ici l'expression de Besson Jean, (2004) « L'héritage de l'esclavage. La mémoire du sol en Jamaïque occidentale », *Annales HSS*, mai-juin, 3.

18. Beaune Jean-Claude (1983), *Le vagabond et la machine, essai sur l'automatisme ambulatoire, médecine, technique et société 1880-1910*, Seyssel, Éditions du Champ Vallon, p. 185.

nécessité de faire circuler les individus d'un point du complexe à un autre. Tout se passe comme si le déplacement incessant des internés était la condition *sine qua non* d'un bon fonctionnement global de l'organisation internementale, tout en étant sa limite, parce que le renouvellement permanent rend impossible toute stabilisation et pérennisation institutionnelle. Par exemple, durant la période de la Libération, et tout particulièrement dans les premiers jours suivants le débarquement en Provence, les conditions de circulation et de communication étaient très difficiles. Malgré cela, la vie quotidienne des centres de séjour surveillé était rythmée par le départ et l'arrivée d'internés, ce qui posait de multiples problèmes administratifs et logistiques.

Les individus arrêtés sont orientés vers des sites particuliers en fonction de catégories préconstituées. C'est le premier mouvement et c'est un moment décisif pour la carrière de l'interné ou du réfugié après l'identification ou l'arrestation. Nombreux sont les témoignages qui relatent les parcours harassants des populations appréhendées ou contrôlées<sup>19</sup>. Les raisons de faire circuler les individus dans ces complexes sont multiples, comme, évidemment, de nouvelles arrestations ou arrivées de réfugiés, mais aussi des regroupements par catégories, des éloignements ou des rapprochements du domicile ou de la frontière. Il se peut que des internés doivent être entendus par la justice dans le cadre d'une procédure judiciaire. Des camps peuvent ouvrir ou fermer pour des raisons de sécurité, souvent, d'insalubrité, moins fréquemment, mais aussi afin de répondre à des exigences de gestion, ce qui justifie alors aussi une nouvelle répartition des populations. Cela peut générer des conflits entre différentes institutions (prison *vs* camp, administrations civiles *vs* militaires, police *vs* gendarmerie, groupes informels *vs* instances officielles, employeurs des internés *vs* direction). Assi-

.....  
 19. Cf. par exemple *Études tsiganes* (1995-1999), « 1939-1944, l'internement des Tsiganes en France », *op. cit.*; Marie Camille (présenté par) (1998), *1914-1918, des Alsaciens-Lorrains, otages en France. Souvenirs d'un Lorrain interné en France et en Suisse pendant la guerre*, par François Laurent, Presses universitaires de Strasbourg.

gner, cantonner et confiner tel ou tel groupe ne veut pas dire strictement les immobiliser mais concrètement les condamner à l'errance dans les territoires négatifs constitués par les camps d'étrangers.

Le fonctionnement du centre d'assignation de Larzac montre que la quête de stabilité par la direction du centre est systématiquement contredite par l'arrivée des nouveaux assignés qui bouleverse chaque fois l'équilibre démographique, social et politique patiemment obtenu. Les différents camps d'internement se renvoient des internés « perturbateurs » comme en témoignent ces notes dans lesquels un directeur se plaint de l'arrivée de nouveaux internés : « *Les dimensions du centre du Larzac, la complexité de son infrastructure et le nombre élevé d'assignés qui s'y rendent, le désignent comme centre de regroupement pour résidents stables et sans agressivité excessive. Cette vocation normale devrait permettre à la direction une sélection constante pour les transfèvements rapides dans un camp disciplinaire des éléments perturbateurs qui se manifesteraient*<sup>20</sup>. » Mais il doit constater que les transferts continuent : « *Arrivée à Larzac de 20 Français musulmans d'Algérie (FMA) évacués de Saint-Maurice-l'Ardoise [autre camp d'internement dans le Gard] pour activités de nature à troubler la tranquillité*<sup>21</sup>. » Il insiste donc à son tour auprès de sa hiérarchie pour obtenir l'expulsion d'internés perturbateurs : « *C'est par un transfèrement de plus de 200 assignés qu'il faudrait décapiter la masse des indésirables pour obtenir un résultat positif*<sup>22</sup>. »

Le déplacement forcé des populations n'est donc pas seulement la cause de la mise en camp. Il en est aussi l'effet direct. Les complexes, constitués par les différents confins du système de mise à l'écart, peuvent être pensés comme des parcours en

.....

20. Directeur du CAR au directeur général de la Sûreté nationale, 14 octobre 1960, CAC MI 1977 381 art. 12.

21. *Idem*.

22. Directeur du CAR au préfet de l'Aveyron, 14 novembre 1960, CAC MI 1977 381 art. 12.

boucle avec un point d'entrée et d'orientation, de type criblage, triage ou dépôt central, et un point de sortie de type camp de re-immigration. Mais chaque passage en un point du réseau provoque la répétition de procédures d'identification, de sélection, de répartition mais aussi constitue une étape supplémentaire de ce processus associant homogénéisation essentialisante puis différenciation, partie intégrante d'une opération de classement et de hiérarchisation sociale. Chaque camp d'étrangers fonctionne ainsi, à l'image du système global, avec un point d'entrée et un de sortie, une répartition dans des sous-espaces et dans différentes baraques, l'affectation à des tâches et dans des groupes spécifiques jusqu'à la prochaine réorganisation de l'ensemble.

Le maintien en mouvement des internés et des réfugiés vise à mettre matériellement en cause toute implantation durable. Le déplacement est une façon paradoxale de scotomiser<sup>23</sup> l'étranger en déclenchant la réactivation systématique de la condition de nouvel arrivant qui ôte toute identité individuelle au profit d'un label collectif négatif. Il participe aussi d'un processus de désorientation de l'étranger, ou de celui qui est perçu et désigné ainsi, tel un participant à colin-maillard, qui, les yeux bandés, doit s'en remettre au hasard pour identifier les autres joueurs.

.....

23. J'utilise ici l'expression dans le sens donné par Simon Patrick (2003), « Le logement social en France et la gestion des "populations à risques" », *Hommes et migrations*, 1246.

## L'état des sans-État Réfugiés et coloniaux en métropole

### Réfugiés et familles dans les camps d'étrangers

Les camps d'étrangers regroupent des populations très variées, à l'instar des formes embryonnaires d'autres institutions centrales de l'ère moderne que sont l'hôpital général et la prison. Ce sont au sein de ces institutions que les regroupements indifférenciés ont progressivement été constitués en catégories spécifiques (fous, déviants...) parallèlement à une spécialisation des tâches et des discours (psychiatrie, criminologie...) et des modalités de prise en charge. On peut distinguer deux types de populations placées dans les camps, qui souffrent du rapport problématique que la Nation entretient avec eux : les réfugiés « sans État » en premier lieu et les « indigènes coloniaux » transplantés en second lieu. Ces types de « déviants » ne sont pas homogènes et leurs caractéristiques ne sont pas figées. Elles évoluent durant les séjours en réaction à l'internement ou au confinement, et parce que les camps fonctionnent comme des opérateurs de classement social négatif en raison du processus de tri et d'essentialisation piloté par les autorités.

Les réfugiés sont les premiers utilisateurs des camps d'étrangers. En effet à partir de la Première Guerre mondiale, les États perçoivent les civils qui se déplacent en masse et de

manière contrainte soit comme des armes utilisables contre d'autres États soit comme des menaces lorsqu'il y en a sur leur territoire<sup>1</sup>. Les autorités modifient leur attitude vis-à-vis de ces publics en abandonnant la technique, pratiquée au XIX<sup>e</sup>, du placement en « dépôt » qui laissait la possibilité d'être en contact avec l'environnement social pour la pratique plus répressive et contraignante du camp.

Ces populations réfugiées, otages ou nomades (Belges, Alsaciens, Tsiganes durant la Première Guerre mondiale, etc.) sont le plus souvent constituées de familles. Cela n'a pas d'impact flagrant sur le camp en tant que structure d'accueil de pénurie. En revanche la composition familiale expose particulièrement les habitants des camps aux mauvaises conditions de vie et les rend rapidement dépendants des gestionnaires. Les conséquences de la vie dans les camps sont multiples et complexes mais on peut schématiquement distinguer celles qui tiennent au choc de l'arrivée, auxquelles il faut associer les traumatismes subis durant les déplacements, et celles qui proviennent de l'installation ségrégative et contrainte dans la durée. Les conditions d'arrivée contribuent au choc inaugural de l'entrée dans le camp. Les familles déplacées, expulsées ou terrorisées, ont quitté leur domicile dans la confusion sans qu'elles ne connaissent leur destination, qui constitue pour cela un ailleurs ambivalent, inquiétant et protecteur à la fois.

Le parcours peut être marqué par une multitude d'événements qui font de la vie du réfugié une existence emblématique du monde contemporain, celle d'un Ulysse d'aujourd'hui mais qui ne pourrait rentrer chez lui ni être accueilli ailleurs. Les conditions du déplacement sont très précaires parce que les affaires précipitamment rassemblées avant la fuite ou l'arrestation ne suffisent pas à faire face aux besoins alimentaires, vestimentaires et sanitaires. La précarité tient aussi au fait que lors-

.....

1. Arendt Hannah (1997), *Les origines du totalitarisme, l'Impérialisme*, Paris, Seuil, p. 335-336.

que les autorités se chargent du convoi et du déplacement, ils ne veulent pas ou ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des déplacés. Le voyage peut donner lieu à des accidents, des agressions et des humiliations notamment quand la période est marquée par une xénophobie virulente comme en 1914 et en 1944. Il est en règle générale un temps de dépouillement. Durant les deux conflits mondiaux les Tsiganes arrêtés doivent abandonner leur roulotte ou celles-ci sont brûlées<sup>2</sup>. D'autres civils égarent leurs effets personnels ou doivent négocier leur restitution pour subvenir à leurs besoins. Les migrants et les réfugiés actuels peuvent aussi connaître d'identiques périples initiatiques et destructeurs à la fois.

### L'entrée dans les camps

L'arrivée dans un camp d'internement ou d'accueil qui vient d'être mis en fonctionnement se fait souvent dans un contexte chaotique, à l'image du parcours qui y mène, car rien n'est prévu pour les nouveaux arrivants. Souvent le camp ou ce qui en fait office n'est pas équipé et les surveillants ne peuvent faire face aux premiers besoins élémentaires en matière de chauffage par exemple. C'est un hébergement mais qui n'a rien de réconfortant ni de restaurant. Les Français rapatriés d'Indochine en ont fait l'expérience : « Rien n'avait été prévu pour nous accueillir dignement. On nous a logés dans un coron insalubre, rongé par la crasse et l'humidité. Il n'y avait pas d'eau courante, les vitres étaient cassées, nous dormions à quatre dans les lits, un de mes frères couchait même dans les cartons. Nous vivions au milieu des rats et des puces<sup>3</sup>. » On trouve de nombreuses situations

.....

2. *Études tsiganes* (1995-1999), « 1939-1944, l'internement des Tsiganes en France » ; Sigot Jacques (1994), *Ces barbelés oubliés par l'histoire, un camp pour les Tsiganes et les autres, Montreuil-Bellay, 1940-1945, op. cit.*

3. Témoignage d'une réfugiée hébergée en 1955 à Royan dans une cité minière désaffectée servant de centre d'accueil (recueilli dans *la Montagne*, 29 octobre 2005).

semblables concernant les conditions de réception des contingents de réfugiés : baraques prévues par les autorités mais non construites, absence de chauffage et de literie, latrines insuffisantes ou locaux inondés, etc.

Dans d'autres cas, le camp est déjà en fonctionnement et les nouveaux venus ne sont pas les bienvenus car il faut qu'ils intègrent des baraques ou des logements déjà peuplés et surtout qu'ils comprennent rapidement les règles qui les régissent. La variété des fonctions d'un lieu d'internement met en effet en présence des populations qui l'occupent différemment selon qu'elles sont simplement « civiles » ou politiquement engagées. En étudiant le centre de Saint-Mître qui a connu trois phases de peuplement successives entre 1944 et 1946, mais qui ont pu se superposer (épuration politique, rassemblement de civils déplacés, rétention administrative), j'ai remarqué cette mise en présence de collaborateurs locaux avec des familles de civils étrangers et des militants politiques de partis fascistes<sup>4</sup>.

À ces différents groupes correspondent des caractéristiques sociodémographiques différentes, des durées et des conditions de séjour plus et moins longues et plus ou moins supportables en fonction de l'importance des soutiens extérieurs et de la capacité d'organisation collective, qui sont à l'origine de frictions, d'affrontements et surtout d'une hiérarchisation des statuts entre internés. La présence de femmes préoccupe les gestionnaires depuis les premiers camps mis en fonctionnement en 1914, essentiellement pour des questions de mœurs, comme dans les premières formes de logement social. Du point de vue des autorités gestionnaires leur présence justifie parfois, comme pour les sous-groupes particuliers (enfants, malades épidémiques, sous-groupes ethniques...), des aménagements qui les séparent des autres internés.

.....

4. Bernardot Marc (2005), « Au cœur de Saint-Mître », *op. cit.*

## Les effets de la mise à l'écart sans fin

La détention ou le confinement infinis dans un camp ont des effets multiples sur les groupes qui y séjournent pour de longues durées. On peut évoquer la sédentarisation forcée des populations nomades, les effets en termes de stigmatisation, de culpabilisation et de déstructuration des structures familiales. Comme l'ont bien montré Bourdieu et Sayad pour les villages de regroupement, ces privations et l'absence de prise sur l'avenir entraînent une insécurité générale des conditions de vie et une irréalisation des perspectives<sup>5</sup>. L'installation durable de familles dans les Centres d'accueil de Français d'Indochine (CAFI) de Sainte-Livrade-du-Lot et de Noyan dans l'Allier à partir de 1954 provoque des effets à long terme sur les personnes.

De nombreux travaux psychiatriques et psychosociologiques<sup>6</sup> ont été menés sur les affections dont souffrent les habitants de camps et principalement sur les conséquences du syndrome des camps de concentration qui se traduisent par des syndromes post-traumatiques, des dissociations, des sentiments de honte, de culpabilité, d'infériorité, de confusion identitaire<sup>7</sup>. La mise en camp des familles est redoublée par des mises à l'écart emboîtées, notamment des enfants dans leur scolarisation, leur socialisation et leur surveillance dans les pratiques culturelles et sportives, assurées *a minima* par les autorités gestionnaires

.....

5. Bourdieu Pierre, Sayad Abdelmalek (1964), *Le déracinement*, Paris, Éditions de Minuit.
6. Lopez Cardozo Barbara, Talley Leisel, Burto Ann, Crawford Carol (2004), « Karenni refugees living in Thai-Burmese border camps: traumatic experiences, mental health outcomes, and social functioning », *Social Science & Medecine*, 58. 12; Momartin S., Silove D., Manicavasagar V., Steel Z. (2003), « Dimensions of trauma associated with posttraumatic stress disorder caseness, severity and functional impairment: a study of Bosnian refugees resettled in Australia », *Social Science & Medecine*, 57-5.
7. Aadamsoo Arno (1997), « The treatment of Patients with Concentration Camp Syndrome », *European Psychiatry*, 12, 2; Merckelbach Harald, Dekkers Theo, Wessel Ineke, Roefs Anne (2003), « Amnesia, flashbacks, nightmares, and dissociation in aging concentration camp survivors », *Behaviour Research and Therapy*, 41-3; Seligman Zivya (1995), « Trauma and drama: A lesson from the concentration camps », *The Arts in Psychotherapy*, 22-2.

du camp et de manière séparée. L'histoire du camp et du village voisin est scandée par des rivalités, des oppositions et des affrontements entre jeunes.

L'impact de l'internement a été étudié<sup>8</sup>, en particulier aux États-Unis, pour les citoyens d'origine japonaise durant la Seconde Guerre mondiale<sup>9</sup>, et pour les réfugiés des camps d'accueil. En plus des perturbations psychologiques, les travaux mettent en outre en évidence des réactions différentes selon le sexe et l'âge. Par ailleurs les séjours en centres d'accueil et en camps d'internement ont des effets très proches en termes de transformations des structures familiales, de relations et de communications intergénérationnelles tout comme les déplacements forcés<sup>10</sup> sur la production agricole ou les formes d'habitat.

Les effets sont aussi significatifs en termes de socialisation et de mémoire collective<sup>11</sup>. Le camp fonctionne alors comme un creuset propice à une réinterprétation voire à une réinvention des événements passés, l'arrivée dans ses limites marquant une césure facilitant l'émergence et l'invention d'Âges d'or et d'histoires fondatrices<sup>12</sup> comme c'est parfois le cas dans les camps palestiniens et sahraouis<sup>13</sup>. Il peut devenir ainsi l'espace

.....

8. Bloom Lynn Z. (1987), « Till death do us part: Men's and women's interpretations of war time internment », *Women's Studies International Forum*, 10, 1.
9. DeBogovich Gina G. (1999), « Japanese-American internment: a Psychohistorical inquiry », Thesis, University of Carrolton; Nagata Donna, Cheng Wendy (2003), « Intergenerational Communication of Race-Related Trauma by Japanese American Former Internees », *American Journal of Orthopsychiatry*, 73-3.
10. Cordell Dennis D. (2002), « Des "réfugiés" dans l'Afrique précoloniale ? L'exemple de la Centrafrique, 1850-1910 », *Politique africaine*, 85.
11. Malkki Liisa Helena (1995), *Purity and Exile: Violence, Memory and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago and London, University of Chicago Press, *op. cit.*
12. Sur les âges d'or voir notamment: Anderson Bénédict (1996), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte; Beaune Colette (1985), *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard; Girardet Raoul (1986), *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil.
13. Voir les travaux de Corbet Alice (2006), « Génération née dans les camps de réfugiés sahraouis. Une vie entre les camps et l'Occident », Terra Éditions, disponible sur <http://terra.rezo.net/article446.html>

d'une réorganisation sociale et politique<sup>14</sup> voire l'étape dans un processus d'intégration différentielle<sup>15</sup>.

## Réappropriation de l'espace du camp

C'est ce que montre le processus de réappropriation de l'espace et de l'expérience du camp par les communautés exposées à cette épreuve. Le cas du Centre d'accueil de Français d'Indochine de Sainte-Livrade-du-Lot fournit un observatoire exceptionnel, dans la mesure où il s'agit d'un lieu de mise à l'écart existant encore plus de 50 ans après son ouverture. Il permet de constater toute l'ambiguïté du rapport que les populations entretiennent avec ce type d'espace et d'habitat. Il est le lieu honni et détesté du déracinement et de la mise en cause du lien avec la nation, de la ségrégation spatiale, de l'humiliation raciste et de la dégradation statutaire, mais aussi un domaine réservé et préservé qui fait perdurer le fonctionnement de la « communauté » des résidents du camp longtemps après le départ de la plus grande partie d'entre eux. Les générations plus jeunes y reviennent pour rendre visite à des parents âgés et même pour les congés dans les baraques encore en état et réaménagées tels des cabanons de vacances<sup>16</sup>.

C'est de plus un « scrupule », au sens étymologique de « petit caillou dans une chaussure », qui peut être utilisé par les descendants des premiers accueillis dans leur relation politique à des autorités nationales et locales qui soit ont oublié l'existence du camp, soit en ont profité en n'utilisant que parcimonieusement les subventions publiques versées pour l'entretien du centre. Car son existence authentifie le mode de traitement inique et d'exploitation brutale dont ont été victimes ses occupants

.....

14. Agier Michel (2004), « Le camp des vulnérables. Les réfugiés face à leur citoyenneté niée », *Les temps modernes*, 627, *op. cit.*

15. Beer Mathias (1999), « Une deuxième patrie: une nouvelle interprétation de la fonction des camps dans le processus d'intégration des réfugiés », *Migrance*, 17-18.

16. Chamboredon Jean-Claude (1996), « Bastides et cabanons », *Enquête*, 4.

durant plusieurs dizaines d'années et il est la base d'une procédure de demande de réparation et d'une tentative de constitution d'une mémoire collective. C'est pourquoi les habitants actuels et anciens refusent sa résorption, qui équivaldrait à une destruction, voulue par les pouvoirs publics<sup>17</sup>. C'est un lieu qui matérialise la patrie perdue et le souvenir des « anciennes » enterrées dans le cimetière du village autour duquel peuvent se réélaborer une identité et une mémoire collectives. À ce titre il est l'objet d'une défense et d'une volonté de protection voire de mise en valeur<sup>18</sup>.

### L'espace-camp. L'habitat du colonial en métropole

Pour appréhender la réelle portée des camps d'étrangers comme rapport à l'étranger, il faut opérer un lien entre les modes de traitement résidentiel de ces populations réfugiées et ceux des « indigènes » des colonies transplantés en métropole. Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, les travailleurs et les soldats coloniaux ont été systématiquement logés dans des cantonnements séparés entre le début et le milieu du xx<sup>e</sup> siècle. On peut ainsi rapprocher le cantonnement en dépôt des Kabyles du Creusot ou de la poudrière d'Angoulême en 1914, de celui des Spahis à Arles ou du camp des tirailleurs sénégalais à Courmeau en Gironde (1916), de l'habitat précaire des travailleurs requis indochinois en Dordogne dans les années 1920 ou à La Londe les Maures dans le Var en 1939, des baraques des prisonniers de guerre issus des colonies (1941), des hôtels réquisitionnés pour les travailleurs algériens rapatriables à Tarascon en 1945, des dortoirs en usine des travailleurs maghrébins et africains à partir des années 1930.

Si certaines migrations ouvrières et agricoles vers la France ont été parfois organisées par des employeurs prenant en charge

.....

17. Nguyen Léon, « Guerre d'Indochine et camps », disponible sur <http://terra.rezo.net/article683.html>, consulté le 10 janvier 2008.

18. *Revue d'histoire de la Shoah*, Le monde juif (2004), « Génocides. Lieux (et non-lieux) de mémoire », 184; *Études tsiganes*, (1995-1999), « 1939-1944, l'internement des Tsiganes en France », *op. cit.*

leur logement, la plupart des mouvements de populations depuis le XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas fait l'objet d'une programmation résidentielle. Au XX<sup>e</sup> siècle, les populations originaires de colonies n'ont que rarement pu circuler librement entre ces territoires et la métropole, à l'exception notable des Algériens à partir de 1947, et leur présence a fait l'objet d'un contrôle tant en matière de déplacement que d'hébergement. Le constat de leur stationnement en France métropolitaine sans encadrement spécifique et sans justification a toujours entraîné une réaction des pouvoirs publics, soit sous la forme d'un rapatriement forcé soit par la constitution d'une institution spécialisée de prise en charge. Ce type de réponses résidentielles spécifiques est lié à un rapport colonial à l'espace et à une appréhension orientaliste racisée de l'architecture<sup>19</sup>. L'espace colonial a en effet été l'un des laboratoires de formes de regroupement ségréatif de civils. Et il existe une tradition française ancienne de camps pour indigènes et de réservation de terrains au Canada (XVII<sup>e</sup> siècle) puis de constitution de réserves en Nouvelle-Calédonie mais aussi des pratiques de « resserrement » et de cantonnement appliquées dès 1840 en Algérie.

Des expériences comparables ont existé ensuite en métropole lors de la première phase d'appel à la main-d'œuvre de l'empire colonial. Dans ce nouveau contexte, maintenir celle-ci à l'écart permettait aux pouvoirs publics au mieux d'éviter, au pire de ralentir sa dissémination car elle était perçue comme ne devant à aucun prix s'assimiler ou même s'acculturer en raison de son infériorité du point de vue des théories raciales. Le rassemblement des étrangers selon un principe ethnique s'est généralisé dès la Première Guerre mondiale pour des travailleurs en provenance

.....

19. À ce sujet se reporter à : Bernault Florence (dir.) (1999), *Enfermement, prison et châtiement en Afrique. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala; Malverti Xavier (1992), « Alger, Méditerranée, soleil et modernité », *Architectures françaises Outre-Mer*, Paris, Institut français d'architecture; McLeod Mary (1987), « Alger, l'appel de la méditerranée », *Le Corbusier, une encyclopédie*, J. Lucan (dir.), Paris, CCI; Merle Isabelle (1998) « La construction d'un droit foncier colonial, de la propriété collective des réserves en Nouvelle-Calédonie », *Enquête*, 7.

des colonies. L'armée, et plus particulièrement son service de l'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC), prit en charge des groupes de travailleurs chinois ou kabyles affectés à des tâches de génie spécifiques, logés dans des dépôts réservés et encadrés par des responsables spécialement formés. Il existait durant la Première Guerre mondiale des guides administratifs diffusés pour la formation des « commandants de groupements nord-africains ».

Le placement dans un cantonnement séparé et surveillé des groupements de travailleurs rassemblés sur la base de catégories ethniques est à la fois une technique de logement de masse et une façon de mettre des populations au travail. Dans le cas de ces ouvriers ou des soldats issus des colonies, l'argument avancé par les autorités ne pouvait être celui de l'urgence et des besoins à pourvoir immédiatement sans préparation. En effet ces groupes faisaient l'objet d'une prise en charge privée ou publique. C'est pourquoi les camps d'étrangers apparaissent comme une technique de logement à part entière constituant une même tradition et couvrant un spectre allant de l'internement aux casernes, des dépôts aux locaux mobiles de chantier et aux sites d'hivernage. On peut ajouter que les proximités avec le système de foyers, mais aussi avec les *hostels* et les *compounds* sud-africains ou namibiens de la période de l'Apartheid, sont nombreuses selon le principe du développement séparé<sup>20</sup> dans une série d'enclosures<sup>21</sup>. Le *containment* des coloniaux en métropole se distingue néanmoins des procédures de mise en camp dans les territoires coloniaux par le fait qu'il ne vise pas à une quelconque socialisation des publics.

.....

20. Dunbar T. Moodie (with Ndatshe V.) (1994), *Going for Gold. Men, Mines and Migration*. Berkeley, Los Angeles, University of California Press, Johannesburg, Witwatersrand University Press; Gordon Robert J. (1977), *Mines, Masters and Migrants. Life in a Namibian compound*, Johannesburg, Ravan Press; Ramphela Mamphela (1992), *A Bed Called Home: Life in the Migrant Labour Hostels of Cape Town*, Athens (USA), Ohio University Press.
21. Hanretta Sean (1999), « Space in Discourses on the Elisabethville Mining Camps », Bernault Florence, (dir.), *op. cit.*, p. 305.

## Le contingentement des coloniaux

La logique de l'internement s'applique donc à ces populations sans être présentée comme telle. Ces caractéristiques génèrent des particularités en matière de sources. Comme pour d'autres aspects du traitement des populations migrantes, ce sont bien souvent les para-institutions publiques qui laissent le plus de traces exploitables. Mais les entreprises privées en laissent peu. Au tout début du xx<sup>e</sup> siècle les usines Schneider du Creusot appliquent déjà cette modalité de prise en charge des sujets coloniaux<sup>22</sup>. D'autres sociétés, ayant des besoins d'une main-d'œuvre plus aisément exploitable et utilisable pour des travaux dangereux que les citoyens à part entière, ont eu recours à ce type de recrutement et à cette organisation. C'est le cas de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), entreprise centrale du complexe militaro-industriel français qui n'a jamais fait, à ma connaissance, l'objet de recherches spécifiques à ce sujet. Cela tient au fait que ces travailleurs africains, malgaches ou chinois ne sont pas considérés comme des membres du personnel des entreprises qui les emploient. Leur statut officiel ou officieux de « requis » leur interdit concrètement toute formation qui excède la simple utilisation des outils et des machines et toute promotion. La fin du chantier ou de l'affectation du groupement à tel ou tel site les renvoie au statut de primo-arrivants dont les autres ouvriers et l'encadrement se méfient alors que ces « indigènes » des colonies sont parfois présents depuis des années sur le territoire métropolitain.

Ces formes de logement en casernes militarisées sous la responsabilité d'organisations privées et publiques sont une des matrices conceptuelles de cette spécificité française des foyers de travailleurs migrants. Il existe cependant des différences liées principalement à l'environnement et au contexte. Nul

.....

22. Frey Jean-Pierre (1993), *La ville industrielle et ses urbanités, la distinction ouvriers employés. Le Creusot 1870-1930*, Liège, Bruxelles, Mardaga.

besoin d'une construction en dur pour un chantier ambulante de forestage dans l'Aveyron, les Landes, les Cévennes ou le massif des Maures. En revanche les premiers foyers installés en région parisienne dans les années 1930 (Gennevilliers et Paris essentiellement) correspondent à une volonté des acteurs municipaux de reprendre le contrôle sur l'établissement des travailleurs venant des colonies. Ces derniers installés dans des meublés, des hôtels garnis dans les centres-villes ou dans de l'habitat autoconstruit deviennent gênants lorsque des espaces sont convoités pour des programmes immobiliers<sup>23</sup>.

Néanmoins le système des foyers prolonge, en le pérennisant, celui des casernes et des camps en ce qu'il reste à la base de l'organisation du contrôle social et sanitaire destiné spécifiquement à la surveillance des migrants coloniaux. En effet, à partir de leur affectation à un logement collectif « étanche », se déploient des institutions telles qu'une organisation policière spécifique pour la surveillance, un embryon de système de santé (médecine coloniale adaptée au transfert acculturant en métropole – à l'origine de la création de l'Hôpital Avicenne de Bobigny en 1925) et une gestion bienveillante de l'Islam (Mosquée de Paris). Parallèlement à cette spécialisation publique, se développent, dans les entreprises employeuses de main-d'œuvre coloniale, des traditions discriminatoires d'affectations professionnelles et de gestion de carrières propres à ces migrants.

### **Conscrits ou internés : les travailleurs coloniaux ne laissent pas de traces**

Il est difficile de trouver des traces des habitats réservés aux « coloniaux », plus encore que pour d'autres populations pauvres. Quelques thèses ou travaux abordent bien cette

.....

23. Bernardot Marc (1999), « Chronique d'une institution: la Sonacotra, 1956-1976 » *op. cit.* Se reporter aussi à (2005), « Politiques des espaces urbains », Tissot S. et Poupeau F. (coord.), *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159.

présence / absence, mais rien de systématique permettant de percevoir l'unité du traitement résidentiel<sup>24</sup>. C'est comme s'ils avaient été rendus invisibles deux fois, parce que pris en charge et traités séparément comme migrants, et parce les traces architecturales signalant les zones d'habitat qu'ils ont occupées ont été effacées. Pour retrouver la trace d'un « village nègre » ou d'un « Tonkin » (expressions utilisées pour les quartiers d'étrangers) dans une zone industrielle lyonnaise des années 1930 ou 1950, depuis lors irréversiblement remodelée en un nouvel ensemble résidentiel ou commercial, ou parvenir à « deviner » la présence de travailleurs chinois travaillant en 1918 aux forges de Labouheyre dans la forêt landaise, il faut recouper de rares données d'archives, photographies et témoignages des riverains. Mais ces derniers sont bien souvent sujets à caution car ils oblitèrent et recomposent les épisodes concernant les étrangers<sup>25</sup>.

D'improbables indices comme un nom de rue (« rue de l'ancien camp »), ou une « mauvaise réputation » restée attachée à un quartier<sup>26</sup> peuvent mettre sur la piste. Ces tiraillures ou ces ouvriers apparaissent par défaut, au détour d'un texte portant sur un autre sujet ou dans un fonds d'archives plus général.

De même que des événements tragiques, incendies mortels ou fait divers, sont le signal de la visibilité de la présence étrangère, les traces de cette particularité résidentielle se trouvent dans des rapports de police et de gendarmerie relatant des

.....

24. Kamian Bakari (2001), *Des tranchées de Verdun à l'Église Saint-Bernard*, Paris, Karthala; Le Van Ho Mireille (1988), « Travailleurs et tiraillures vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale », Thèse Paris 7; Miribel Laurent (1998), « Les camps de troupes coloniales de Fréjus-Saint-Raphaël durant la Première Guerre Mondiale », *Recherches régionales Alpes-Maritimes*, 145; Rechau Belkacem (1996), *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, L'Harmattan; Tran-Nu Liêm Khé (1989) « Les travailleurs indochinois en France de 1939 à 1948 », *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, Université de Nanterre, 10; Valensky Chantal (1995), *Le soldat occulté. Les Malgaches dans l'armée française*, Paris, L'Harmattan.

25. Chavanon Olivier (1997), « Où sont passés nos villages nègres ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 13.1.

26. Barbéris Jeanne-Marie (1997), « La mauvaise réputation », *Hommages à Paul Fabre*, Département de sciences du langage et d'Études occitanes, Université Montpellier 3.

« incidents » concernant les « coloniaux », indifféremment des affaires de mœurs, des affrontements interethniques, des actes xénophobes, des questions sanitaires. En forme d'inventaire: un meurtre d'un ouvrier algérien par un autre dans un dépôt à Lambesc dans les Bouches-du-Rhône en 1916, des « troubles » chez les Kabyles de la poudrière de Bergerac en Gironde le 9 juin 1917, la « cessation du travail » des ouvriers chinois du chemin de fer en Dordogne en juillet 1917, la « grève » de 35 Marocains employés par une société de distillation de combustibles dans le Nord en février 1918 ou encore « l'évasion » de travailleurs chinois d'un groupement de Châteaudun dans l'Indre-et-Loire en 1921 ou « l'agitation » de tirailleurs algériens dans les communes d'Aniche et d'Auberchicourt dans le Nord en 1946.

Il reste à mener des recherches sur des organisations clés dans l'importation et la gestion de la main-d'œuvre étrangère et coloniale comme la Société générale d'immigration (SGI) ou, plus discrète, la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale. Cette dernière, plus connue sous le nom de Main-d'œuvre indochinoise (MOI), car elle ne prendra finalement en charge que des populations du Tonkin, constitue un exemple caractéristique du modèle de gestion autonome de main-d'œuvre coloniale captive. Si son organisation est largement improvisée durant le premier conflit mondial, un cadre législatif est progressivement mis en place entre les deux guerres. Un service chargé de la gestion de ces travailleurs est institué en 1926 puis complété en 1934. Avec la loi sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre<sup>27</sup>, est organisé au milieu des années 1930 le dispositif permettant la réquisition de la main-d'œuvre et l'emploi d'unités de travailleurs coloniaux encadrés en métropole par les services publics ou privés travaillant pour l'État. Entre 1939 et la fin des années 1940, quelque 20 000 de ces travailleurs requis seront déplacés, affectés à différents travaux, contrôlés par des

.....  
 27. *Organisation de la Nation pour le temps de guerre* (1952), Paris, Imprimerie du Journal officiel.

employeurs changeants. L'étape incontournable dans le périple de ces hommes reste le camp. Sous différentes formes, il constitue la dimension centrale de leur existence de travailleurs forcés. Ils sont tout d'abord orientés dans des camps, où une partie d'entre eux sont victimes d'une épidémie de méningite, avant leur transport vers la métropole. Puis le transfert jusqu'à Marseille qui prend plusieurs semaines, se fait à fond de cales. Après débarquement ils sont placés dans l'enceinte de la prison des Baumettes qui, récemment construite, n'accueille pas encore de prisonniers. Ils connaissent ensuite une multitude de casernements ou de camps selon que leur lieu de travail est fixe ou qu'il s'agit d'un chantier mobile mais ils doivent toujours organiser leur literie sans le moindre équipement fourni par la MOI. Ce type de regroupement ethnique, déjà en place durant la Première Guerre mondiale, est ensuite généralisé durant la Seconde Guerre mondiale avec les compagnies de travailleurs étrangers puis les Groupements de travailleurs étrangers (GTE)<sup>28</sup>.

---

### Un rapport des RG sur les travailleurs indochinois en 1946

Un rapport des RG sur les travailleurs indochinois présents à Marseille en 1946 donne à entendre les représentations des autorités et leur tradition de prise en charge :

*« La question indochinoise qui a présenté durant les deux dernières années une certaine importance au point de vue politique dans les Bouches-du-Rhône tend actuellement à perdre de son acuité dans ce domaine, pour au contraire devenir urgente en ce qui concerne le rapatriement des travailleurs encadrés et des tirailleurs qui se trouvent en France depuis sept ans. Alors que les tirailleurs sont*

.....

28. Sur les GTE se reporter à : Giraudier Vincent, Sauvageon Jean, Mauran Hervé, Serre Robert (1999), *Des indésirables. Les camps d'internement et de travail dans l'Ardèche et la Drôme durant la Seconde Guerre mondiale*, Valence, Éditions Peuple libre & Notre temps; Mauran Hervé (2000), *En surnombre. Un camp de travailleurs étrangers en France*, Valence, Éditions Peuple libre & Notre temps.

*arrivés en France avec un engagement de longue durée, les travailleurs encadrés (MOI) recrutés dans toutes les classes de la société, y compris les bas-quartiers et les prisons de Saïgon et de la Cochinchine, sont arrivés avec un contrat de travail pour six mois renouvelable. Il s'agit donc de gens venus en France pour un séjour qui devait être court. Il s'agit d'autre part d'éléments mauvais ou médiocres (à tel point que les autorités françaises d'Indochine ne souhaitent pas leur rapatriement). Ethniquement la grosse majorité est composée de Cochinchinois, d'Annamites et de Tonkinois, à l'exclusion des Moïs, Laotiens et Cambodgiens. C'est surtout parmi les premiers que l'on rencontre des hommes de main, ex-détenus de droit commun, en même temps que des intellectuels. Leur nombre dans le département a varié selon les mutations des compagnies. On peut estimer à 2000 environ les travailleurs MOI à Marseille. À ceux-ci doivent s'ajouter les 200 à 300 Indochinois libres, pour la plupart étudiants, navigateurs, ou commerçants vivant dans notre ville. La présence d'un camp important à Sorgues (Vaucluse), l'existence de compagnies de tirailleurs dans le département, la facilité avec laquelle les Indochinois voyagent expliquent qu'ils puissent se rassembler en nombre plus important quand il y a des manifestations<sup>29</sup> »*

Les stéréotypes sur le sujet colonial et sur l'Orient asiatique s'expriment dans cet extrait. S'expose aussi la perception des risques que leur présence induit en métropole, insécurité et subversion, déplacement incontrôlé et menaces politiques. Le rapport insiste aussi sur l'idée fondamentale d'un séjour de courte durée limité à la période d'utilité économique du requis, qui structure l'appel à la main-d'œuvre indigène en métropole et que l'on retrouve encore actuellement dans les discours sur l'immigration africaine et maghrébine.

Ces groupes indochinois ont été placés sous la responsabilité du ministère des Colonies et surveillés en raison de leur affectation inaugurale dans des cartoucheries, des arsenaux et des poudrières. Mais ils deviennent une menace après la fin de la

.....

29. « Rapport d'ensemble sur les milieux indochinois dans les Bouches-du-Rhône », 23 novembre 1946, Commissaire principal des RG Marseille, AD BdR, 148 W 188.

guerre d'abord politiquement puis d'un point de vue sanitaire et social et font à nouveau à ce titre l'objet de l'attention du ministère de l'Intérieur.

### Une ville ouvrière invisible

Les camps d'étrangers constituent un type original de ville ouvrière. Le travail, manuel essentiellement, est central dans la vie quotidienne des internés et des réfugiés au moins jusque dans les années 1950. Ensuite il est supprimé, notamment dans ses dimensions forcées ou obligatoires, en raison d'une évolution des sensibilités après la Seconde Guerre mondiale et la décolonisation. Pour les réfugiés il va rester un temps une solution d'intégration économique même au prix d'une ségrégation spatiale comme cela a été le cas dans les hameaux forestiers de Harkis. Puis, de nos jours, avec l'inversion de la relation à l'étranger dans les pays européens (le statut stable dont peut participer le droit au travail n'est plus un préalable à l'intégration, mais au contraire seuls les « gages » d'intégration peuvent dorénavant donner droit au travail) le travail n'est plus autorisé pour les demandeurs d'asile (depuis 1991). Le travail non déclaré reste néanmoins une part essentielle de la vie professionnelle des migrants notamment *illégalisés*<sup>30</sup>.

Sur la longue durée, le travail assure quatre fonctions dans les camps du point de vue des pouvoirs publics et de l'environnement social et économique. Il sert à occuper les internés car les autorités craignent leur oisiveté. L'inactivité a des conséquences sur leur état d'esprit et l'expérience militaire apprend que la « baisse du moral » entraîne des difficultés de gestion et un relâchement de la discipline. En cela il s'agit d'un dispositif disciplinaire temporaire. L'objectif n'est pas de transformer durablement les comportements des populations

.....

30. Samers Michael (2003), « Invisible capitalism: political economy and the regulation of undocumented immigration in France », *Economy and Society*, 32.4.

visées mais de les stabiliser le temps de l'internement. Cette absence de projet durable différencie clairement le travail en camp d'autres lieux historiquement dédiés au travail comme le système du *workhouse* qui couple la mise au travail et l'assistance<sup>31</sup>. L'activité laborieuse doit, en second lieu, permettre de minimiser le coût de la prise en charge et aussi de rendre utiles des « inutiles », en « surnombre dans l'économie nationale » selon l'expression des années 1930, en les faisant contribuer en situation de crise à un effort collectif de soutien et de défense de la Nation. Les internés et les réfugiés sont souvent mis à contribution pour construire ou aménager le centre d'internement ou d'accueil où ils doivent résider, sans pour autant pouvoir influencer sur les fonctions de leur habitat. L'improvisation pratique du regroupement et, plus généralement le manque de moyens, qui n'est pas contradictoire avec l'anticipation politique, impliquent que les utilisateurs finaux du camp se chargent de leur propre hébergement.

Le travail à l'intérieur du camp, souvent sous la forme d'ateliers spécialisés, permet aussi de pallier les insuffisantes dotations en matériel et en biens de première nécessité. C'est le cas pour les camps de l'épuration en 1944. L'activité des internés offre des biens en provenance de l'extérieur lorsque des équipes travaillent sur des chantiers de forestage et font ainsi bénéficier le complexe d'internement de bois et de charbon. Le camp est une réserve de main-d'œuvre. Des internés et des réfugiés sont employés comme ouvriers pour des tâches ingrates et difficiles voire dangereuses. Mais on trouve aussi des cas où les savoir-faire des internés représentent une ressource pour le camp (un médecin ou un tailleur internés pour assurer les soins ou retailer des vêtements usés) et pour son environnement immé-

.....  
 31. Crowther Margaret (1982), *The Workhouse System (1834-1929). The History of an English Institution*, Athens, University of Georgia Press; Polanyi Karl (1983), *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard; Rodriguez Jacques (2007), *Le pauvre et le sociologue. La construction de la tradition sociologique anglaise XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Ville-neuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

diat notamment dans les périodes de guerre et de pénurie lorsque ces compétences peuvent être utiles pour pallier l'absence des hommes mobilisés<sup>32</sup>. Dans les situations de conflit (Seconde Guerre mondiale et guerre d'Algérie) l'armée peut recruter des troupes supplétives directement dans les camps. Dernier point, le travail est une punition voire une rétorsion dans la tradition des travaux forcés et cela jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Soit les internés sont explicitement des ennemis et le travail forcé participe du châtiment comme c'est le cas pour les prisonniers de guerre, soit aucun grief n'est clairement formulé mais le travail est une contrepartie incontournable à l'intrusion sur le territoire et à l'appel à « l'hospitalité » nationale.

Dans l'ensemble cette main-d'œuvre d'internés ou de réfugiés est, à l'image de l'espace du camp, particulièrement flexible et malléable tout en restant dépréciée comme « incapable d'un travail soutenu », « inapte », « encline à l'oisiveté », etc. Elle n'est pas payée, et si elle l'est c'est quelquefois en nature ou bien les salaires sont versés directement à la direction du camp qui l'utilise pour le fonctionnement collectif et parfois à son propre bénéfice. Plus généralement ces activités sont non déclarées. Les exemples existent notamment dans la gestion des camps de travailleurs requis, et de populations spécifiques comme les Tsiganes, les Harkis et les Franco-Indochinois rapatriés, sans doute parce que, malgré les différences de leurs parcours, elles ont en commun de n'avoir pas « d'ailleurs » possibles.

Au CAFI de Sainte-Livrade dans le Lot-et-Garonne les réfugiés (essentiellement les femmes et les adolescents) ont été mis au travail clandestin dans les champs de légumes cernant le camp jusqu'au tarissement complet de cette main-d'œuvre. Ces carrières officieuses de travailleurs invisibles pour le compte des maraîchers locaux et de distributeurs nationaux

.....

32. Boitel Anne (2001), *Le camp de Rivesaltes 1941-1942, du centre d'hébergement au « Drancy de la zone libre »*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, Mare Nostrum; Grynberg Anne (1999), *Les camps de la honte, les internés juifs des camps français 1939-1944*, op. cit.

ont une double caractéristique: d'une part, elles ne sont pas déclarées et ne donnent droit à aucune couverture sociale et médicale (censée être assurée directement par le centre disposant d'une antenne sanitaire et sociale) mais, d'autre part, elles sont l'objet d'un chantage de la part des gestionnaires du centre qui interdisent les emplois déclarés sous peine d'expulser les ayants droit devenus solvables. Cette contrainte par le travail se retrouve en fin de cycle lorsque le centre a administrativement cessé d'exister mais que certains des habitants précarisés, réfugiées âgées et isolés démunis, dépendent du bon vouloir de la municipalité pour l'obtention d'un emploi aidé ou la réhabilitation minimaliste des baraques d'origine.

---

### L'arrêté Morlot de 1959

À partir de 1959, l'accueil et le recensement des Français rapatriés d'Indochine sont transférés du ministère des Affaires étrangères au ministère de l'Intérieur. Les centres d'accueil seront gérés dans le cadre de l'arrêté dit Morlot jusqu'au début des années 1980 avant un nouveau transfert cette fois aux municipalités. En voici quelques extraits qui montrent le caractère précaire, au sens de résiliable, et arbitraire de la prise en charge publique: « *Les familles rapatriées (démunies de ressources et n'ayant pas la possibilité de se loger par leurs propres moyens à leur arrivée en France) trouvent dans les centres d'accueil administrés par le Service des rapatriés d'Indochine, un hébergement provisoire de caractère essentiellement précaire et révoquant. L'hébergement n'est pas un droit. Il n'est accordé qu'en fonction de la situation des familles [...]. L'admission dans un centre est prononcée par le préfet. La mutation dans un autre centre d'accueil ou l'exclusion de tous les centres sont prononcées par décision ministérielle. Ces décisions sont exécutoires avec le concours de la Force publique si les personnes mutées ou exclues n'y obéissent pas de leur gré. [...] Les modifications pouvant intervenir en cours d'hébergement dans la composition des familles hébergées n'ouvrent pas droit à l'attribution de locaux supplémentaires. [...] Les chefs de ménages sont pécuniairement responsables de tous les objets mobiliers mis provisoirement à leur disposition. [...] La visite des logements peut être effectuée par le personnel*

*d'encadrement du centre. Les personnes hébergées sont tenues de faciliter ces contrôles. Aucune personne étrangère au Centre ne peut être accueillie par une personne hébergée sans autorisation préalable du gestionnaire. Des permis de séjourner pourront être accordés aux membres non hébergés des familles hébergées mais pour une durée n'excédant pas 30 jours. La famille accueillante (de personne séjournant sans autorisation) s'expose elle-même à une sanction analogue ou à une mutation dans un autre centre. Des mutations de centre à centre pourront être effectuées sur proposition de la direction de la main-d'œuvre pour faciliter le reclassement des chefs de famille sans emploi. Certaines mutations qui pourraient être jugées nécessaires au bon ordre, pourront être prononcées par le Préfet. L'exclusion des Centres sera prononcée contre les personnes dont l'hébergement aux frais de l'État ne paraît plus justifié. Ce sera le cas notamment : [...] Lorsque les moyens d'existence (salaire, retraite, pension) ou le train de vie (marques extérieures de richesse telles que voitures, appareils de télévision, machine à laver, frigidaires, etc.) sont incompatibles avec la condition d'assisté, hébergé aux frais de l'État. [...] lorsqu'il s'agira d'enfant de rapatrié, ayant atteint sa majorité, apte physiquement à gagner sa vie ou dont la présence au Centre est jugée inopportune à la suite de doléances motivées par sa conduite. [...] Indépendamment des poursuites [...] l'exclusion ou la mutation dans un autre Centre sera également prononcée pour sanctionner les actes suivants : dégradations, jeux d'argent, ivresse habituelle ou usage de stupéfiants, atteinte aux bonnes mœurs, violences ou incorrections, inobservations des instructions prescrites, manifestations déplacées ou susceptibles de troubler l'ordre dans le centre<sup>33</sup>. »*

Pour les migrants en général et plus particulièrement pour les populations en provenance des (ex) colonies, le travail constitue à la fois une justification centrale de la présence sur le sol du pays d'accueil et une manière de rendre invisible. Par conséquent, si le travail conditionne l'accès aux droits et aux biens, lorsque celui disparaît (licenciement, maladie, accident du travail, vieillesse) la légitimité du migrant est remise en cause.

.....

33. Arrêté du 20 mai 1959, ministère de l'Intérieur cité par Nguyen Léon, « Rapatriés d'Indochine. Cinquante ans d'oubli », *op. cit.*

L'absence de travail le fait apparaître alors dans l'espace public. Cette « apparition » est décisive dans les demandes de prise en charge des Algériens notamment après leur démobilisation en Région parisienne à la fin de la Première Guerre mondiale mais aussi dans les années 1970 à l'occasion de la longue grève de loyer dans les foyers de travailleurs.

Les camps d'étrangers entretiennent ainsi un rapport ambigu avec le travail. Formes minimalistes d'hébergement, ils participent d'une organisation professionnelle martiale qui peut, selon les circonstances, prendre le nom d'escouade, de commando, de compagnie, de groupement, à des fins d'exercice de diverses tâches rudimentaires, des emplois industriels dangereux non qualifiés, de l'extraction ou de l'excavation, de la viabilisation ou du gros œuvre de terrain militaire, du forage ou des récoltes. Ces activités sont souvent justifiées par des arguments culturalistes et ethniques surtout lorsqu'une main-d'œuvre féminine est utilisée dans les tâches textiles et de confection de tapis, ou encore la vannerie. Le travail de l'interné correspond en fait au même arbitraire que le placement en camp.

### **Mobilité et flexibilité dans et par les camps**

Ce placement discrétionnaire coïncide avec une grande flexibilité. C'est ce que l'on constate dans les modalités de transmission des compagnies de travailleurs requis indo-chinois d'une autorité administrative à une autre, au gré des événements et des affectations, en fonction des opportunités et des demandes. En effet l'encadrement de la main-d'œuvre requise en propose les services ici et là, à la manière d'une société de placement, et les travailleurs doivent se déplacer et s'adapter aux exigences des employeurs. Une fois un contrat collectif obtenu pour une compagnie, les ouvriers requis sont orientés vers un camp à proximité. Les compagnies formées de ces Vietnamiens initiés à la riziculture ont

été affectées à des travaux très pénibles et dangereux dans des cartoucheries et des poudreries entre 1938 et 1940. Puis, durant la guerre, les compagnies sont passées sous le contrôle du Commissariat à la lutte contre le chômage qui les a orientées vers des travaux forestiers et agricoles. Certaines ont été envoyées ensuite dans l'Indre et la Dordogne et d'autres sont chargées de réimplanter la riziculture aux Salins-de-Giraud en Camargue. Mais l'essentiel de leur activité a été celle du forestage. Tels des saisonniers permanents aux conditions de logement hors normes, ces travailleurs sont mis à la disposition d'employeurs privés dans plusieurs massifs forestiers (Alpes-Maritimes, Aveyron, Cévennes, Drôme, Provence). Puis les affectations industrielles redeviennent plus fréquentes notamment dans des poudreries à Sorgues (84) et à Saint-Chamas (13), Toulouse et Bergerac, dans l'industrie textile dans la région lyonnaise à Roanne, à Clermont-Ferrand chez Michelin, dans des carrières du Cantal, des tuileries de Charente et dans la chimie à Marseille et dans le Gard (Alès et Salindres)<sup>34</sup>. Ensuite les compagnies de travailleurs indochinois passent sous le contrôle des occupants allemands essentiellement pour la construction des défenses côtières en Méditerranée.

Après le départ des troupes allemandes, les compagnies sont utilisées sur différents chantiers : vendanges dans les régions viticoles, débarquement de matériel pour les autorités alliées, etc. Les conditions de travail s'améliorent en se stabilisant entre la Libération et leur rapatriement en 1948 lorsque certains membres des compagnies indochinoises sont embauchés dans les entreprises de réparation navale de Marseille, la Ciotat et Port-de-Bouc. Mais si ces ouvriers se mobilisent ou tombent malades les autorités trouvent que leur coût est trop élevé comme le montre cet extrait d'un rapport de 1946 sur leur

.....

34. Des camps de travailleurs indochinois existent aussi à Belfort, à Bias (Lot-et-Garonne), à Cambrai, à Dunkerque, à Metz, à Maubeuge, etc.

situation : « *De nombreux éléments viennent renforcer l'urgence du rapatriement de ces Indochinois. D'une part l'approche de l'hiver rend particulièrement pénible le séjour dans les baraques pour des malades extrême-orientaux qui supportent mal notre climat. D'autre part les malades coûtent fort cher. En plus de la prime d'alimentation, un grand nombre d'entre eux dont la maladie est imputable au service touchent une demi-prime de travail et les autres une indemnité de chômage. Ces dépenses sont sans contrepartie aucune car ces Indochinois ne fournissent aucun travail.* »<sup>35</sup>

L'illusion de légitimité de la présence indigène sur le sol métropolitain ne résiste pas à l'arrêt du travail. Sans emploi, sans exploitation possible de cette main-d'œuvre coloniale, même au rendement systématiquement déprécié, les pouvoirs publics s'inquiètent à nouveau des risques et des coûts politiques de la présence des coloniaux. En effet selon le ministère de l'Intérieur seul le labeur, contrepartie à la prise en charge par l'État, permet le contrôle : « *Il faut alléger la charge de l'État et affecter les travailleurs indochinois groupés dans des camps à des entreprises industrielles et agricoles. Ils pourront alors participer aux dépenses de leur entretien. On ne saurait admettre que ces travailleurs restent inemployés, d'autant plus que ce sont précisément ceux d'entre eux qui se sont livrés à l'oisiveté qui ont provoqué des incidents. L'expérience a prouvé au contraire que ces Indochinois mis au travail se comportaient d'une manière satisfaisante.* »<sup>36</sup> Le préfet répond que lorsque ces travailleurs se mobilisent, leur valeur décroît. « *Cette main-d'œuvre est pratiquement inutilisable. Elle est en effet refusée par tous compte tenu de la mauvaise réputation dont jouissent les intéressés qui sont considérés à juste titre comme des agitateurs professionnels.*

.....

35. Rapport sur l'évolution de la situation dans les milieux indochinois de Marseille, Service départementale des Renseignements généraux, 23 novembre 1946, 148 W 188 AD BdR – sous dérogation.

36. Circulaire 290 du 28 juin 1947, Direction des étrangers, ministère de l'Intérieur, AD BdR, 148 W 188.

[...] *Il devient particulièrement urgent avant toute autre mesure, d'éloigner de Marseille un camp de Vietnamiens travaillés par des propagandes subversives et qui constituent un danger permanent pour l'ordre public et la population.* »<sup>37</sup> Le cycle du camp qui conduit vers l'expulsion ou le rapatriement se referme ainsi comme il avait commencé par une déportation ou un déplacement forcé.

### Des territoires de friches industrielles

Les lieux d'implantation des camps (carrières, gravières, mines mais aussi fours à chaux, forges, poudreries, moulins, salines) et les environnements géographiques (déserts, forêts, zones marécageuses, plages) donnent des indications sur les conditions de vie et sur les représentations symboliques de ces espaces toujours en lien avec l'univers du travail. Le type de pénurie organisée qui fonctionne dans les camps, que l'on peut rapprocher du « modèle Babar » à Célesteville et de différentes formes de patronage sans salaire<sup>38</sup>, renvoie à la forme « proto-industrielle » de la fabrique dispersée, de la forge clairière, et plus largement des manufactures rurales et des industries domestiques<sup>39</sup>. Le travail et la production réalisés dans les camps d'internement et les casernements ne sont intégrés que ponctuellement à l'économie globale.

C'est une différence de taille avec, par exemple, les techniques et surtout l'idéologie des groupements résidentiels de l'industrie minière sud-africaine dans le système de l'Apartheid<sup>40</sup>

.....

37. Courrier du préfet des BdR au ministère de l'Intérieur, 23 juillet 1947, dossier « Manifestations Vietnam », AD BdR, 148 W 188.

38. Morice Alain (1999), « Recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains : méthodes et interprétations », *op. cit.*, p. 141.

39. Verret Michel, avec P. Nugues (1982), *L'ouvrier français. Le travail ouvrier*, Paris, Armand Colin, p. 24.

40. Dunbar T. Moodie with V. Ndatshe (1994), *Going for Gold. Men, Mines and Migration*. *op. cit.*

ou encore des camps de travail forcé pour la mise en valeur de l'espace colonial<sup>41</sup> même si la myriade de lieux d'internement sur le territoire métropolitain français en partage certaines caractéristiques. En effet les institutions publiques qui gèrent ces espaces n'ont pas véritablement de culture économique structurée en la matière, quand bien même il s'agit d'appendices du ministère du Travail. Au contraire pointent des représentations du travail comme activité impure<sup>42</sup> et l'envoi dans les marges désertiques et forestières semble participer d'un processus paradoxal de purification<sup>43</sup>. On peut esquisser une comparaison socio-historique des caractéristiques du travail des internés ou des réfugiés avec celles du travail et de la situation des travailleurs dits « irréguliers » dans le contexte européen actuel<sup>44</sup>, qui exercent dans des secteurs d'emplois comparables avec ceux évoqués ci-dessus (BTP, construction navale, agriculture, textile) et marqués par des conditions de travail similaires, de faibles qualifications, une sensibilité forte à la conjoncture, des chantiers mobiles et à durée aléatoire.

.....

41. Bernault Florence (dir.) (1999), *Enfermement, prison et châtimeut en Afrique. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, *op. cit.* ; Fall Babacar (1993), *Le travail forcé en Afrique Occidentale française, (1900-1945)*, *op. cit.*
42. Le Goff Jacques (1999) *Un Autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, p. 89.
43. Harrison Robert (1992), *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion ; Le Goff Jacques (1999) *Un Autre Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 495.
44. Marie Claude-Valentin (1999), « Emploi des étrangers sans titre, travail illégal, régularisations : des débats en trompe l'œil », Dewitte Philippe (dir.), *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

## Identifications, assignations et résistances

Les catégories sociales et politiques prolifèrent dans les camps d'étrangers et sont transitives. Les populations sont initialement indifférenciées parce qu'essentialisées et regroupées sur la base d'une dangerosité supposée (collaborateurs, étrangers menaçant la sécurité de l'État, rebelles) ou de catégories ethniques infériorisées (Orientaux, Africains, Kabyles, ou Chinois). Les internés sont l'objet des procédures d'identification et de sélection qui, schématiquement, vise à distinguer « le bon grain de l'ivraie » sur la base de grilles d'analyse essentiellement policières et, de manière plus anecdotique, économiques. Des divisions sociales et ethniques réapparaissent aussi progressivement dans la gestion quotidienne des camps et viennent complexifier les premières séparations. Le traitement des internés s'apparente à un modèle hygiéniste et paternaliste de politique sociale minimaliste et se traduit par des séparations spatiales, des isolements, des circuits de déplacement distincts.

Organisés en complexes, mettant en réseau différents espaces, les camps d'étrangers permettent la réalisation d'une opération complète d'identification et de classement social. Elle consiste en une dé-différenciation des populations, voire d'universalisation momentanée dans le creuset des camps puis une re-différenciation par la constitution de catégories administratives. Ces dernières peuvent combiner des critères très variés

liés au genre, à la nationalité, à l'âge, à la pathologie ou à la dangerosité, et se traduisent ensuite dans les faits par des modes de prise en charge et de répartition territoriale particuliers selon que la population a été ethnicisée, criminalisée ou re-intégrée. Non seulement le complexe internemental donne lieu à une prolifération de catégories administratives mais les conditions de vie provoquent aussi une transformation des caractéristiques sociodémographiques des habitants. D'un point de vue identitaire la déterritorialisation entraîne une dilution des référents géographiques et nationaux à laquelle contribuent les effets de la dépolitisation du statut de réfugié. Il faut ajouter les conséquences des stratégies de survie qui poussent à l'adoption d'identités d'emprunt et à des reconstitutions d'histoires de vies qui finissent par agir en profondeur sur les cadres identitaires.

### Le domaine de l'indésirable

« Paria » convient pour décrire la condition de l'interné ou du réfugié dans un camp d'étrangers dans la mesure où des techniques identiques de mise à distance sont utilisées contre les suspects ou les migrants qui les rendent implicitement intouchables<sup>1</sup>. Mais d'un point de vue sociologique et anthropologique, la distinction des cibles potentielles de l'internement entre « indésirables<sup>2</sup> » et « bouches inutiles », expressions utilisées par les médias et les pouvoirs publics dans les années 1930 notamment, est elle aussi heuristique et permet de rendre compte de la transitivité à l'œuvre dans les camps en particulier et dans le logement contraint plus généralement. Les indésirables regroupent ceux qui sont suspectés d'être des menaces pour l'État ou sont perçus comme des nuisances pour la société. Ce « risque »

.....

1. Bernardot Marc (2003), « L'interné, un paria au xx<sup>e</sup> siècle », *Tumultes*, 21-22.
2. Arendt Hannah (1997), *Les origines du totalitarisme, l'Impérialisme*, op. cit., p. 243. Noiriol Gérard (1992), *Population, immigration et identité nationale en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette; Schor Ralph (1985), *L'opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne.

peut être presque indifféremment stratégique, politique, sanitaire, socioéconomique ou encore racial et moral<sup>3</sup>.

Cette désignation négative exprime d'une part l'idée d'une absence de choix, ou d'un choix forcé, de ces populations par la collectivité nationale et par l'État – elles ne sont pas invitées et d'autre part le sentiment d'une présence qui s'impose et outre-passe l'hospitalité du pays d'accueil, ce qui est potentiellement lourd de conséquences en terme d'attitudes et de comportements futurs vis-à-vis des accueillis<sup>4</sup>. La transformation de nationaux en indésirables (les Alsaciens, Lorrains et Mosellans, les Tsiganes, les Juifs, les « coloniaux »...), participe d'un raisonnement identique vis-à-vis de ces pseudo-groupes qui sont l'objet d'un doute sur leur appartenance, qui les rend suspects et qui stigmatise leur éventuelle absence de loyauté vis-à-vis de la nation.

La formule freudienne de « l'inquiétante étrangeté » caractérise bien cette perception d'une menace d'autant plus déstabilisante qu'elle provient d'un « intime », déjà présent à l'intérieur de la communauté<sup>5</sup>. Et, le plus souvent, les discours publics combinent plusieurs dimensions de stigmatisation comme l'ont montré les nombreux travaux sur la criminalisation<sup>6</sup> actuelle et passée tant médiatique<sup>7</sup> qu'institutionnelle<sup>8</sup> des

- .....
3. Par exemple une note des Renseignements généraux de Marseille qui liste nominativement des « intellectuels » parmi les « Indochinois non encadrés » recommandée de faire « attention aux mariages avec des Européennes ». Commissaire en chef 5<sup>e</sup> section RG, 9 juillet 1947, Dossier « Vietnam indochinois 1946 », AD BdR, 148 W 188.
  4. Derrida Jacques (1997), *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy; Gotman Anne (2001), *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, PUF, Paris.
  5. Freud Sigmund (1993), *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard.
  6. Sur l'expression « criminalisation de l'immigration » on peut se reporter à Poiret Christian (2003), « Criminalisation de l'immigration et sociologie des relations interethniques », *Hommes et migrations*, 1241.
  7. Gastaut Yvan (2000), *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Seuil, *op. cit.*; Guillaumein Colette (2002) *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard; Mucchielli Laurent (2001) *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte; Schor Ralph (1985), *L'opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, *op. cit.*
  8. Fassin Didier, Quiminal Catherine, Morice Alain (1997), *Les lois de l'inhospitalité*, La Découverte, Paris; Palidda Salvatore (2000), *Polizia postmoderna. Ethnografia del nuovo*

étrangers en France (insécurité, menace extérieure, envahissement, risque sanitaire, moral, biologique). Les camps occupent une place centrale à l'intérieur du dispositif qui vise à mettre « hors d'état de nuire » ces populations avec des modalités de surveillance spécifiques, des arrestations et des procédures d'internement ciblées, des gammes d'interdictions de séjour ou de résidence, des variétés d'obstacles à l'exercice de certaines activités ou encore des façons de tenir à l'écart le plus complètement de la détention jusqu'à l'expulsion, la reconduite à la frontière et au rapatriement. Comme l'exprime sèchement le directeur général de la Sûreté nationale en 1960, l'objectif de sécurité publique est atteint à partir du moment où les personnes considérées comme dangereuses sont assignées à résidence surveillée dans un centre<sup>9</sup>.

### La zone grise des bouches inutiles

L'expression « bouches inutiles » désigne les populations gênantes de par leur seule présence sur un théâtre d'opérations militaires et par extension sur l'ensemble d'un territoire<sup>10</sup>. Certaines populations sont réputées inutiles parce qu'elles ne peuvent subvenir à leurs propres besoins dans des circonstances exceptionnelles et leur survie dépend alors de la commu-

.....

*controllo sociale*, Milano, Feltrinelli Editore; Schor Ralph (1996), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin; Wacquant Loïc (1999), *Les prisons de la misère*, Raisons d'agir éditions, Paris; (1999) « Des "ennemis commodes". Étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129; (2004), *Punir les pauvres, Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Agone, Marseille.

9. Instruction du directeur général de la Sûreté nationale aux différents préfets concernés, « concernant l'organisation et la surveillance des centres d'assignation », 12 janvier 1960. CAC MI 1977 0381 art. 11.
10. Il s'agit d'une expression classique pour désigner les personnes qui dans une ville assiégée ne peuvent être d'aucune utilité pour la défense de la place. Plusieurs auteurs comme Octave Mirbeau et Simone de Beauvoir l'ont utilisée à propos des personnes âgées. « Les bouches inutiles », Mirbeau Octave, *L'Écho de Paris*, 25 juillet 1893; « Les Bouches inutiles », Beauvoir (de) Simone, (1972), Paris, Flammarion.

nauté nationale. Cette notion de « bouches inutiles » recouvre le plus souvent des familles devenues « indigentes » et souvent présentées par la presse comme étant « en surnombre » et faisant peser un poids excessif à la collectivité. C'est durant l'entre-deux-guerres que cette catégorie a été le plus employée. L'afflux vers la France de réfugiés arméniens puis sarrois, espagnols et juifs d'Europe de l'Est, parmi d'autres, fut perçu comme un surcoût et un « fardeau » économique. En « collant » à ce type de discours et de situation, les autorités cherchent à limiter la diffusion de cette pauvreté étrangère sur le territoire, et à éviter qu'ils ne concurrencent les nationaux sur le marché du travail. Ils craignent de plus que leur prise en charge ne grève les budgets sociaux au niveau local ou national.

Le placement dans des camps installés dans des départements périphériques du pays ou à proximité de gares frontières est pensé pour faciliter le rapatriement vers les pays d'origine ou l'expulsion. La durée de l'accueil doit être la plus brève possible. Dans les années 1930 comme dans la période actuelle, un autre aspect vient se greffer sur cette perception de la présence « inutile » de l'étranger pauvre. Il s'agit de l'idée que ces réfugiés sont coupables d'un double abus. Non seulement, ils abusent, en profitant trop de la sollicitude et de la compassion de leur hôte mais plus grave encore, ils l'abusent, en falsifiant les raisons réelles de leur présence et le cas échéant les titres de séjour.

---

### L'arrivée des réfugiés arméniens à Marseille en 1922

Une note de 1923 de la Sûreté générale demande aux autorités locales de « *s'opposer le plus possible au départ sur Paris des réfugiés arméniens arrivés en France par Marseille* »<sup>11</sup>. Cette préoccupation qui vise à éviter la dispersion des réfugiés les poursuivra jusqu'au début des années 1930. À l'inverse les autorités locales

.....

11. Bureau service central des cartes d'identité des étrangers, Sûreté générale, ministère de l'Intérieur, 25 décembre 1923, AD BdR, 4 M 1195.

refusent l'idée d'une concentration des réfugiés dans le périmètre dont elles ont la charge.

Un courrier adressé en 1923 par le maire de Marseille au préfet des Bouches-du-Rhône pour dénoncer la croissance du nombre de réfugiés arméniens et « orientaux » donne à entendre les différents éléments constitutifs du rejet, et l'assimilation des réfugiés à des « troupes » militaires envahissantes et en nombre croissant, les risques sanitaires et l'absence de perspective de travail pour ces étrangers. Il envoie littéralement une « fin de non-recevoir » : *« J'ai l'honneur de signaler à votre attention le courant d'immigration qui se dirige, déjà, depuis quelques semaines, de l'Orient, et notamment des provinces turques, vers Marseille. Les troupes d'immigrants qui sont actuellement dans nos murs sont formées, en majeure partie, de Syriens et d'Arméniens, représentant ensemble, une population de plus de 2 500 individus. Au surplus, nous avons tout lieu de craindre que ce nombre déjà troublant, ne s'augmente, pour ainsi dire, de jour en jour, et je vous serais extrêmement obligé si vous vouliez bien informer le gouvernement de cette situation intolérable pour l'hygiène de notre ville. J'ai l'honneur, enfin, de solliciter de vous que vous vouliez bien prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire toute immigration nouvelle, comme aussi de disperser, hors de Marseille ces étrangers, qui en aucune façon et jamais ne pourront trouver, chez nous, un travail leur permettant de vivre<sup>12</sup>. »*

Les discours et les modalités de prise en charge des réfugiés arméniens sont à ce titre très connectés. *« Les Arméniens ne sont pas recherchés par les industriels ou les agriculteurs, de sorte qu'ils restent sans emploi, le bureau de la main-d'œuvre ne pouvant leur en fournir<sup>13</sup>. »* À cette inappropriation et à l'idée d'une inaptitude au travail s'ajoute la crainte de l'envahissement et de la colonisation, toujours présente : *« Un certain nombre de réfugiés arméniens et russes à Marseille se sont fixés dans ces locaux (les camps de réfugiés), constituant ainsi une véritable colonie.<sup>14</sup> »* La transitivité entre ces catégories corrélées deux à deux correspond au fonctionnement des camps comme des opérateurs de classement social. Les ques-

.....

12. Maire de Marseille au préfet des Bouches-du-Rhône, 19 octobre 1923, AD BdR, 4 M 1194.

13. Commissaire spécial de Marseille, police des chemins de fer et des ports au préfet des Bouches-du-Rhône, 23 octobre 1923, AD BdR, 4 M 1194.

14. Président du conseil au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 mars 1925, AD BdR, 4 M 1194.

tions sanitaires sont centrales dans la perception et le traitement des réfugiés. Après avoir fait effectuer des « *opérations régulières de vaccination, désinfection, épouillage et étuvage, le visa des passeports et la délivrance des passeports sanitaires* » dans l'île du Frioul au large de Marseille une commission d'hygiène propose l'évacuation des réfugiés arméniens vers le Maroc à défaut de pouvoir créer de nouveaux camps<sup>15</sup>.

Les deux catégories anthropologiques et sociales d'indésirables et de bouches inutiles ne sont pas figées et les passages de l'une à l'autre sont possibles. L'appréhension par le groupe majoritaire évolue avec le temps. Car le passage par le camp d'étrangers provoque, notamment en coupant les individus de tout réseau social passé ou potentiel, une transformation de la « menace » en « dépendance » selon un processus typique d'un État providence intervenant sur ses marges sociales. À l'inverse le regroupement d'un grand nombre de dépendants dans un lieu clos en fait rapidement des menaces potentielles d'un point de vue sanitaire ou politique. Dans un cas comme dans l'autre la mise à l'écart dans un camp valide doublement les constructions sociales et ethniques des médias ou des pouvoirs publics, d'une part en regroupant et en essentialisant artificiellement les populations selon des origines et des attitudes supposées et d'autre part en permettant l'expression de comportements différenciateurs et la matérialisation des frontières sociales.

Lors de l'arrivée dans un camp, les réfugiés comme les internés sont littéralement « sans provisions », c'est-à-dire non seulement sans réserves de nourritures ou de biens de première nécessité mais aussi sans possibilité de s'en procurer par leurs propres moyens. Cette situation les rend dépendants des autorités qui les accueillent. Celles-ci doivent donc pourvoir immédiatement à l'ensemble de leurs besoins vitaux. Le cas de figure

.....

15. Rapport de la commission d'hygiène, 18 octobre 1923, AD BdR, 4 M 1194.

de l'exposition des internés ou des réfugiés à des conditions d'existence qui provoquent la mort de masse peut être l'objectif visé dans un système totalitaire mais il n'est pas envisageable dans un système démocratique sauf en cas de chaos institutionnel. C'est l'intrigue de *L'aveuglement*<sup>16</sup> où les pouvoirs publics, dépassés par une pandémie fulgurante, ouvrent des centres de quarantaine, ne parviennent pas à les gérer et abandonnent les internés à leur sort.

Quelques cas rappellent les risques et les effets d'engagement inhérents à la forme camp en matière d'épidémie. En 1919, la quasi-totalité du millier d'ouvriers chinois du camp de Noyelle (Somme) travaillant pour l'armée britannique, meurent de la grippe espagnole et sont enterrés sur place. En 1939, plusieurs dizaines d'hommes, parmi des milliers de brigadistes espagnols démobilisés et placés dans le camp de fortune installé à Septfonds (Tarn-et-Garonne), meurent de dysenterie en raison des très mauvaises conditions sanitaires<sup>17</sup>. Dans les deux cas, la mémoire du camp traverse le temps grâce à l'existence d'un cimetière spécifique des internés, distinct du cimetière municipal. Certains camps et villages de regroupement installés en Algérie, entre les années 1930 et les années 1960 (Berrouaghia, Djelfa, Palestra entre autres exemples) proposent des conditions de vie exécrables qui provoquent des décès parmi les internés. Cependant il s'agit-là de situations de conflits et de camps très excentrés, gérés ou encadrés par des militaires. Cette exposition, éventuellement délibérée, à la mort n'est observée que dans quelques camps « noirs »<sup>18</sup>.

.....

16. Saramago José (2000), *L'Aveuglement*, *op. cit.*

17. Cohen Monique-Lise et Malo Éric (1994), *Les camps du sud-ouest de la France. Exclusion, internement, déportation, 1939-1944*, *op. cit.*, p. 39

18. Barrat Denise et Barrat Robert (2001), *Algérie, 1956. Livre blanc sur la répression*, (textes et documents réunis par), La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, Alger, Éditions Barzakh, p. 22.

## Une institution de pénurie

Néanmoins l'extrême dénuement matériel des internés, dont la prise en charge dépend des possibilités d'une institution de pénurie, a été présenté, à partir des camps de concentration, comme l'élément central d'une biopolitique moderne. L'État peut, au-delà du monopole de la violence, décider de la vie et de la mort de ces sujets, tout particulièrement dans le cas d'une dépendance totale<sup>19</sup>. Mais dans un régime démocratique, l'activité de gestion des espaces non carcéraux de confinement consiste paradoxalement à faire face aux conséquences de l'exposition des populations confinées à des mauvaises conditions de vie. Si l'internement ne suscite pas systématiquement des réactions publiques et des mobilisations collectives, des décès en série dans un centre d'internement ou de rétention provoqueraient inmanquablement une mise en cause du recours des autorités à ces mesures.

C'est pourquoi les gestionnaires de ces sites doivent veiller à maintenir en vie les populations qui y sont placées. De plus, lorsque l'internement ou la rétention sont intégrés à la loi dans le cadre démocratique, c'est essentiellement la question de la « décence » des espaces de confinement qui est mise en avant par les consciences politiques, les institutions indépendantes, les associations et les organisations internationales ou non gouvernementales<sup>20</sup>. L'effet de dépolitisation est important et il contribue à une normalisation de la situation d'exception en termes sanitaires et de conditions de vie qui à son tour favorise la légalisation de la mise à l'écart<sup>21</sup>.

.....

19. Agamben Giorgio (1997) *Homo sacer I, le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p. 188.

20. Voir dans la période récente, voir Mermaz Louis (2001), *Les geôles de la République*, Paris, Stock.

21. Mezzadra Sandro, Brett Neilson (2003), « Né qui, né altrove. Migration, Detention, Desertion », *Borderlands ejournals*, 2.1, disponible sur [www.borderlandsejournal.adelaide.edu.au/vol2no1\\_2003/mezzadra\\_neilson.html](http://www.borderlandsejournal.adelaide.edu.au/vol2no1_2003/mezzadra_neilson.html). Consulté le 12 novembre 2007.

La première étape de la prise en charge sanitaire et sociale consiste à distinguer les réfugiés ou les internés les uns des autres pour les prendre en charge dans une forme minimale mais indispensable de politique assistantielle. Si la morphologie sociale d'un camp semble *a priori* homogène lorsque les pouvoirs publics ouvrent un lieu d'accueil ou d'internement, ceux de la période de la Libération et de la guerre d'Algérie, comme bien d'autres, montrent en fait le contraire. Dans le premier cas, il s'agit normalement d'individus suspectés de collaboration avec l'occupant allemand<sup>22</sup>. La réalité est plus complexe, car s'y succèdent des populations très différentes et le camp change de fonction au gré des flux. Une incertitude pèse constamment sur la réalité du peuplement qui donne lieu à la multiplication des catégories utilisées pour décrire l'interné. Est-il homme ou femme, français ou allemand, collaborateur politique ou sexuel, trafiquant du marché noir, prisonnier de guerre ou civil, « indésirable » ou « bouche inutile » ? L'arrivée de civils étrangers quelques mois après l'ouverture nécessite la mise en place de nouvelles structures, comme par exemple une « *nursery* » rudimentaire, pour accueillir « *un pensionnaire de 60 jours* ».

Mais la mise en dépendance est telle que peu à peu le centre de séjour surveillé de Saint-Mître se transforme en asile pour indigents. Comme des détenus isolés ne reçoivent pas d'aide, un comité d'entraide local pour « nécessiteux » est créé et la Croix-Rouge internationale adresse des colis aux internés. Ceux d'entre eux qui ne peuvent faire valoir de contacts extérieurs se trouvent bloqués à l'intérieur du camp. Les plus faibles d'entre eux s'y sédentarisent, comme pourraient le faire des « assistés sociaux » dans un parc de logement social dégradé. Comme les foyers de travailleurs à proximité de structures psychiatriques ont reçu depuis les années 1990 de nombreux malades en raison de fermeture de lits d'hôpitaux<sup>23</sup>, les camps

.....

22. Bernardot Marc (2005) « Au cœur de Saint-Mître » *op. cit.*

23. Bernardot Marc (2001), « Le vieux, le fou et l'Autre: qui habite encore dans les foyers? », *op. cit.*

d'étrangers peuvent être détournés de leur fonction première pour servir de solutions de remplacement à d'autres institutions sociales incapables d'assurer leur mission ou dont les principes de gestion et d'accueil ont changé pour devenir plus restrictifs. Un processus similaire est observable dans les camps d'internement de l'épuration. Certains internés souffrent de graves problèmes « psychiatriques » non pas seulement à cause de la vie recluse mais parce que les troupes alliées utilisent les camps comme un moyen d'écarter des civils malades ou aliénés de la zone des combats. Un berger lorrain illettré interné à Saint-Mître en 1945 a été arrêté par les troupes américaines alors qu'il se trouvait avec son troupeau dans la zone de feu. Lors de son interrogatoire, ses propos sont qualifiés d'incohérents et il est considéré comme irresponsable. L'internement fera dans son cas fonction de solution d'attente jusqu'au moment où la ligne de feu sera assez éloignée de son village pour lui permettre d'y retourner.

### **Un discours hygiéniste et une assistance médicale rudimentaire**

Par ailleurs certains des camps d'étrangers, à l'instar des foyers de travailleurs, donnent lieu à un discours hygiéniste sévère dont l'application est censée protéger à la fois la population générale environnante et le public ciblé. Cela se traduit par une attention particulière à l'hygiène corporelle, l'entretien du linge et des baraques, qui occupent une part prépondérante des règlements intérieurs. Dans les faits, la pénurie qui prévaut dans ce logement contraint se traduit par des très mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité sauf dans quelques espaces présentés comme des vitrines à l'opinion. L'État hygiéniste et providentiel qui n'assure pas réellement le minimum de « décence » aux « rebuts » peut être alors pris en défaut. Cela rend aussi nécessaire une assistance médicale rudimentaire et dans les camps d'internement c'est parfois un médecin lui-même interné qui assure la veille sanitaire. Hormis les blessures et les troubles

éventuels dus au transfert après l'arrestation, les premiers soucis de santé des internés sont simples comme des refroidissements ou des affections cutanées en raison du manque de moyens de chauffage et de savon. Progressivement le tableau clinique se complique avec l'allongement des carrières d'internés.

C'est le cas dans les camps de la guerre d'Algérie quand la cible de la politique d'internement est l'Algérien en métropole qui apporte de l'aide à la rébellion. Si la police identifie dans les camps des « *ennemis irréductibles* », les archives laissent apparaître de multiples catégories d'internés, créées par le fonctionnement même du centre d'assignation. L'assigné prend alternativement les figures du migrant de travail rendu oisif qu'il faut occuper, du musulman dont il faut respecter la pratique religieuse, du malade qu'il faut soigner, etc. L'assignation qui se poursuit sans fin fragilise les individus. Et si certains internés sont soutenus financièrement par leur famille ou par le FLN, d'autres, simples prolétaires, ouvriers du bâtiment à Paris ou mineurs de Gardanne, ne sont pas ou peu aidés. Ils constituent rapidement une population d'« indigents » dont la direction officielle de la police, et celle, officieuse, du FLN se disputent la prise en charge. Cette fragilité se répercute sur la demande de soins qui ne cesse de croître.

Des épidémies de grippe affectent massivement les internés et le personnel, ce qui génère d'importantes difficultés de gestion. La tuberculose est aussi une préoccupation centrale de la direction qui déclenche une campagne de dépistage radio. Celle-ci rencontre une opposition si forte qu'elle doit être imposée par la force avec un quadrillage systématique du camp par des compagnies de CRS qui protègent les équipes médicales. Le préfet demande en outre des vaccinations de masse contre la typhoïde, la diphtérie et le tétanos, le typhus exanthématique et la variole. Le service de santé du centre d'assignation va se développer sans cesse jusqu'à assurer près de 40 000 consultations par an. Mais de plus en plus de malades atteints de tuberculose, de pleurésie, d'ulcère, de diabète, de cirrhose doivent être libé-

rés pour raison médicale. Il ne faut pas que leur décès éventuel puisse intervenir dans le cadre de l'internement. La direction doit faire face malgré tout à plusieurs suicides et des automutilations d'internés. Ceux qui sont diagnostiqués comme souffrant de psychoses, de chorées et d'autres troubles mentaux sont envoyés vers des établissements psychiatriques<sup>24</sup>.

L'ennemi politique se transforme en malade démuné et en victime potentielle. Plusieurs notes officielles manifestent le rapprochement entre préoccupations policières et sanitaires dans le cadre racisé de la médecine coloniale. « *La présence des Nord-Africains dans les centres pose des problèmes relatifs à l'état sanitaire; deux sont particulièrement importants: la prévention des maladies épidémiques et le dépistage de la tuberculose*<sup>25</sup>. » « *En général ces mesures sanitaires sont bien accueillies et sont suivies. Mais dans chaque groupe le médecin se heurte à cinq ou six réfractaires, en général des primitifs, des arriérés qui éprouvent des craintes quant au principe de la vaccination. Il ne faut trouver dans cette attitude aucun élément de rébellion*<sup>26</sup>. » L'appréhension de la folie indigène et les catégories nosologiques spécifiques pour la désigner ne sont pas nouvelles. La police, comme les services sanitaires, a une expérience de la « sinistrose » arabe<sup>27</sup>. Une partie de la psychiatrie moderne s'est développée à partir de ces cas en collaboration avec la police ayant développé des activités spécialisées pour faire face aux dégâts de l'acculturation.

Cette combinaison d'éléments propres aux camps d'étrangers – attribution et prolifération des catégories, mise en

.....

24. Rapports mensuels du service de santé du médecin-chef du CAR (1961). CAC MI 1977 381, art. 12.

25. Préfet de l'Aveyron au directeur du CAR, 10 septembre 1959. CAC MI 1977 381, art. 12.

26. Directeur du CAR au préfet de l'Aveyron, 14 septembre 1959. CAC MI 1977 381, art. 12.

27. Douville Olivier (1985), « D'un questionnaire préalable sur la notion de sinistrose », *Les Nord-Africains en France*, M. Morsy (dir.), Publications du CHEAM, Paris, p. 64; Sayad Abdelmalek (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Liber, Seuil, p. 266

dépendance et exposition à des conditions de vie très précaires, fonctionnement de pénurie et discours de politique assistancielle hygiéniste et coercitive –, en font des territoires proprement biopolitiques.

### **Les camps : des espaces politiques et de mobilisations des internés**

Les camps d'étrangers constituent des espaces politiques. Ils sont en effet le théâtre de mobilisations des internés qui y sont placés alors même qu'ils ont pour objectif de les tenir en dehors du politique. Les pouvoirs publics qualifient l'espace et ses occupants à partir de lexiques militaires, sanitaires ou sociaux-humanitaires. Mais lorsque des internés parviennent à se mobiliser ou à réutiliser leur savoir-faire militant pour contrer l'organisation policière, cette dernière doit opérer des compromis et accepter une coopération dans la gestion effective du camp. Les internés font la démonstration de capacités de mobilisation dans des situations de survie, dans un mouvement qui contribue à subvertir les frontières des camps et au final à en mettre en cause le fonctionnement. Entre les administrateurs et les internés se développent des conflits et des coopérations originales, des recompositions permanentes, des formes de résistances aux répertoires d'action variées.

Les camps, censés mettre des individus hors-jeu politique, deviennent alors des enclaves où s'expriment des exigences qui vont des demandes d'amélioration des conditions de vie jusqu'à l'attribution explicite de droits politiques. Ces mouvements d'internés ou de réfugiés placés dans des camps sont *a priori* des mobilisations très peu visibles. Soit les internés sont des étrangers et leur parole dans l'espace public n'est pas légitime soit ce sont des nationaux mais leur protestation s'exprime dans des circonstances de déni de leur citoyenneté ou de violente répression. Ces mouvements ne sont pourtant pas totalement

coupés du monde. Quelques travaux ont montré que les révoltes pouvaient à la fois être en lien avec l'extérieur et influencer sur lui, y compris dans les situations extrêmes du Goulag soviétique des années 1960<sup>28</sup>, et que le placement en camp pouvait conduire soit à une radicalisation<sup>29</sup> soit à une recomposition identitaire et le passage de l'infra-politique à l'expression efficace d'une exigence démocratique<sup>30</sup>. C'est pourquoi ces mouvements permettent d'interroger les formes et les répertoires d'action collective ainsi que les modes de structuration de groupes dans des conditions d'extrême rareté des ressources matérielles et symboliques. Confrontés à ce contexte, les groupes internés contestataires de l'ordre du camp proposent des répertoires inédits et innovants et des formes d'organisation sophistiquées. Ces luttes inégales et la vie indéfiniment recluse et démunie se traduisent par une mise en cause des clivages instaurés par les autorités et du fonctionnement interne. Ainsi apparaissent ou réapparaissent des figures anthropologiques et des frontières imaginaires qui laissent transparaître des translations entre le national et l'étranger.

## Le cas du Larzac

Le cas le plus saillant de mobilisations d'internés est celui qui advient dans le camp du Larzac. Les documents sur lesquels j'ai pu travailler émanent le plus souvent de l'autorité policière et préfectorale et j'ai disposé de peu de sources issues des internés eux-mêmes. J'ai eu néanmoins accès à des textes d'internés saisis lors de fouilles qui présentaient les différents niveaux de

.....

28. Appelbaum Anne (2005), *Goulag, une histoire*, Paris, Grasset, p. 436 et 531.

29. Stranahan Patricia (2000), « Radicalization of Refugees: Communist Party Activity in Wartime Shanghai's Displaced Persons Camps », *Modern China*, 26.

30. Agier Michel (2004), « Le camp des vulnérables. Les réfugiés face à leur citoyenneté niée », *Les temps modernes*, 627, *op. cit.* ; Fischer Nicolas (2005), « Clandestins au secret. Contrôle et circulation de l'information dans les centres de rétention administrative français », *Cultures et conflits*, 57.

l'organisation interne et les temps forts des mobilisations contre la direction du centre. Ce sont principalement ces données qui m'ont servi à analyser les formes, les répertoires et les ressources de cette protestation.

Les formes de protestation oscillent entre conflit et coopération. Un processus ambigu d'affrontement et de négociation se développe entre les autorités et l'organisation clandestine au cours de cette période, dans un huis clos qui s'entrouvre progressivement au regard extérieur de la société civile qui vient complexifier la donne politique. Malgré des conditions de détention particulièrement dures et où la coupure avec le contexte politique est stricte, au moins dans un premier temps, les internés développent des formes d'organisations sophistiquées redoublant celles imposées par la direction du camp. « *Certains éléments ont reconstitué à l'intérieur du centre une organisation antinationale et imposent à la masse une discipline en marge de l'autorité officielle*<sup>31</sup>. »

Les internés vont ainsi se doter d'un gouvernement, d'une justice, d'une police, d'un système éducatif et d'une banque pour n'évoquer que les principales institutions leur permettant de « couper » le lien individuel direct entre direction du camp et assignés. « *La liaison, le contact individuel entre l'administration et l'assigné a tendance à disparaître au profit de l'entreprise habituelle d'un porte-parole. Celui-ci apporte les revendications de ses camarades, exprime leurs besoins et emporte les instructions de la direction si bien que l'assigné se figure être exclusivement subordonné à son délégué. Il en résulte l'impression, sinon l'existence, d'une autoadministration, d'une auto-discipline à l'intérieur du camp. Et comme bien sûr le délégué est un leader FLN, l'assigné croit vivre déjà en autonomie, en République algérienne*<sup>32</sup>. » Les autorités, devant passer par la

.....

31. Instruction du directeur général de la Sûreté nationale aux différents préfets concernés, « concernant l'organisation et la surveillance des centres d'assignation », 12 janvier 1960.

CAC MI 1977 0381 art. 11.

32. Directeur du CAR au préfet de l'Aveyron, 13 octobre 1959 CAC MI 1977 381 art. 11

structure interne de l'organisation pour la gestion des internés, constatent rapidement qu'ils ont institué « *un séminaire FLN, une colonie de l'Algérie libre* »<sup>33</sup>. Cette reconfiguration réciproque des modalités d'actions des autorités et des assignés est très comparable avec d'autres phases de traitement par les pouvoirs publics des revendications d'étrangers.

L'organisation des internés est ensuite en recomposition permanente. La transformation des formes d'organisations des internés mobilisés est à la fois un enjeu et un effet de cette lutte. La dynamique de scission entre les assignés intervient selon des lignes de clivages multiples. Les oppositions politiques entre militants du FLN (Front de libération nationale), ceux du MNA (Mouvement national algérien) et les internés moins politisés sont peu surprenantes et largement instrumentalisées par les autorités policières. Mais progressivement d'autres lignes de fractures, cette fois sociales, ethniques et religieuses, apparaissent qui entraînent des regroupements dans des parties différentes du camp. Des luttes identitaires ambiguës<sup>34</sup> entre « Kabyles » et « Arabes » fracturent la collectivité des assignés et des clivages se multiplient parmi les internés entre ceux qui se revendiquent de motivations politiques et ceux qui mettent au premier plan les références musulmanes. Les autorités gèrent le camp comme un laboratoire où doit se dissoudre l'organisation du FLN mais contribuent à la restructurer, en séparant les internés en fonction de leur implication dans le mouvement, en jouant sur les oppositions et en favorisant la pratique de l'Islam comme plus tard dans les foyers de travailleurs pour contrer l'action des syndicats et des organisations de gauche.

Enfin les internés formulent des revendications matérielles, portent des exigences symboliques et engagent des types

.....

33. *Idem.*

34. Balibar Étienne et Wallerstein Immanuel (1997), *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, la Découverte.

d'actions aux répertoires renouvelés et innovants. Les formes de la protestation sont multiples. Les revendications portent sur leur statut (la reconnaissance du statut de détenu politique, la création d'un parloir interne au camp) mais aussi sur leurs conditions de vie (l'amélioration concrète de la vie quotidienne) et sur des symboles de leur résistance (le retrait des gardiens de l'intérieur du centre, la suppression de la censure et des divisions du camp).

Pour contraindre la direction et garder le contrôle d'un maximum d'assignés, les différents groupes structurés du centre d'assignation, parfois opposés mais parfois unis, vont user de répertoires d'action innovants en raison de la combinaison des registres employés, tout à la fois pratiques, symboliques et politiques. Faute de réponse à leurs « cahiers de revendications » successifs, ils entament des grèves du dépistage radio et des grèves de la faim. Ils organisent le boycott de la langue française et des différents services du camp. Ils usent aussi d'un répertoire d'action visant à marquer leur non-appartenance à la nation française et expriment symboliquement l'existence d'une république algérienne indépendante en commémorant le 5 juillet 1830, date de l'intervention des Français en Algérie et l'anniversaire du soulèvement du Constantinois du 8 mai 1945. Ces éléments seront remobilisés dans les luttes urbaines, résidentielles et industrielles des migrants dans les années 1970. Cet exemple de mobilisation dans un camp répressif réinterroge d'une part les formes d'action collectives de militants professionnels coupés de leur base et de leurs ressources organisationnelles et d'autre part les logiques de conversion des investissements militants de nature politique en moyens de survie physique, psychique et sociale.

### **La subversion des clivages**

Si le camp est le lieu d'une double opération articulée d'essentialisation et de différenciation, il peut aussi faire l'objet

d'une subversion progressive des clivages et lignes de partage opérées par les autorités<sup>35</sup>. Le contre-type indigène<sup>36</sup> élément culturel et psychologique structurant de la domination coloniale, peut être « retourné » et en saper les fondements. C'est d'abord l'appréhension globalisante du minoritaire par le majoritaire<sup>37</sup> qui est remise en cause par la revendication, portée par certains internés, d'être regroupés sur des bases ethniques (Arabe/Kabyle) elles-mêmes en parties créées par le pouvoir colonisateur<sup>38</sup>. Cette réappropriation des catégories culturelles perturbe la gestion « républicaine » du camp et entraîne des divergences d'appréciation entre les services de police. C'est aussi le cas avec l'islam encouragé par les autorités mais qui est à l'origine d'incidents entre soldats, policiers et internés. « *Il m'est signalé que le lundi 18 janvier à 19 heures au moment où le muezzin du camp d'Occident appelait ses corrélationnelles à la prière, l'un de vos gardiens de faction [...] aurait grossièrement interpellé le muezzin en lui adressant notamment quelques mots d'arabe. Ce n'est pas la première fois qu'on me rapporte une telle attitude de gardiens des C.R.S. Mais cette fois, la source du renseignement m'a incité à lui donner beaucoup de crédit. Je vous serais donc obligé d'effectuer une enquête et le cas échéant de sanctionner [...]. Il ne vous échappera pas en effet qu'il constitue une lourde maladresse à plusieurs points de vues et quel qu'ait été le lieu*

.....

35. Bernadot Marc (2006), « Le garde et l'interné : essentialisation des catégories et subversion des clivages dans les centres d'internement français de la guerre d'Algérie (1959-1962) », *Travailler, Revue internationale de psychopathologie et de psychodynamique du travail*, 16.
36. Mosse Georges Lachmann (1997) *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Éditions Abbeville, p. 69.
37. Guillaumin Colette (2002), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, *op. cit.* ; De Rudder Véronique, Poirret Christian, Vourc'h François (2000), *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
38. Voir à ce sujet : Amselle Jean-Loup (1996), *Vers le multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Paris, Aubier ; Vatin Jean-Claude (1983), *L'Algérie politique : histoire et société*. Paris, Presses de la fondation nationale de science politique.

*et le temps, l'Administration a toujours professé le respect des croyances musulmanes*<sup>39</sup>. »

La direction du centre d'assignation de Larzac doit traiter de nombreux litiges sur ce point. Il est vrai que les représentations des Algériens par les autorités et probablement les personnels font une large place à des non-dits religieux. Et ils décèlent aisément derrière les attitudes politiques des internés des traces de fanatisme. Puis l'irréductibilité de l'ennemi qui continue à lutter malgré la répression sème le trouble dans les représentations infériorisantes de ces Algériens. Les « *interrogatoires poussés* » et les privations ne parviennent pas à briser cet Autre. La résistance, l'attitude de défi et les provocations qui se multiplient à l'encontre des gardes modifient leur appréhension d'une population perçue initialement comme composée au pire de « primitifs », au mieux d'adolescents ingrats à corriger<sup>40</sup>. Le directeur du centre finit par considérer « *qu'il devient impossible de les administrer avec paternalisme*<sup>41</sup> ».

---

### Les camps indo-chinois à Marseille en 1947

La situation est similaire dans les camps indo-chinois de Marseille (Camps « Colgate », « Vietnam » et Mazargues) et des environs (Sorgues, Saint-Chamas, Port-de-Bouc) dans les années 1945-1948 comme le montre cette note des Renseignements généraux. « *L'administration des Indochinois stationnés dans les Bouches-du-Rhône a toujours été extrêmement difficile et l'encadrement français doit faire face à des difficultés sans cesse croissantes. La période de la Libération vit dans les compagnies de travailleurs de véritables émeutes contre l'encadrement français. M. Sacripinte, administrateur des colonies, commandant de la base de Marseille en 1944 fut alors l'objet de violentes attaques de la part des Indochinois et une campagne de presse (Rouge-Midi) fut ouverte contre lui. En même*

.....

39. Directeur du CAR au commandant C.R.S. du Larzac, 21 janvier 1960, CAC MI 1977, 381 art. 12.

40. Mannoni Octave (1950), *Psychologie de la colonisation*, Paris, Seuil.

41. « Incident avec les C.R.S. », 19 septembre 1959, CAC MI 1977 381 art. 12.

*temps les délégués des Compagnies, organes créés pour servir d'intermédiaire entre les cadres français et les travailleurs, sortaient de leur rôle et devenaient de véritables organes de décision conjointement aux divers organes qui se formèrent alors. [...] Les Indochinois ont peu à peu grignoté l'autorité française et par l'intermédiaire de la CGT et de leur comité central de Paris, obtenaient jusqu'au licenciement des agents qui n'avaient pas leur agrément (cas de M. Mercurin ex-commandant du camp de Mazargues, mutation d'agents sur demande d'Indochinois). [...] En janvier 1947 il fut nécessaire de monter une opération de police d'envergure pour aller libérer un Indochinois francophile détenu à Saint-Chamas par ses compatriotes et condamné par eux à mort. Au cours du premier semestre 1947, à plusieurs reprises il fut nécessaire de faire bloquer les camps par des forces de l'ordre devant les menaces de manifestations ou de sabotage. [...] En juin 1947 les Vietnamiens décidèrent de leur propre autorité de remplacer tous les employés indochinois du camp Colgate : ce qui fut fait malgré les protestations du commandant du camp. [...] Des représentations théâtrales sont données. Le 7 mai 1947 les trois "pièces" suivantes ont été jouées Châtier les traîtres, Combattre les colonialistes français en Indochine, Égorger les traîtres et les vendus. Un des thèmes favoris des auteurs est la représentation de la prise d'une citadelle française en Indochine, la reddition des Français qui se sont laissés surprendre parce qu'endormis ivres, etc., et qui sont soit brutalisés par les Vietnamiens soit se rangent à leurs côtés. Les manifestations ont lieu le dimanche pendant lequel aucun cadre français ne se trouve à l'intérieur des camps ou à la base<sup>42</sup>. »*

---

D'un point de vue plus anthropologique, les camps d'étrangers, comme frontières sociale et politique « déplaçables », censées séparer et mettre à distance, contraignent néanmoins les gardes et les « cadres » à des contacts multiples avec les internés et les « encadrés ». Ils sont sur « la ligne interne » qui retranche de l'ennemi ou de celui qui est en train de le devenir et sont donc menacés de souillure<sup>43</sup>. Même si leur situation

.....

42. Note manuscrite « Situation des cadres de la main-d'œuvre indochinoise (MOI) à Marseille », 1947, dossier « Vietnam indochinois, 1946 », AD BdR 148 W 188.

43. Douglass Mary (2004), *Comment pensent les institutions*. Suivi de *La connaissance de soi et Il n'y a pas de don gratuit*, Paris, La Découverte; (2005), *De la souillure. Essai sur*

n'est pas comparable, les uns comme les autres partagent les lieux de vies rudimentaires du camp ainsi que certains espaces communs comme par exemple les latrines. Le commandant de la garde du camp de Larzac ne s'y trompe pas lorsqu'il réclame la séparation stricte de celle-ci d'avec les internés.

Les formes de résistance passive des assignés provoquent un stress croissant dans le personnel de garde, qui n'est pas sans rappeler celui des troupes allemandes à Lille dans les années d'occupation de la Première Guerre mondiale<sup>44</sup>. Le centre d'internement est censé fonctionner comme un laboratoire dissolvant l'organisation ennemie et assurant la soumission des internés. Mais dans le contexte de la décolonisation, il s'avère en fait le lieu de la remise en question de l'identité et de l'unité nationale et républicaine. Expression radicale de la domination impériale et du primordialisme colonial<sup>45</sup>, le camp donne pourtant prise au quotidien à la subversion des catégories habituelles d'appréhension de cette vision du monde. Il permet certes aux autorités de combattre en dehors de l'État de droit la revendication indépendantiste en retranchant les militants de la société et en les plaçant dans un espace confiné. Mais celui-ci n'empêche pas l'expression d'une identification nationale de remplacement.

### Variété des figures de l'interné et transitivité des catégories

Cette variété de figures que peut incarner le requis indo-chinois ou l'assigné des centres de la guerre d'Algérie, tient à la fois au mode de déportation de masse ou d'arrestation collective de la rafle et à l'appréhension essentialisée des migrants. Dans

.....

*les notions de pollution et de tabou*. Paris, La Découverte, op. cit.; Kristeva Julia (1980), *Le pouvoir de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Paris, Seuil, p. 69.

44. Becker Annette (2003), *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Hachette, op. cit.

45. Appadurai Arjun (2005), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, p. 205.

le cas des centres de séjour surveillé de la Libération, la diversité tient à d'autres causes, telles que la multiplicité des autorités qui procèdent à des arrestations, que les transformations des fonctions objectives des centres mais aussi l'évolution des caractéristiques des internés. D'indésirables ennemis se transforment progressivement en d'indigentes bouches inutiles. Le mouvement peut se produire aussi en sens inverse comme on a pu le constater dans le cas du centre de Sangatte qui, entre son ouverture et sa fermeture, a vu la perception de la population accueillie passer du statut de réfugiés dignes de pitié à celui de clandestins menaçants sans que les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés ne changent radicalement.

Cette transitivité, cette faculté à modifier les frontières et les étiquettes des groupes tient alors peut-être à autre chose. Les raisons d'« ordre public », de « sécurité nationale » ou d'« urgence humanitaire » qui justifient la présence dans un camp sont imprécises, floues et indéterminées. L'urgence, la menace, le risque représentés ou encourus sont arbitrairement et administrativement définis mais ne débouchent pas sur une peine ou une affectation précise. Les motifs de l'arrestation et du placement en camps d'étrangers sont secrets, la durée de réclusion n'est pas précisée. C'est le caractère préventif et curatif à la fois du camp d'étrangers qui lui confère son efficacité qui génère dans le même temps cette imprécision à la base de son instabilité.



## Conclusion

# Des camps discrets ? Dispersion et prolifération des camps d'étrangers

J'ai cherché ici à introduire la sociohistoire des camps d'étrangers dans le processus de développement de l'État. Selon Foucault trois phases se sont succédé dans la mise à l'écart des populations déviantes, celle de la discipline au xvii<sup>e</sup> siècle puis celle de la biopolitique au xviii<sup>e</sup> siècle et enfin du contrôle depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le camp d'étrangers a conservé des éléments constitutifs de chacune de ces périodes. Une première phase a vu se développer, sous l'égide de l'État et du capitalisme une société de discipline dans des lieux d'une microphysique du pouvoir. L'école, la prison, l'hôpital, l'usine ont systématisé et étendu les principes cénobitiques d'enfermement, pour discipliner la multiplicité incontrôlable des populations. Le camp d'étrangers a conservé de cette phase l'aspect du contrôle. Cependant son objectif principal n'est pas de les corriger ou de les amender, mais de les différencier des citoyens et de les en tenir à l'écart, sans viser à les intégrer.

La seconde phase, dite biopolitique, a débuté au xviii<sup>e</sup> siècle et a connu son apogée au xx<sup>e</sup> siècle avec le

.....

1. Lazzarato Maurizio (2004), *Les révolutions du capitalisme*, Paris, Éditions Les Empêcheurs de penser en rond, le Seuil, p. 59 et suiv.

taylorisme et l'État-providence. L'État se préoccupe alors de santé publique et de la famille, et cherche à agir plus systématiquement sur la naissance et la mort, la maladie et les risques y compris sociaux en rationalisant des pratiques d'assistance réservées et limitées à l'Église jusqu'alors. Autant les techniques disciplinaires ne peuvent agir que sur des groupes de taille réduite et dans des espaces délimités pour produire des effets d'intégration, autant les bio-pouvoirs visent les masses qu'il faut, tel un cheptel, prémunir de la maladie et des aléas de la vie, à des fins de reproduction. De cette seconde phase le camp d'étrangers a retenu la nécessité minimale de maintenir en vie les internés, de les nourrir, de les blanchir et de les soigner et de les distraire par peur de la contagion ou de frictions avec la population environnante.

La troisième phase dite de contrôle intervient à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est caractérisée par le développement des réseaux, des technologies d'action, de subjectivation et d'assujettissement à distance. Le camp d'étrangers participe aussi de cette phase de dématérialisation de la surveillance par sa démultiplication et sa capacité à se fondre dans l'espace et à y être déplacé en fonction des besoins.

Le camp d'étrangers apparaît ainsi comme le chaînon manquant entre la société disciplinaire et la société de contrôle, entre la contrainte par corps des individus et la surveillance continue mais à distance. Il tire d'anciens modes de contention (le bague, la léproserie, le ghetto, la réserve, parmi d'autres) certaines techniques constitutives, mais en les agençant différemment. Il forme un modèle d'institution sociale répressive, fruste, rudimentaire, voire élémentaire. Il ne participe pas d'un dispositif de dressage des corps mais plutôt d'un contingentement de groupes pour détourner de la communauté imaginée les flux de l'altérité.

De même il peut être replacé dans le contexte plus global des mutations économiques et politiques du traitement de l'étranger et du déviant avec les bouleversements post-fordistes

de la production et de l'espace<sup>2</sup>, de la globalisation et de la généralisation de la « guerre à l'espace<sup>3</sup> ». La conception et les fonctions de l'internement ne peuvent pas être identique dans une société panoptique et dans un monde « synoptique », où tout le monde observe tout le monde<sup>4</sup>, et de « sécurité maximale<sup>5</sup> », régie par des fichiers et des banques de données informatisées dans un souci affiché de traçabilité. Ces techniques permettent d'empêcher plus efficacement des « intrus » éventuels de pénétrer dans les espaces réservés des sociétés occidentales et viennent renforcer des dispositifs plus classiques de protection tels que des murs aux frontières et les patrouilles militaires.

L'internement permet toujours de questionner une manière récurrente de prendre en charge des groupes catégorisés comme déviants et de les fixer dans des lieux confinés et séparés eux-mêmes intégrés dans une sociologie de la mobilité, celle des zones de transit et autres « zones grises », des ghettos et des bidonvilles. Mais l'actuelle transformation de la forme-camp correspond aussi à une période de « crise de la société disciplinaire » et de la surveillance panoptique que Foucault diagnostiqua dans ses derniers travaux<sup>6</sup> et qui annonce un nouveau paradigme. Le camp d'aujourd'hui est tantôt *ban-optique*<sup>7</sup>, l'éloignement se substituant à l'enfermement, tantôt *ectopique* et *an-optique* marqué par le « hors-champ » et la miniaturisation qui l'invisibilisent.

Le camp d'étrangers n'est plus simplement un dispositif fixe et contraignant en termes de gestion logistique d'une population rendue dépendante par l'internement ou le confinement.

.....

2. Lipietz Alain et Leborgne Danielle (1989), *L'après-fordisme et son espace*, Documents du Cepremap, 8807.
3. Bauman Zygmunt, (1999), *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, p. 47.
4. Mathiesen cité par Bauman, *ibid*, p. 82.
5. Marx Gary T. (2003) « La société de sécurité maximale », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, hors-série.
6. Deleuze Gilles (1990), « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers, 1972-1980*, Paris, Minuit, *op. cit.*
7. Bigo Didier (2003), « Globalisation of (in) security? » *op. cit.*

Cette fixité est devenue trop contraignante pour les pouvoirs publics qui risquent de déclencher des réactions négatives de la justice, des ONG et plus largement de l'opinion publique locale ou internationale. La solution a consisté ces dernières années, tout en maintenant la dimension de secret qui entoure la création et l'usage d'un lieu de détention administrative, à dématérialiser le camp et à chercher à ne gérer que des flux. À partir de sa forme inaugurale imaginée à la fin du XIX<sup>e</sup> et concrétisée au début du XX<sup>e</sup> siècle simultanément dans les guerres coloniales et dans la Première Guerre mondiale, le camp a progressivement évolué. Efficace aux yeux de ses concepteurs, malgré des effets d'engagement, la formule s'est généralisée tout en se banalisant. Elle a bénéficié d'un mouvement d'attraction et de diffusion de compétences après chaque manifestation et, dans la période contemporaine, cette évolution s'est poursuivie.

### **Un nouveau continuum de sécurité**

Depuis la fin de la Guerre froide, un nouveau contexte sécuritaire est apparu, qui se caractérise par la révolution des technologies de surveillance, la fusion des techniques militaires et policières et l'émergence des discours sur la globalisation des menaces. Celui-ci a permis une connexion entre la lutte contre le terrorisme et celle contre l'immigration clandestine ainsi que les nouvelles menaces sanitaires mondiales comme le SRAS. Le processus de convergence des politiques de lutte contre la criminalité organisée, de lutte contre le terrorisme et de contrôle des flux migratoires, a créé un « continuum de sécurité » visant à surveiller le franchissement des frontières extérieures d'ensembles politiques continentaux. La plupart des mesures d'identification et de repérage des faux documents des voyageurs, franchissant les frontières, sont basées sur des législations concernant l'immigration (demandes de visa) mais sont étendues sous forme de mesures sécuritaires et contre-terroristes.

Le processus de prise de décision qui conduit à ces transformations et ces renforcements des législations sécuritaires trouve son origine dans des effets systémiques liés aux modalités de négociations et d'accords de réciprocité entre ensembles continentaux, par exemple entre les États-Unis et l'Union européenne, mais aussi à des collaborations au sein de l'Union européenne et à des échanges voire des fusions entre services nationaux. Les enjeux de ces prises de décisions techniques ne sont pas perceptibles immédiatement. Cette tendance à l'homogénéisation est accrue par la généralisation, à différents secteurs de la société, des techniques de la sécurisation dynamique, de l'identification biométrique et de la constitution de bases de données interopérables. Ces techniques, développées par les organisations commerciales pour authentifier les transactions notamment, ont été adoptées par le monde militaire et du renseignement pour finalement devenir une norme internationale. Les conséquences de ces transformations, très rapides de surcroît, sont nombreuses pour l'identité individuelle, la vie privée et les libertés publiques.

Ces dernières années, les remises en question des libertés publiques et individuelles se sont multipliées dans le contexte d'un renforcement des préoccupations sécuritaires, à la fois à l'intérieur des pays démocratiques et vis-à-vis de l'extérieur. Les tensions sociales et économiques exacerbées et la représentation de nouveaux périls extérieurs, comme le terrorisme, ont contribué à l'émergence de nouvelles législations en matière de lutte contre les comportements déviants et de lutte anti-terroriste. Ces législations se sont renforcées continûment, par exemple en Grande-Bretagne avec le « Anti-Terrorism Crime and Security Act » en 2000, puis le « Prevention of Terrorism Act » en 2005, qui permettent l'incarcération sans inculpation ni jugement d'individus suspects de terrorisme. Il est intéressant de constater que les premiers textes ciblant uniquement les étrangers ont dans un premier temps suscité des controverses et des mobilisations en raison de leur caractère discriminatoire

avant qu'ils ne soient étendus à l'ensemble de la population. Ils consistent en un ensemble de mesures de contrôle préventives des individus suspects, telles que le couvre-feu, l'assignation à résidence, le marquage électronique et la restriction de l'usage des réseaux de communication. Toute violation de ces mesures entraîne des peines d'emprisonnement. Ces législations sont établies simultanément au renforcement de l'arsenal de lutte contre les comportements asociaux des catégories populaires.

### **Banalisation du camp comme espace normal du réfugié**

Le camp s'est aussi banalisé et multiplié dans les pays du Sud comme l'espace normal du réfugié. Il est même devenu l'espace humanitaire par excellence. Mais la forme camp, dans les pays occidentaux, a évolué différemment. Il est d'abord redevenu utilisable comme espace répressif avec la désignation de l'immigration comme une menace ayant partie liée au terrorisme. Les dispositifs de contrôle fixes sont progressivement intégrés dans une gestion et une surveillance dynamiques des déplacements. Les objectifs des pouvoirs publics combinent dorénavant l'élévation des difficultés du franchissement des frontières, et l'insécurité et l'interdiction de toute sédentarisation non autorisée. Cette variété des objectifs implique une forte diversification des dispositifs et une multiplication des lieux de mise à l'écart en Europe. Certains de ces lieux sont présentés comme ouverts par leurs promoteurs, tels les centres d'accueil de type CADA et les campements constitués par les réfugiés. Mais il existe aussi des centres fermés. Ils se distinguent des camps d'attente ou encore d'identification, tels les Zones d'attente des aéroports ou des ports que les Anglo-Saxons nomment des « holding centers », des centres de détention notamment en Grande-Bretagne et en Espagne et enfin des camps d'éloignements dans lesquels sont placés les étrangers en attente de leur expulsion.

La prison est aussi utilisée dans le cadre de cette politique répressive de gestion des flux. C'est le cas de l'Allemagne

qui y recourt massivement soit en constituant des ailes spéciales soit en mêlant étrangers et droit commun. La France, comme la Belgique, ont recours à une combinaison des camps d'éloignement comme les centres de rétention administrative dont certains sont officiels et connus et d'autres plus conjoncturels et de tailles réduites dont l'existence n'est pas connue. Les éléments de typologie et de distinction sont néanmoins limités et sujets à caution en raison, d'une part, de la grande variété de modalités d'encadrement juridique, des durées et des conditions de détention et, d'autre part, de la volatilité des cadres législatifs et réglementaires et des formules de mises à l'écart. L'augmentation croissante des durées et des capacités d'enfermement des étrangers est désormais une véritable politique publique au plan européen ainsi que le recours à des entreprises privées. Les militants associatifs de défense des étrangers notent les traits communs de professionnalisation des techniques et des dispositifs, de déshumanisation des migrants par des procédés dégradants, de violations multiples des droits fondamentaux.

### Miniaturisation et plasticité

Pour s'intégrer, les camps se sont pour une partie d'entre eux miniaturisés. Les centres actuels servant à la rétention administrative sont de taille réduite et très rarement visibles ou identifiables par les passants ou les riverains. Pour ne pas risquer de réactions de l'opinion publique (non pas en termes de respect des libertés publiques mais en raison de troubles éventuels de l'ordre public) et réduire certaines contraintes de gestion, soit les camps de proximité sont maintenant dépourvus des signes extérieurs si caractéristiques, comme le mirador et le chemin de ronde, soit le barbelé s'est tellement généralisé<sup>8</sup> qu'il n'est plus spécifique du camp. Les techniques de sécurisation des espaces se sont

.....

8. Razac Olivier (2000), *Histoire politique du barbelé. La prairie, la tranchée, le camp*, Paris, La Fabrique éditions.

tellement développées et diffusées dans l'ensemble des organisations, qu'elles soient publiques ou privées, que les attributs « esthétiques » historiques du camp ne lui sont plus spécifiques. La plupart des centres actuels ne se distinguent pas des autres bâtiments et s'intègrent dans le paysage architectural sans attirer l'attention. Les lieux de rétention ou de logement contraint sont disposés dans des chaînes hôtelières, des foyers de travailleurs, des locaux policiers ou des baraques de chantier. Ils sont implantés dans des complexes urbains de fort trafic qui garantissent l'anonymat (gares, ports et aéroports, zones industrielles) ou dans des zones désertes et cela en fonction de leur place et de leur intégration dans un processus de gestion des flux.

Mais malgré cette plasticité qui vient accroître encore sa malléabilité consubstantielle et ces précautions pour éviter des réactions de l'opinion publique, le camp d'étrangers, ou ses avatars lexicaux, reste un problème dans un système politique démocratique et peut avoir un fort coût en termes d'image lorsque les populations parviennent à se structurer ou encore à se mobiliser comme par exemple lors de la grève collective de la faim au CRA de Vincennes en avril 2006 puis en décembre 2007. C'est pourquoi les pays européens et d'autres, comme l'Australie, cherchent aussi à développer l'externalisation des centres de demandeurs d'asile en exigeant des pays voisins de prendre en charge la rétention des populations qui veulent transiter par leur territoire voire de récupérer des déboutés et des expulsés. C'est le cas dans les pays de l'Est européen, comme en Ukraine par exemple, et dans les pays méditerranéens, comme le Maroc ou la Libye<sup>9</sup>.

## Vers le Grand éloignement

L'aboutissement possible de ce processus de miniaturisation ou d'externalisation du camp est peut-être sa dématérialisation

.....

9. Valluy Jérôme (2005) « La nouvelle Europe politique des camps: genèse d'une source élitare de phobie et de répression des étrangers », *Cultures et conflits*, 57.

qui s'est donnée à voir dans certaines situations récentes. Parfois les autorités ne prennent plus le risque d'un engagement dans la prise en charge de populations migrantes. La technique consiste alors à laisser les flux dans un entre-deux en les confinant dans des espaces hostiles : le désert dans les pays du Maghreb, ou les friches urbaines et les jardins publics des grandes agglomérations.

L'ampleur du recours du gouvernement américain à un réseau global d'internement secret (Hidden Global Internment Network) a été révélée en 2003. Il est composé de plusieurs centres d'interrogatoires clandestins ou « sites noirs » (Black Sites) disposés dans des pays européens et des pays alliés des États-Unis. Cette procédure de l'« Extraordinary Rendition » ou de « transferts extraordinaires » vise à obtenir de pays amis l'autorisation de détenir et d'interroger des civils étrangers hors du système légal américain. Les officiels américains défendent cette approche, arguant que la défense du pays nécessite le recours à ces techniques d'arrestation et d'interrogatoire de suspects de terrorisme aussi longtemps que nécessaire et sans les restrictions imposées par leur système légal. Dans ce complexe mondial, les prisons secrètes ne sont que les points fixes temporaires, susceptibles d'être déplacés comme des « check points » sur des axes routiers.

Ce réseau doit être analysé conjointement avec les nouvelles formes de contrôle social et l'émergence d'un État pénal visant à la surveillance renforcée des migrants<sup>10</sup> voire à la guerre qui leur est menée<sup>11</sup> dans une société globalisée. Alimenté par un nouvel imaginaire de la violence<sup>12</sup>, cette militarisation de

.....

10. [http://webmail16f.orange.fr/webmail/fr\\_FR/tinyMCE/blank.htm#\\_ftnref1](http://webmail16f.orange.fr/webmail/fr_FR/tinyMCE/blank.htm#_ftnref1)  
Del Lago Alexandro (2005), Non-persone. L'exclusion dei migranti in una società globale, Milano, Feltrinelli Editore.

11. [http://webmail16f.orange.fr/webmail/fr\\_FR/tinyMCE/blank.htm#\\_ftnref2](http://webmail16f.orange.fr/webmail/fr_FR/tinyMCE/blank.htm#_ftnref2)  
Mezzadra Sandro (2001), Diritto di fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione, Verona, Ombre Corte.

12. [http://webmail16f.orange.fr/webmail/fr\\_FR/tinyMCE/blank.htm#\\_ftnref3](http://webmail16f.orange.fr/webmail/fr_FR/tinyMCE/blank.htm#_ftnref3)  
Thomas Hélène (1997), « De l'anthropophagie chez les civilisés : un nouvel imaginaire de la violence physique dans les sociétés occidentales contemporaines », Polis, *Revue camerounaise de science politique*, 3, 1.

la question sociale s'inscrit dans la ligne d'un mouvement global de brutalisation, qui peut être un point de rebroussement du processus de civilisation. Dans une perspective de temps long, cela pourrait annoncer un nouveau modèle de contrôle social, le « Grand éloignement » objectivant une figure moderne de l'Étranger, associant le migrant du Sud, le réfugié économique non désiré et les nouvelles catégories déviantes. Le camp d'étrangers prendrait la place de l'Hôpital général dans un nouveau paradigme ban-optique et biopolitique.



# Table des matières

Remerciements	6
---------------	---

## INTRODUCTION

Présences des camps, absences de la sociologie	9
Qu'est-ce qu'un « camp d'étrangers » ?	11
Annonce du plan de l'ouvrage	15

## PREMIÈRE PARTIE

### SOCIOHISTOIRE D'UN MOT

<b>1. Discours scientifiques et polémiques sur les camps</b>	<b>21</b>
Camps du proche, camps du lointain	21
Les recherches historiques sur les camps	22
Problèmes épistémologiques	25
Le camp figure de la modernité et de l'exception pour les philosophes	26
Le camp des anthropologues	29
Origine et étymologie du terme	31
Le camp de concentration : un mot malade	33
L'usage contemporain du terme : un mot militant	36
Nouvelles polémiques depuis le 11 septembre	38
Les nouveaux champs sémantiques : invention lexicale et euphémisation	40
<b>2. Corpus, périodisation et comparaison</b>	<b>45</b>
Les rencontres avec les camps dans les archives	45
Les problèmes méthodologiques des milieux fermés	47
Constitution du corpus et périodisation	50
Extension du corpus	53
Étudier les camps comme des villages	54
L'hypothèse d'un double continuum sociohistorique du logement contraint	57

<b>3. Qu'est-ce qu'un camp d'étrangers ?</b>	<b>59</b>
Une fusion des traditions de surveillance et de mise à l'écart	59
L'internement, procédure régalienne de privation de liberté	62
Différences avec la prison et la prison politique	65
Les parallèles et les passerelles entre prison et internement	67
Intégration du système pénitentiaire dans la politique de reflux des étrangers	69
Intégration des dispositifs d'internement dans l'arsenal des politiques migratoires	70
Institutionnalisation des pratiques extralégales et remise en cause du droit d'asile	72
Le camp d'étrangers : une institution d'enfermement latente, exceptionnelle, empirique et totale	75

**DEUXIÈME PARTIE**  
**SOCIOHISTOIRE D'UNE TECHNIQUE**

<b>4. Immigration coloniale et internement</b>	<b>81</b>
Logement social et histoire coloniale	81
La prise en charge des célibataires coloniaux en métropole	83
L'intérêt du ministère de l'Intérieur pour le logement des Algériens	84
Les trois axes des politiques d'immigration : contrôle, sélection et protection des indigènes	88
Internement et sûreté de l'État	90
Pouvoirs spéciaux et nouveaux moyens policiers	92
<b>5. Des traditions nationales de l'internement</b>	<b>97</b>
Cumulativité et rationalisation des pratiques internementales	100
Réactualisations des politiques de confinement des étrangers	102
Traditions nationales d'internement des étrangers	105
Le centre d'accueil et d'hébergement d'urgence de Sangatte : un camp d'étrangers ?	110
Une prise en charge humanitaire	112

Sangatte: un camp médiatique	115
<b>6. Formes et rapport à l'espace des camps d'étrangers</b>	<b>119</b>
Les camps répressifs:	
une gestion « disciplinaire » des étrangers ?	120
Camps de secours et camps de protection	123
L'intervention des organisations humanitaires	127
Une discipline martiale	128
Une clôture statutaire sociale et policière	129
Camps de relocation et sédentarisation forcée	131
Empêcher l'installation des étrangers: les camps de transit	134

### TROISIÈME PARTIE SOCIOHISTOIRE DES POPULATIONS

<b>7. Lieux, frontières et circulations dans les camps d'étrangers</b>	<b>139</b>
Les camps du présent et les camps du passé	139
Des espaces palimpsestes	141
Des espaces délaissés et non équipés	144
Prolifération des frontières	147
Séparation et homologie entre quartiers des internés et direction du camp	149
Extension et recomposition de l'espace du camp	151
L'influence du camp sur son environnement	153
Des circulations intenses, des internés condamnés à l'errance	155
<b>8. L'état des sans-État. Réfugiés et coloniaux en métropole</b>	<b>159</b>
Réfugiés et familles dans les camps d'étrangers	159
L'entrée dans les camps	161
Les effets de la mise à l'écart sans fin	163
Réappropriation de l'espace du camp	165
L'espace-camp. L'habitat du colonial en métropole	166
Le contingentement des coloniaux	169
Conscrits ou internés:	

les travailleurs coloniaux ne laissent pas de traces	170
Une ville ouvrière invisible	175
Mobilité et flexibilité dans et par les camps	180
Des territoires de friches industrielles	183
<b>9. Identifications, assignations et résistances</b>	<b>185</b>
Le domaine de l'indésirable	186
La zone grise des bouches inutiles	188
Une institution de pénurie	192
Un discours hygiéniste et une assistance médicale rudimentaire	195
Les camps:	
des espaces politiques et de mobilisations des internés	198
Le cas du Larzac	199
La subversion des clivages	202
Variété des figures de l'interné et transitivité des catégories	206
<b>CONCLUSION</b>	
<b>Des camps discrets ?</b>	
<b>Dispersion et prolifération des camps d'étrangers</b>	<b>209</b>
Un nouveau continuum de sécurité	212
Banalisation du camp comme espace normal du réfugié	214
Miniaturisation et plasticité	215
Vers le Grand éloignement	216

